

Université de Montréal

Étude comparative de la vitalité des cégeps du croissant
périnordique québécois

Par
Simon Bézy

Département de démographie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en démographie

Mai 2011

© Simon Bézy, 2011

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé
Étude comparative de la vitalité des cégeps du croissant périnordique québécois

présenté par
Simon Bézy

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

M. Bertrand Desjardins
président-rapporteur

M. Norbert Robitaille
directeur de recherche

M. Pierre Ducharme
co-directeur

Mme. Évelyne Lapierre-Adamcyk
membre du jury

Résumé

Cette étude porte sur la vitalité des institutions collégiales situées dans trois régions administratives : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine. Ces régions sont et seront aux prises avec une conjoncture démographique défavorable qui risque fort de miner leurs effectifs étudiants déjà bien faibles. Parmi celles-ci, nous cherchons à connaître les régions administratives ainsi que les institutions collégiales les plus à risque de subir des compressions ou de faire appel à des subventions gouvernementales spéciales afin de demeurer viables. Ce questionnement est dédoublé d'une considération méthodologique : comment pouvons-nous quantifier ce rapport de force entre les institutions? Afin de répondre aux exigences de cette question de recherche, un indicateur composite a été construit à l'aide de la sommation de nombreux indices regroupant cinq dimensions jugées essentielles à une telle étude : la vitalité démographique des institutions, la force de rétention du bassin étudiant interne, la force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe, la vulnérabilité financière ainsi que la vitalité de l'offre de formation.

En vertu des résultats de l'indicateur composite, les régions se classent selon l'ordre suivants : l'Abitibi Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie – Îles de la Madeleine. Pour les institutions collégiales, on distingue trois sous-groupes, le premier composé du Cégep de Sept-Îles et des campus de Gaspé et de Rouyn-Noranda, le deuxième, du Cégep de Baie-Comeau et du campus de Val-d'Or et le troisième, des Centres d'études collégiales des Îles et de Baie-des-Chaleurs ainsi que du campus d'Amos.

Mots-clés : Démographie scolaire, institution collégiale, indicateur composite, prévision

Abstract

This study concerns the vitality of the college institutions situated in three administrative regions: Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord and Gaspésie – Îles de la Madeleine. These regions are and will be battling against an unfavourable demographic situation which risks to undermine their already very low student level. Among these, we are trying to know the administrative regions as well as the college institutions that are the most at risk of undergoing compressions or of appealing to special governmental subsidies to remain viable. This questioning added a methodological consideration: how can we quantify this balance of power between institutions? To answer the requirements of this question of research, a composite indicator was built by means of the summation of numerous indicators grouping together five dimensions considered essential in such a study: the demographic vitality of institutions, the strength of retention of the internal student basin, the strength of attraction exercised on the external basin studying, the financial vulnerability as well as the vitality of the offer of formation.

By virtue of the results of the composite indicator, regions are classified in the following order: Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie – Îles de la Madeleine. For the college institutions, we distinguish three subgroups, the first one consist of the Cégep of Sept-Îles and the campus of Gaspé and Rouyn Noranda, the second, of the Cégep de Baie-Comeau and the campus of Val-d'Or and the third, of the Centres d'études collégiales des Îles et de Baie-des-Chaleurs as well as Amos's campus.

Keywords : Scholar demography, college institution, composite indicator, forecast

Table des matières

| | |
|--|------|
| Résumé..... | i |
| Abstract..... | ii |
| Liste des tableaux..... | v |
| Liste des figures..... | viii |
| Listes des sigles..... | ix |
| Avant-propos..... | xii |
| Chapitre 1 : Problématique et revue de littérature..... | 1 |
| Chapitre 2 : Question de recherche et finalité de la recherche..... | 4 |
| Chapitre 3 : Méthodologie..... | 9 |
| 3.0 L'indicateur composite..... | 9 |
| 3.0.1 <i>Sélection des dimensions</i> | 10 |
| 3.0.2 <i>Méthode de normalisation des données</i> | 14 |
| 3.0.3 <i>Méthode de pondération des indices</i> | 16 |
| 3.0.4 <i>Méthode d'agrégation des indices</i> | 16 |
| 3.1 Dimension de la vitalité démographique..... | 17 |
| 3.2 Dimension de la force de rétention du bassin étudiant interne..... | 20 |
| 3.3 Dimension de la force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe..... | 24 |
| 3.4 Dimension de la vulnérabilité financière..... | 29 |
| 3.4 Dimension de la vitalité de l'offre de formation..... | 36 |
| 3.6 Schéma conceptuel de l'Indicateur composite de vitalité..... | 45 |
| Chapitre 4 Analyse des indices..... | 47 |
| 4.1 La vitalité démographique..... | 47 |
| 4.1.1 <i>Variation observée de l'effectif entre l'automne 2003 et l'automne 2008</i> | 47 |
| 4.1.2 <i>Variation attendue de l'effectif entre l'automne 2008 et l'automne 2016</i> | 50 |
| 4.1.3 <i>Variation attendue de l'effectif entre l'automne 2008 et l'automne 2023</i> | 52 |
| 4.1.4 <i>Indice de la vitalité démographique</i> | 54 |
| 4.2 La force de rétention du bassin étudiant interne..... | 55 |
| 4.2.1 <i>Taux de rétention du bassin étudiant interne</i> | 55 |
| 4.3. La force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe..... | 72 |
| 4.3.1 <i>Taux annuel moyen de migration nette</i> | 72 |

| | | |
|--------------------------|---|--------|
| 4.3.2 | <i>Proportion d'étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative de l'institution collégiale fréquentée</i> | 74 |
| 4.4 | La vulnérabilité financière | 79 |
| 4.4.1 | <i>Indice du poids relatif des subventions sur les dépenses</i> | 80 |
| 4.4.2 | <i>Taux de variation des subventions</i> | 82 |
| 4.4.3 | <i>Indice de la vulnérabilité financière</i> | 84 |
| 4.5 | La vitalité de l'offre de formation | 85 |
| 4.5.1 | <i>Indice de l'adéquation formation/emploi</i> | 85 |
| 4.5.2 | <i>Indice de la possibilité d'être en difficulté de recrutement</i> | 87 |
| 4.5.3 | <i>Indice de la duplication de programme</i> | 89 |
| 4.5.4 | <i>Indice de la rareté de programme</i> | 92 |
| 4.5.5 | <i>Indice de l'offre de formation</i> | 94 |
| 4.6 | L'Indicateur composite de vitalité | 96 |
| 4.6.1 | <i>Constitution de l'Indicateur composite de vitalité</i> | 96 |
| 4.6.2 | <i>Réflexion découlant des résultats</i> | 100 |
| Conclusion | | 106 |
| Bibliographie..... | | 109 |
| Annexes..... | | cxiv |
| Cartes thématiques | | clxiii |

Liste des tableaux

| | | |
|-----------------|---|----|
| Tableau 2.1.1 | Taux annuel moyen de migration nette interrégionale de la population des 15-19 ans (2001-2005). | 7 |
| Tableau 3.0.2 | Table de correspondance entre le système de cote alphabétique et sa valeur numérique. | 16 |
| Tableau 3.1.1 | Système de cote pour l'indice de la variation des effectifs totaux. | 20 |
| Tableau 3.2.1 | Système de cote pour l'indice de rétention du bassin interne | 23 |
| Tableau 3.3.1 | Système de cote pour l'indice du taux annuel moyen de migration nette.... | 27 |
| Tableau 3.3.2 | Système de cote pour l'indice de la proportion d'étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative de celle où se situe l'institution collégiale..... | 29 |
| Tableau 3.4.1 | Système de cote pour l'indice du poids relatif des allocations sur la somme des dépenses de l'enseignement ordinaire. | 35 |
| Tableau 3.4.2 | Système de cote pour l'indice de la variation périodique de la proportion des subventions liée aux baisses d'effectifs étudiants sur la somme des dépenses de l'enseignement ordinaire. | 36 |
| Tableau 3.5.1 | Système de pointage pour l'indice de l'adéquation formation/emploi. | 40 |
| Tableau 3.5.2 | Système de pointage pour l'indice de la difficulté de recrutement | 42 |
| Tableau 3.5.3 | Système de pointage pour l'indice de la duplication de programme. | 42 |
| Tableau 3.5.4 | Système de pointage pour l'indice de la rareté de programme. | 44 |
| Tableau 3.5.5 | Système de cote pour l'indice de l'offre de formation..... | 44 |
| Tableau 4.1.1 | Variation observée (en pourcentage) par rapport à l'année de référence (automne 2008) pour les régions à l'étude et de comparaison pour la période de l'automne 2003. | 49 |
| Tableau 4.1.2 | Variation attendue (en pourcentage) par rapport à l'année de référence (automne 2008) pour les régions à l'étude et de comparaison pour la période de l'automne 2016. | 51 |
| Tableau 4.1.3 | Variation attendue (en pourcentage) par rapport à l'année de référence (automne 2008) pour les régions à l'étude et de comparaison pour la période de l'automne 2023. | 53 |
| Tableaux 4.1.4 | Cote et pointage obtenus en fonction du système de cote retenu pour les trois périodes d'étude, automnes 2003, 2016 et 2023. | 54 |
| Tableau 4.2.1 | Niveau de rétention pour les régions à l'étude et de comparaison (tous secteurs confondus). | 56 |
| Tableaux 4.2.2 | Distribution des étudiants sortant du secondaire ayant fait le passage direct secondaire-collégial des régions étudiées pour tous les secteurs confondus dans chacune des régions administratives autres que celle dont ils sont originaires..... | 57 |
| Tableau 4.2.2.1 | Étudiants provenant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. | 57 |
| Tableau 4.2.2.2 | Étudiants provenant de la région de la Côte-Nord. | 58 |
| Tableau 4.2.2.3 | Étudiants provenant de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. | 58 |
| Tableau 4.2.3 | Niveau de rétention des trois régions administratives avec et sans leur population anglophone (tous secteurs confondus). | 59 |

| | | |
|------------------|---|----|
| Tableau 4.2.4 | Niveau de rétention au secteur technique de chacune des régions administratives du Québec. | 60 |
| Tableau 4.2.5 | Niveau de rétention des trois régions administratives avec et sans sa population anglophone pour le secteur technique. | 60 |
| Tableau 4.2.6 | Nombre et proportion des nouveaux inscrits ayant fait le passage direct secondaire-collégial au secteur technique pour les programmes offerts dans leur région d'origine..... | 62 |
| Tableau 4.2.7 | Niveau de rétention lorsque le programme technique est offert au sein de la région administrative à l'étude..... | 63 |
| Tableau 4.2.8 | Nombre et proportion des nouveaux inscrits au secteur préuniversitaire pour les programmes offerts dans leur région d'origine. | 65 |
| Tableau 4.2.9 | Niveau de rétention pour le secteur préuniversitaire et pour les sessions d'accueil et d'intégration et session de transition (SAI-ST)des trois régions à l'étude et de comparaison. | 66 |
| Tableau 4.2.10 | Niveau de rétention des trois régions administratives avec et sans sa population anglophone pour le secteur préuniversitaire et pour les sessions d'accueil et d'intégration et session de transition (SAI-ST). | 67 |
| Tableau 4.2.11 | Niveau de rétention des étudiants sortant du secondaire de langue d'enseignement anglaise (tous secteurs confondus). | 68 |
| Tableau 4.2.12 | Distribution des étudiants restés en région qui ont terminé leur secondaire dans une école de langue d'enseignement anglaise selon le secteur technique ou autre. | 69 |
| Tableau 4.2.13 | Niveau de rétention des finissants des écoles secondaires répertoriées au sein du bassin interne de chacune des institutions collégiales des régions à l'étude (inscrit à un programme préuniversitaire, à une session d'accueil et d'intégration ou une session de transition (SAI-ST). | 70 |
| Tableaux 4.2.14 | Niveau de rétention régionale des finissants des écoles secondaires de chacune des zones territoriales des trois régions étudiées (inscrit au collégial à un programme préuniversitaire ou à une session d'accueil et d'intégration ou une session de transition (SAI-ST). | 71 |
| Tableau 4.2.14.1 | Pour l'Abitibi-Témiscamingue..... | 71 |
| Tableau 4.2.14.2 | Pour la Côte-Nord. | 71 |
| Tableau 4.2.14.3 | Pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine..... | 71 |
| Tableau 4.3.1 | Taux annuel moyen de migration interrégionale des nouveaux inscrits au collégial ayant fait le passage direct secondaire-collégial des régions administratives du Québec (2002-2007). | 73 |
| Tableau 4.3.2 | Distribution en pourcentage des nouveaux inscrits au collégial en fonction de leur provenance (2005-2007). | 75 |
| Tableau 4.3.3 | Cote décernée en fonction du résultat retenu pour l'indice de la proportion d' <i>étudiants étrangers</i> par rapport au nombre total d'étudiants. . | 75 |
| Tableau 4.4.1 | Rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement pour la période allant de 2005-2006 et 2007-2008 pour les régions à l'étude et de comparaison. | 81 |

| | | |
|-----------------|---|-----|
| Tableaux 4.4.2 | Différence entre le rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement entre les périodes de 2002-2005 et 2005-2007. | 83 |
| Tableau 4.4.3 | Pointage pour les deux sous-indices et de l'indice global pour les six régions administratives d'étude et de comparaison. | 84 |
| Tableau 4.5.1 | Pointage pour l'indice de l'adéquation formation/emploi. | 86 |
| Tableau 4.5.2 | Pointage sur l'indice de la possibilité d'être en difficulté de recrutement. ... | 88 |
| Tableau 4.5.3 | Pointage pour l'indice de la duplication de programme. | 91 |
| Tableau 4.5.4 | Pointage pour l'indice de la rareté de programme. | 93 |
| Tableau 4.5.5 | Pointage de l'indice de l'offre de formation. | 95 |
| Tableau 4.6.1 | Système de cote pour l'Indicateur composite de vitalité. | 97 |
| Tableaux 4.6.2 | Compilation des résultats des indices pour la constitution de l'Indicateur de vitalité pour les régions administratives. | 98 |
| Tableau 4.6.2.1 | Pour les régions à l'étude. | 98 |
| Tableau 4.6.2.2 | Pour les régions à l'étude et les régions de comparaison. | 98 |
| Tableau 4.6.3 | Compilation des résultats des quatre indices pour la constitution de l'Indicateur de vitalité pour les institutions collégiales des trois régions à l'étude. | 100 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 2.1.1 Évolution des effectifs étudiants des trois régions administratives étudiées entre 2003 et 2023 par rapport aux effectifs de la session d'automne 2008 (en pourcentage). | 6 |
| Figure 3.6.1 Schéma conceptuel de l'Indicateur composite de vitalité. | 46 |

Listes des sigles

AEC : Attestation d'études collégiales

CCTT : Centre collégial de transfert de technologie

CEC : Centre d'études collégiales

CÉGEP : Collège d'enseignement général et professionnel

DEC : Diplôme d'études collégiales

DGFE : Direction générale du financement et de l'équipement (MELS)

DGSOFF : Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation (MELS)

FABES : Mode d'allocation budgétaire des cégeps

FECQ : Fédération étudiante collégiale du Québec

GTES : Groupe de travail sur l'enseignement supérieur

IDH : Indice de développement humain

IDM : Îles-de-la-Madeleine

MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OEDC : Organisation for Economic Co-operation and development

PES : Périodes/Élève/Semaine

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

SAI-ST : Session d'accueil et d'intégration et session de transition

SIGDEC : Système d'Information et de Gestion des Données sur l'Effectif Collégial

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

*À mes parents, Carole et Christian, à mon
frère, Sébastien, ainsi qu'à tous ceux qui ont
cru en moi.*

Je remercie mon directeur, Norbert Robitaille, pour sa patience et son dévouement.

Je remercie mon co-directeur, Pierre Ducharme, pour ses judicieux conseils, sa disponibilité et son enthousiasme démontré pour le sujet.

Je remercie Raymond Ouellette et Alain Rousseau pour leur expertise.

Je remercie ma famille qui a toujours été présente pour moi.

Je remercie mes amis pour leur support.

Avant-propos

La démographie est depuis longtemps utilisée dans la planification du monde de l'éducation au Québec.

Une application classique est celle des prévisions de l'effectif étudiant; son but évident est la planification des besoins futurs (nombres d'écoles et de professeurs). D'une manière moins orthodoxe, les démographes du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont appliqué des concepts tels que la *génération fictive* ou les *mesures transversales* pour établir des indicateurs dans une perspective de reddition de compte, permettant de comprendre l'évolution du système éducatif québécois, d'en mesurer l'efficacité passée, etc.

Ce mémoire explore comment nous pouvons utiliser les statistiques existantes ainsi que les prévisions d'effectifs étudiants au collégial pour construire un indicateur tourné vers le futur, un indicateur qui répondra à la question suivante : pouvons-nous à l'aide des tendances actuelles observées et à l'aide des prévisions d'effectifs étudiants d'un cégep, prévoir si ledit cégep sera florissant d'ici quelques années ou si, au contraire, il est condamné au déclin?

Ce mémoire fera, de façon exploratoire, le catalogue des possibilités : quels indicateurs peuvent être construits? Comment peuvent-ils être organisés en un indicateur composite capable d'évaluer à moyen terme et long terme la viabilité d'un cégep?

Chapitre 1 : Problématique et revue de littérature

Les régions administratives les plus éloignées du Québec entrent de nos jours dans une nouvelle phase, soit celle du vieillissement accéléré de leur population. Après avoir vu leur dynamisme démographique animé par les baby-boomers depuis les dernières décennies, l'exode rural des jeunes, jumelé à une faible natalité, aura modifié leur structure par âge considérablement. Les générations ne se renouvellent plus, entraînant ainsi un renversement de plus en plus marqué de la pyramide des âges. Alors que la situation démographique de ces régions ne présente apparemment pas un dynamisme encourageant, l'économie ne fait guère meilleure figure dans son ensemble, toujours fragile, encore trop axée sur les ressources naturelles, bien qu'elle cherche à se diversifier. En regard de cette situation, à quoi peut-on s'attendre quant aux perspectives des institutions postsecondaires, et particulièrement des cégeps, dont la présence est essentielle au maintien des jeunes étudiants en région? Encore de nos jours, trop peu de diplômés retournent en région après leur formation postsecondaire pour garantir le soutien d'une économie prospère. Pour citer le Conseil permanent de la jeunesse (1997) : «il n'y a pas d'ambiguïté : le premier pas vers l'exode, ce sont les études.»

Même si certains groupes ont remis en cause l'existence des cégeps dans le réseau québécois d'éducation (FECQ, 2008), ceux-ci n'ont apparemment plus à prouver leur raison d'être vu leur apport aux communautés. L'apport des cégeps est d'autant plus considérable en région, que le développement régional est intimement lié au secteur collégial. Il est donc primordial de préserver la diversité de programmes pour éviter par ricochet une économie monosectorielle. Les cégeps sont d'importants pourvoyeurs directs de main-d'œuvre qualifiée via le secteur technique ainsi que de futurs «penseurs» via le secteur préuniversitaire. Nés de la commission Parent (1962)¹, les collèges d'enseignement général et professionnel, mieux connus sous l'acronyme CÉGEP, font leur apparition au Québec en 1967, au nombre de cinq (FECQ, 2007a). Quelque 27 ans plus tard, on dénombre plus de 48 entités juridiques collégiales publiques répandues au travers des 17

¹ La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec.

régions administratives. Cette volonté de démocratiser l'accès à l'éducation postsecondaire aura mené le gouvernement québécois à faire un choix audacieux, celui de créer des cégeps à l'extérieur de l'axe démographique Québec-Montréal et bien au-delà. Ce choix paraît fort risqué lorsque l'on connaît les bouleversements démographiques qui chambardent les régions périphériques depuis quelque temps. Imaginons la situation lorsque ces institutions scolaires seront confrontées à des diminutions majeures de l'ordre de 25-30 % de leur clientèle et peut-être même plus (FECQ, 2006). Le maintien de leurs programmes voire à la limite de l'institution elle-même pourrait être compromis. Il est difficile de croire que les cégeps pourront demeurer des acteurs de diversification aussi *efficaces* et continuer à offrir une diversité de programmes même lorsque leur clientèle s'amenuisera. Dans bon nombre de cégeps hors des grands centres, le nombre de programmes *non viables* est déjà considérable et sera inévitablement revu à la hausse dans le futur. Ces cégeps sont et seront dès lors entraînés dans un cercle vicieux difficile à éviter. Le mode de financement (FABES), instauré par l'État à partir de 1993, basé sur un système de financement proportionnel au nombre d'étudiants, ne permet pas pour le moment d'éviter cette situation. En tout et partout, pas moins de 80 % du financement des cégeps publics provient de ce système de financement (FECQ, 2008). «Moins d'étudiants signifient moins d'argent pour l'institution, moins d'argent provoque la fermeture de programmes déficitaires, moins de programmes amènent moins d'effectifs et le cercle vicieux se perpétue» (FECQ, 2008). Par ailleurs, si l'institution décide de maintenir un programme non viable en place puisqu'il le considère essentiel, cela nuit au financement des autres programmes. Également, une réduction d'offre amènera potentiellement l'étudiant qui cherche à acquérir une formation spécialisée à migrer pour l'obtenir. Une dévitalisation du cégep lui-même est à prévoir : moins d'activités parascolaires, moins d'attraits pour le corps enseignant et pour les étudiants suite à une réputation peu enviable de l'institution. L'exode rural des jeunes s'ensuivra avec les conséquences néfastes qu'il soulève (augmentation de la dépendance économique, manque de relève de leadership, marasme social et culturel, etc.).

Dans le cadre de ce travail, nous nous attarderons particulièrement à une zone géographique spécifique. Sa sélection provient de sa position géostratégique particulière,

zone tampon entre les populations nordiques de très faible bassin démographique non desservies par ces institutions (sauf Chibougamau) et celles du sud où se concentrent populations et institutions diversifiées. L'enjeu de la démocratisation de la scolarisation postsecondaire aux quatre coins du Québec s'y joue. Sans les cégeps, l'arrière-pays québécois serait dépourvu de ces services et l'on pourrait s'attendre à un recul du niveau d'éducation chez ces populations. L'étude de Frenette (Frenette, 2003) démontre que l'absence d'institution collégiale dans un rayon de navettage (moins de 80 km²) diminue considérablement la probabilité que l'élève poursuive ses études au-delà du secondaire, surtout s'il provient d'une famille moins nantie sur le plan financier.

Chapitre 2 : Question de recherche et finalité de la recherche

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous pencherons sur cet aspect de la société où le démographe, par ses qualifications techniques, peut aider à comprendre et visualiser ce qui guette ces institutions dans un futur rapproché, mais également dans un futur un peu plus éloigné. Notre question de recherche qui en découle est donc la suivante : quels seront les cégeps du croissant périnordique québécois les plus à risque de subir des compressions ou de faire appel à des subventions gouvernementales spéciales afin de demeurer viables? Ce questionnement est dédoublé d'une considération méthodologique : comment pouvons-nous quantifier ce rapport de force entre les institutions? De plus, nous chercherons à comparer la vitalité de ces cégeps à l'échelle géographique de la région administrative.

C'est dans ce contexte que furent choisies quatre entités juridiques collégiales comprenant huit campus ou centres d'études collégiales situés à l'intérieur de trois régions administratives de la couronne périnordique québécoise, faisant le pont entre la zone nordique et la zone méridionale (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine).

Liste des institutions collégiales à l'étude²

Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue - 08

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

- Campus de Rouyn-Noranda (920000)
- Campus d'Amos (920001)
- Campus de Val-d'Or (920002) comprenant le pavillon anglophone (9200003)

Région administrative de la Côte-Nord - 09

Cégep de Baie-Comeau (931001)

- Cégep de Sept-Îles (931002) comprenant le pavillon anglophone (931003)

Région administrative de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine - 11

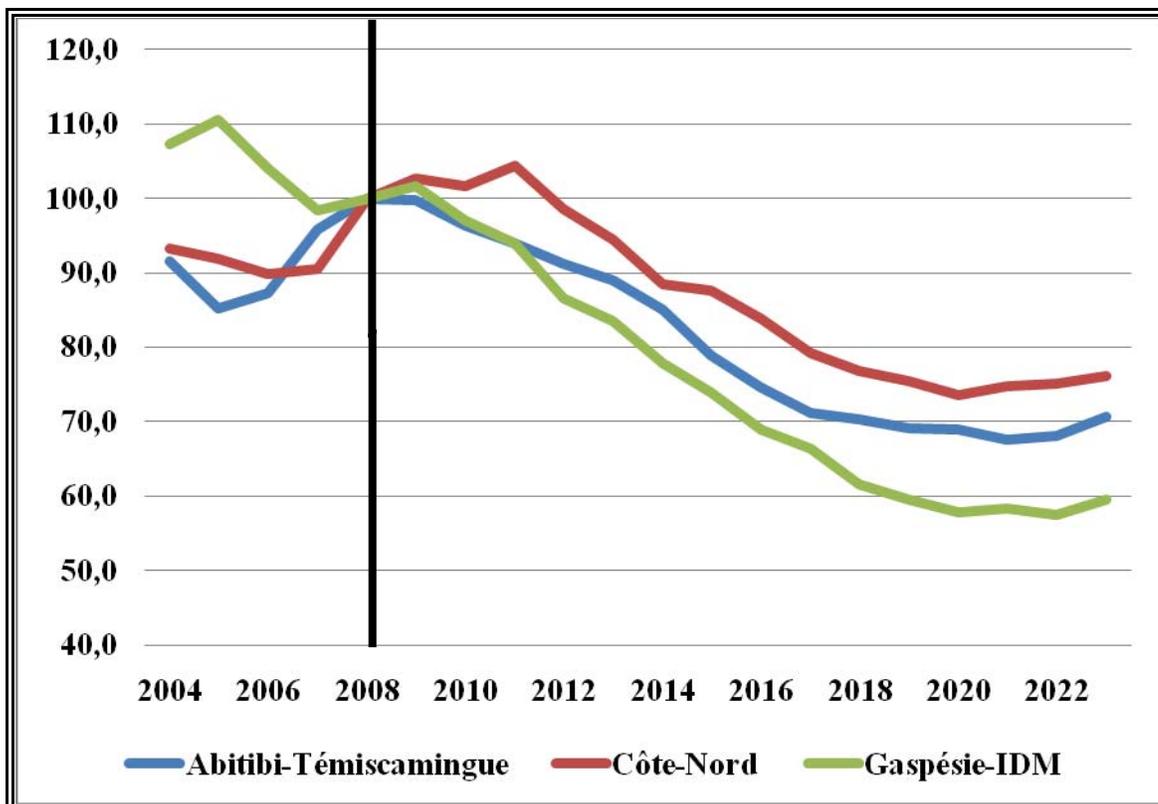
Cégep de la Gaspésie et des Îles

- Campus de Gaspé (900000) comprenant le pavillon anglophone (900001)
- Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine (900003)
- Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs (900004)

Ce sont également des cégeps situés à l'intérieur de régions-ressources qui répondent aux critères précédemment évoqués quant à la situation démographique et économique. Un autre point qui a été considéré pour la sélection; ce sont trois régions administratives qui présentent un dynamisme prévisionnel collégial régional relativement similaire, à en juger par les prévisions (2008-2023) du Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir (MELS, 2007b). Les trois régions connaîtront d'importantes baisses durant la prochaine décennie. C'est toutefois en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que pourrait s'effectuer la plus importante chute de clientèle, soit une baisse de plus de 40 % par rapport à l'effectif observé à l'automne 2008.

² Les numéros entre parenthèses sont les codifications utilisées par le MELS pour identifier les institutions et les regroupements dans le cas de cégeps à plusieurs composantes.

Figure 2.1.1 Évolution des effectifs étudiants des trois régions administratives étudiées entre 2003 et 2023 par rapport aux effectifs de la session d'automne 2008 (en pourcentage).



Source : Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, MELS, mai 2009.

Autre élément appuyant leur sélection, leur piètre rendement quant aux échanges migratoires interrégionaux des jeunes de 15-19 ans. Ces trois régions occupent les trois dernières positions du classement provincial, illustrant leur situation précaire quant au groupe d'âge particulièrement névralgique où se situe notamment l'entrée régulière au monde collégial.

Tableau 2.1.1 Taux annuel moyen de migration nette interrégionale de la population des 15-19 ans (2001-2005).

| Régions administratives | Taux d'entrée | Taux de sortie | Taux net |
|--------------------------------------|---------------|----------------|--------------|
| Capitale-Nationale | 3,5 | 2,0 | 1,5 |
| Laval | 5,6 | 4,5 | 1,1 |
| Montréal | 3,3 | 2,8 | 0,6 |
| Estrie | 2,9 | 2,6 | 0,3 |
| Mauricie | 2,7 | 2,5 | 0,2 |
| Laurentides | 4,0 | 4,1 | - 0,1 |
| Montérégie | 2,4 | 2,5 | - 0,1 |
| Outaouais | 1,6 | 1,6 | 0,0 |
| Lanaudière | 4,0 | 4,4 | - 0,4 |
| Chaudière-Appalaches | 2,0 | 2,5 | - 0,5 |
| Centre-du-Québec | 2,9 | 3,5 | - 0,6 |
| Bas-Saint-Laurent | 2,0 | 2,9 | - 0,9 |
| Saguenay - Lac-Saint-Jean | 1,5 | 2,7 | - 1,2 |
| Nord-du-Québec | 1,8 | 3,4 | - 1,5 |
| <i>Abitibi-Témiscamingue</i> | <i>1,8</i> | <i>3,8</i> | <i>- 2,1</i> |
| <i>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i> | <i>2,1</i> | <i>4,6</i> | <i>- 2,5</i> |
| <i>Côte-Nord</i> | <i>2,0</i> | <i>4,6</i> | <i>- 2,6</i> |
| Moyenne provinciale | 2,7 | 3,2 | - 0,5 |

Source : ISQ, 2007.

De plus, les trois régions administratives à l'étude seront également mises en perspective avec trois autres régions administratives situées en retrait des deux grands centres urbains du Québec, soit le Saguenay - Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et l'Outaouais. Ces comparaisons permettront d'évaluer où se positionnent pour chacune des dimensions les trois régions à l'étude par rapport à ces régions qui présentent, d'une perspective générale, une situation relativement plus enviable puisqu'elles disposent de bassins de clientèle beaucoup plus élevés et de surcroît, disposent d'une gamme de programmes beaucoup plus garnis et diversifiés.

L'utilité de cette recherche est de concevoir des outils stratégiques qui permettront, lorsque ceux-ci seront validés par des essais ultérieurs, aux instances impliquées

(gouvernement provincial, autorités régionales, locales et institutionnelles) d'établir des plans d'action soutenus par ces outils. Ultimement, il s'agit de chercher à s'assurer de la viabilité des cégeps en région et par ricochet maintenir les régions en vie (dans une volonté d'occupation de l'espace québécois).

Chapitre 3 : Méthodologie

3.0 L'indicateur composite

Pour quantifier le *niveau de santé* des institutions collégiales des trois régions à l'étude, nous proposons de créer un indicateur composite. À l'heure actuelle, nous disposons d'informations dispersées sur la situation financière ou sur le nombre prévu d'étudiants pour les prochaines années de ces institutions. Cela donne des éléments de réponse mais cela ne permet pas de tirer de conclusions utilisables. La vitalité institutionnelle est un phénomène complexe, multifactoriel, qui demande la plus grande circonspection. Se fier à un seul indicateur simple peut être malavisé. Monter une collection d'indicateurs divers est déjà une approche plus efficace. Par contre, il faut beaucoup de temps et d'efforts pour comprendre une collection d'indicateurs et il faut aussi savoir juger de l'importance relative de chacun des indicateurs. Un indicateur composite a l'avantage d'être plus facilement interprétable qu'une collection d'indicateurs distincts.

Selon la définition de Papa Seck (Seck, 2008), économiste statisticien au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), «un indicateur composite est une valeur dérivée d'une combinaison de divers indicateurs, basée sur un modèle théorique d'un concept multidimensionnel».

L'indicateur composite ne constitue pas une fin en soi; on doit plutôt le présenter comme un outil pour soutenir des décisions politiques, grâce à sa capacité à résumer des questions multidimensionnelles. Il est certain qu'un indicateur composite ne peut pas tenir compte de tous les facteurs qui influencent le phénomène analysé, d'autant plus, comme dans ce cas-ci, lorsqu'il s'agit d'une étude exploratoire afin d'établir cet indicateur. Des travaux complémentaires à cette étude permettront, non seulement de découvrir potentiellement de nouveaux facteurs influents, mais également de juger de la pertinence des facteurs actuellement retenus. Des analyses de colinéarité pourraient nous amener à rejeter certains sous-indices, indices et même certaines dimensions.

Si les publications scientifiques nous renseignent sur la nature d'un indicateur composite, il reste qu'elles sont exemptes de modèle utilisable dans le contexte québécois des études collégiales en région. Néanmoins, nous nous efforcerons de développer, au meilleur de nos connaissances, un indicateur composite capable de circonscrire le sujet de la vitalité des institutions collégiales en région. L'originalité de notre recherche repose donc sur la construction d'un seul et unique indicateur à partir d'une série d'indices simples qui couvrent autant que possible toutes les dimensions pertinentes liées à la vitalité d'une institution collégiale. Afin d'élaborer notre indicateur composite, la principale source d'inspiration fut incontestablement l'indice de développement humain (IDH) créé par le Programme des Nations-Unies pour le Développement. La notoriété de l'organisme international et de son indice a particulièrement influencé cette préférence. Établis en tant que modèle de référence, les fondements méthodologiques de notre indicateur composite y sont similaires notamment en ce qui concerne les méthodes d'agrégation et de pondération des indices³. Le concept de vitalité de notre indicateur, que nous définirons dans la prochaine section, tire une partie de son inspiration du concept de développement humain de l'IDH. Selon les dires de Gilbert Aho (PNUD, 2010b), le concept de développement humain se définit comme un processus consistant à élargir pour les individus, le champ des possibilités, et à renforcer leurs capacités [...].

3.0.1 Sélection des dimensions

Le concept de vitalité d'une institution collégiale évoque la capacité de se maintenir en tant qu'institution *vivante*, au sens où celle-ci tend à préserver ou améliorer ses capacités d'être un acteur essentiel dans le système d'éducation de sa région. Afin d'évaluer la vitalité des différents cégeps retenus, nous avons sélectionné plusieurs dimensions.

Selon nous, la dimension de la *vitalité démographique* constitue le point d'ancrage de la vitalité des institutions collégiales. La conjoncture démographique de l'établissement joue le rôle de baromètre du dynamisme de l'institution: une baisse ou une hausse de

³ Voir 3.0.3 et 3.0.4.

fréquentation scolaire ont assurément des répercussions considérables sur la perception générale que les gens ont de la vitalité de l'institution. La *vitalité démographique* sera donc la première dimension étudiée.

La conjoncture démographique de l'institution est associée à deux dimensions également de nature démographique : la *rétenion* et l'*attraction* des bassins potentiels d'étudiants. «Mettre l'accent sur le contexte géographique, notamment *la mobilité ou la sédentarité des jeunes et des étudiants*, apparaît important dans la mesure où ces migrations sont au cœur des enjeux du développement économique et de la croissance [d'une institution postsecondaire] d'un territoire ou d'une région. La connaissance des mobilités peut alors être non seulement un instrument d'évaluation des politiques d'enseignement supérieur et du financement de l'éducation supérieure dans une région, mais également un outil de pilotage dans la mise en place de futures politiques éducatives régionales» (Guégnard, 2009).

Nous définissons, la *force de rétenion du bassin étudiant interne*, deuxième dimension de l'étude, comme la capacité du cégep à maintenir sur son territoire les étudiants qui transitent du niveau secondaire au niveau collégial. Les cégeps aux prises avec une conjoncture démographique défavorable peuvent améliorer leur situation notamment par une augmentation du niveau de *rétenion* de leur bassin interne⁴.

À l'inverse, l'*attraction* se définit comme la capacité à aller chercher des étudiants à l'extérieur du bassin interne propre à l'institution. En théorie, l'attraction permet de

⁴ Lorsque l'étude se situe au niveau de la *région*, on désigne par la terminologie de *bassin interne* les étudiants qui ont terminé leur secondaire dans une école de la même région administrative que celle du cégep. Inversement, on parle de *bassin externe* pour désigner les étudiants qui ont terminé leur secondaire dans une région administrative autre que celle du cégep. Lorsque l'étude se situe au niveau de l'*institution*, le *bassin étudiant interne* se réfère au territoire dans un rayon de 60 kilomètres (atteignable par voie routière) autour du lieu physique du bâtiment principal de l'institution. À l'opposé, le *bassin étudiant externe* désigne le territoire au-delà de ce périmètre. La limite de 60 kilomètres a été fixée parce que l'on suppose que l'étudiant n'est pas forcé de déménager pour effectuer son entrée au collégial lorsqu'il se situe dans ce périmètre, mais également pour que les *bassins* des cégeps ne se superposent pas. À cet effet, notons que l'école secondaire Natagan, en Abitibi-Témiscamingue, est la seule à se situer géographiquement à mi-chemin entre deux cégeps (Amos et

contrecarrer la baisse d'effectifs locaux causée, soit par la conjoncture démographique propre à la région, soit par les départs d'étudiants originaires de la région vers les cégeps extérieurs au bassin interne. Cet effet s'exprimant par *la force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe*, troisième dimension à l'étude, est donc une dimension à ne pas négliger dans le contexte démographique particulier des régions périnordiques. L'apport d'*étudiants étrangers* peut s'avérer crucial lorsque le nombre d'*étudiants locaux* devient insuffisant au maintien de certains programmes.

Quatrième dimension à l'étude : *la vulnérabilité financière liée à la dépendance issue de la baisse d'effectifs*. Être dépendant financièrement des subventions spéciales⁵ indique une situation défavorable pour la vitalité de l'institution. Si l'État décidait de diminuer ou de couper ses subventions spéciales, l'institution pourrait être affectée au point de potentiellement devoir fermer certains programmes afin de boucler son budget.

Cinquième dimension à l'étude : *la vitalité de l'offre de formation* de l'institution. Comme le mentionne avec justesse le Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES, 2009) : «La qualité de l'offre de formation est aussi à rapprocher de la valeur des diplômes sur le marché du travail. La mise en place d'enquêtes d'insertion permet aux établissements de communiquer sur les débouchés de leurs diplômés. Garantir aux étudiants des débouchés rapides est un enjeu particulièrement sensible pour les formations professionnelles. Cette garantie est un élément sur lequel peut se baser l'étudiant pour privilégier une formation dans une université plutôt que dans une autre.» De ce constat, l'analyse de l'adéquation des programmes d'étude et du marché de l'emploi s'impose comme une des composantes de cette dimension. L'étude de la vitalité de l'offre de formation doit également tenir compte d'informations liées à la popularité de fréquentation des différents programmes ainsi qu'à l'abondance ou la rareté de l'offre de programme à travers les différents niveaux géographiques (local, régional, provincial).

Val-d'Or). À cause de cette situation particulière, ses étudiants appartiennent aux bassins internes de ces deux cégeps.

⁵ Subventions accordées pour les institutions aux prises avec des baisses d'effectifs pour pouvoir maintenir leur offre de formation, issues des annexes A-007 et S-026 du Régime budgétaire et financier du MELS.

Ainsi, la dimension *de la vitalité de l'offre de formation* de l'institution est définie par :

- l'adéquation entre ses programmes et le marché de l'emploi,
- la vigueur de son recrutement étudiant dans ses différents programmes,
- la rareté de son offre de programmes au niveau provincial,
- le fait d'avoir, ou non, des programmes en situation de duplication en vertu de la définition du MELS⁶.

Sixième et dernière dimension, *la valeur ajoutée* de l'institution. Cette dimension est présentée ici, seulement aux fins de démontrer l'intérêt qu'il y aurait eu à en faire l'étude, puisque nous sommes dans l'impossibilité de réunir une gamme d'indices permettant de définir quantitativement cette dimension, soit en raison de l'accessibilité aux données ou encore, soit qu'elles sont tout simplement inexistantes. Deux éléments principaux ont été avancés pour définir cette dimension, l'étude du rendement académique de l'institution ainsi que la valeur ajoutée liée à la disposition d'un centre collégial de transfert de technologie (CCTT).

Dans le cas de l'étude du rendement académique de l'institution, nous aurions pu établir une codification du niveau d'obtention d'une sanction des études collégiales. Il existe des données publiques publiées par le MELS sur les taux d'obtention d'une sanction des études collégiales ventilées selon le sexe, le type de programme et la famille de programme. Toutefois, elles portent uniquement sur l'ensemble du Québec ou sur le type de réseau (public, privé ou gouvernemental). Les niveaux de performances académiques des étudiants, réels et perçus, peuvent jouer sur la perception qu'ont les futurs étudiants de la qualité de l'enseignement donné au cégep; cette perception peut ensuite influencer le choix de l'institution au moment de l'inscription au collégial. Un cégep se bâtit au fil des années une réputation qui influe⁷ sur sa force d'attraction et donc sur sa vitalité institutionnelle.

⁶ La définition de programme en duplication est détaillée dans la section méthodologique de cette dimension (Section 3.5.).

⁷ De façon positive ou négative.

Autre élément qui aurait pu être abordé dans cette dimension est la valeur ajoutée liée à la disposition d'un centre collégial de transfert de technologie (CCTT). Cet élément demeure théorique puisque le ou les indices qui pourraient lui être rattachés sont malheureusement non applicables dans le cadre de cette recherche. Il n'existe, pour le moment, aucun indice concernant la valeur ajoutée de la présence d'un centre collégial de transfert technologique sur l'institution qui en détient la responsabilité ou des centres collégiaux environnants, sur le plan économique mais également académique. En mai 2007, une étude menée conjointement par le MDEIE et le MELS, s'est penchée sur l'évaluation de la performance du dispositif des CCTT (MDEIE, 2008). Certains résultats de cette recherche auraient potentiellement pu servir en partie à monter un tel indice. Malgré cela, la confidentialité des résultats individuels vient, une fois de plus, restreindre cette éventualité. La présence des centres collégiaux de transfert technologique joue un rôle crucial dans le développement de créneaux régionaux d'excellence. En plus de la recherche et de la diffusion d'information technologique, ces centres permettent au corps enseignant d'acquérir une expertise qu'ils pourront transmettre par la suite aux étudiants (FECQ, 2007b). Leur impact sur le dynamisme économique régional est particulièrement important en région périphérique. La présence d'un tel centre est certes un atout important pour la vitalité du cégep ou du centre régional.

3.0.2 Méthode de normalisation des données

Pour juxtaposer divers indices au sein d'un indicateur composite, il faut normaliser les *échelles d'évaluation* de ceux-ci. Pour ce faire, nous utiliserons la *méthode d'échelle de catégorie*⁸. Selon nous, cette méthode est la mieux adaptée au contexte de la vitalité des institutions collégiales. Cette méthode passe par la production d'un algorithme de classement des données présenté sous forme de *cote alphabétique*. Le choix de cette technique tient au fait que les indices que nous avons sélectionnés n'ont pas la prétention de tracer un portrait d'une réalité mesurable, évaluée à la décimale près; il s'agit plutôt de

⁸ Selon la nomenclature de l'OCDE (OECD, 2008).

hiérarchiser les institutions étudiées entre elles et d'évaluer approximativement leur état de santé. Ainsi, les écarts de faibles intensités se retrouvent marginalisés et les valeurs extrêmes ramenées à une valeur-limite appréciable (cote la plus faible ou la plus forte). En plus de permettre l'agrégation des indices au sein de l'indicateur-composite, les cotes alphabétiques permettent d'étudier efficacement les résultats intermédiaires au niveau des sous-indices et des indices. Les comparatifs sont ainsi facilités, par opposition aux cotes numériques qui n'ont pas cette capacité de donner une image aussi explicite de la santé de l'institution ou de la région en plus d'ajouter l'ambiguïté potentielle de confondre le résultat de l'indice avec la valeur numérique de la cote qui lui est attribuée.

Pour ce faire, nous utilisons un système de *cote hiérarchique* à neuf échelons. Lorsque l'indice s'y prête, la moyenne provinciale sert de point de repère, de cote médiane (5^e cote). Dans d'autres cas, la cote médiane peut également signifier l'absence de préférence, c'est-à-dire que l'indice n'est ni favorable, ni défavorable pour l'institution ou la région administrative. Puisque les régions étudiées se retrouvent bien souvent toutes les trois sous la moyenne provinciale, nous avons privilégié l'utilisation d'un système de cote à neuf échelons (plutôt qu'un système à cinq ou sept échelons par exemple) parce qu'il permet une distinction plus marquée entre les résultats de ces institutions.

Inévitablement, ces *cotes alphabétiques* détiennent une valeur numérique permettant d'effectuer les calculs de sommations des indices au sein de l'indicateur-composite. Chaque *cote alphabétique* équivaut à un échelon d'un point débutant par la cote la plus faible (cote C-, 1 point) jusqu'à la cote la plus forte (cote A+, 9 points).

Tableau 3.0.2 Table de correspondance entre le système de cote alphabétique et sa valeur numérique.

| Cote alphabétique | Pointage |
|-------------------|----------|
| Cote A+ | 9 pts |
| Cote A | 8 pts |
| Cote A- | 7 pts |
| Cote B+ | 6 pts |
| Cote B | 5 pts |
| Cote B- | 4 pts |
| Cote C+ | 3 pts |
| Cote C | 2 pts |
| Cote C- | 1 pt |

3.0.3 Méthode de pondération des indices

Puisqu'il s'agit d'une étude exploratoire, nous avons prôné la non-intervention des pondérations des indices au sein de l'Indicateur composite de vitalité. Ainsi, chaque indice représentant chacune des cinq dimensions obtient le même poids dans la constitution de l'indicateur composite. Une toute autre pondération ne sera envisageable que lorsque nous connaîtrons mieux l'importance relative de chaque élément de l'indicateur composite. Cette situation deviendra réalisable lorsque sera effectuée une répétition de l'indicateur composite au fil du temps. Dès lors, une *pondération subjective*⁹ au même titre que celle utilisée par le PNUP pour son indice de développement humain serait envisageable.

3.0.4 Méthode d'agrégation des indices

Après la sélection, la normalisation et la pondération des indices simples, il reste l'étape de leur agrégation au sein de l'indicateur composite. Pour y parvenir, la *méthode linéaire additive*¹⁰ a été sélectionnée. Celle-ci possède une capacité de compensation entre les indices, en ce sens qu'une mauvaise performance dans un indice peut être compensée

⁹ Selon la nomenclature de l'OCDE (OEDC, 2008).

¹⁰ Idem.

par une bonne performance dans un autre. Le contexte spécifique de notre étude permet de légitimer l'utilisation de cette méthode puisque l'effet compensatoire entre les dimensions est non seulement acceptable, mais souhaitable. Ce l'est d'autant plus que l'étude statistique des interactions entre les indices nous apparaît irréalisable, compte tenu de la spécificité des cas étudiés et du très petit échantillon qu'ils constituent.

Voici donc la représentation arithmétique de l'indicateur composite :

$$IC_r = p_1 y_{1r} + p_2 y_{2r} + \dots + p_n y_{nr} = \sum_i p_i y_{ir}$$

IC_r correspond au pointage de l'indicateur composite pour l'institution r ,
 y_{ir} correspond à l'indice individuel pour l'attribut i dans l'institution r ,
 p_i spécifie le poids relatif de l'attribut i
 n nombre d'indice

Notons finalement que les résultats au niveau régional sont établis indépendamment de ceux obtenus pour les institutions qui les composent. La moyenne arithmétique des scores des institutions n'est donc pas forcément identique au résultat au niveau régional.

3.1 Dimension de la vitalité démographique

La première dimension portée à l'étude pour l'analyse de la vitalité des institutions collégiales des trois régions administratives retenues est la vitalité démographique. Afin de quantifier cette dimension, nous avons fait appel à un indice portant sur la variation des effectifs de l'institution collégiale. Cet indice permettra de définir l'ampleur de la variation observée et prévue de l'effectif étudiant afin de juger du dynamisme démographique actuel et à venir de la population étudiante collégiale au sein de l'institution et de la région administrative.

Les données qui serviront à la constitution de cet indice proviennent des prévisions d'effectifs collégiaux effectuées par le MELS en date de mai 2009. Ainsi, seules les données portant sur les étudiants inscrits à un programme de DEC (préuniversitaire, technique ou accueil et intégration), inscrits à l'enseignement ordinaire à temps plein, seront

considérées¹¹. Ceci se traduit notamment par l'exclusion des étudiants inscrits dans un programme d'attestation d'études collégiales (AEC) ainsi que des adultes et des étudiants à temps partiel peu importe leur orientation scolaire, puisque ceux-ci ne sont pas comptabilisés initialement lors de l'exercice de prévision d'effectifs collégiaux. La volatilité des programmes d'AEC et de ses effectifs se trouve difficilement conciliable avec un système prévisionnel de longue durée. Cette volatilité est en bonne partie attribuable à la forte corrélation de ces programmes avec la conjoncture économique locale et régionale et des besoins de main-d'œuvre bien spécifiques des entreprises qui y sont rattachées. Incidemment, l'indice ne reflète donc pas la totalité de la réalité observée ou projetée, quoique les effectifs considérés représentent une importante proportion du total des inscriptions et se rattachent directement à la conjoncture démographique des commissions scolaires qui alimentent le système collégial.

Dans un premier temps, nous effectuerons l'opération qui consiste à rapporter les *effectifs totaux*¹² observés à l'automne 2008 sur ceux de l'automne 2003. La session de l'automne 2008 constitue la période de référence puisqu'elle est la plus récente observation disponible dans le cadre de cette présente étude. En second lieu, nous effectuerons le rapport des effectifs prévus de l'automne 2016 et de ceux de 2023 sur ceux de l'automne 2008. La variation des cinq dernières années nous renseignera sur la dernière tendance démographique observée alors que les variations par rapport à 2016 et 2023, nous tracent un portrait de la conjoncture attendue à moyen et long terme pour ces institutions. Les années 2016 et 2023 ont été sélectionnées puisqu'elles représentent la situation présagée à mi-période ainsi qu'en fin de période de la dernière prévision effectuée par le MELS. Conséquemment à la nature exploratoire de l'étude, la détermination des périodes d'étude et du nombre de sous-indices retenus a été conditionnée essentiellement en fonction de la structure du modèle de prévision d'effectifs étudiants du MELS (le nombre d'années de prévision ainsi que la dernière année d'observation et de prévision disponible). Il est probable qu'avec des essais ultérieurs, nous jugions que ces choix ne soient plus les plus

¹¹ Voir Annexe A.6 pour les détails méthodologiques des prévisions collégiales.

¹² Tous programmes de DEC confondus.

efficacités à circonscrire le contexte démographique des institutions. Ce faisant, nous pourrions envisager d'utiliser d'autres périodes temporelles de référence ou alors de réduire et/ou de pondérer autrement les sous-indices qui alimentent la dimension de la vitalité démographique. Inéluctablement, ce commentaire d'ordre méthodologique s'applique universellement à l'ensemble des indices et sous-indices de cette étude.

Augmentation relative de l'effectif étudiant observé A-2008/A-2003

$$(E_{A-2008} - E_{A-2003}) / E_{A-2003} * 100$$

Augmentation relative de l'effectif étudiant prévu A-2016/A-2008

$$(E_{A-2016} - E_{A-2008}) / E_{A-2008} * 100$$

Augmentation relative de l'effectif étudiant prévu A-2023/A-2008

$$(E_{A-2023} - E_{A-2008}) / E_{A-2008} * 100$$

E_{A-X} = Effectif étudiant inscrits à l'enseignement ordinaire à temps plein au temps X à la session d'automne.

Le système de cote pour ces trois sous-indices est basé en fonction de la cote médiane de la hiérarchie des échelons (cote B) dont le point central s'avère être l'absence de variation entre les deux périodes d'étude. Les bornes de cette cote ont été fixées à 5 % de ce point central. À sa borne inférieure débute la cote B- alors que sa borne supérieure constitue la borne inférieure de la cote B+. À leur tour, ces deux cotes s'étalent sur un intervalle de 10 %. Pour reprendre l'exemple de la cote B+, son intervalle contient donc les résultats se situant entre 5 % et 15 %. Pour produire l'indice de la vitalité démographique, nous comptabiliserons la moyenne de la valeur numérique des cotes des trois sous-indices.

Tableau 3.1.1 Système de cote pour l'indice de la variation des effectifs totaux.

| Cote alphabétique | Résultats |
|--------------------------|------------------|
| Cote A+ (9 pts) | 35 % et plus |
| Cote A (8 pts) | 25 % à 35 % |
| Cote A- (7 pts) | 15 % à 25 % |
| Cote B+ (6 pts) | 5 % à 15 % |
| Cote B (5 pts) | -5 % à 5 % |
| Cote B- (4 pts) | -5 % à -15 % |
| Cote C+ (3 pts) | -15 % à -25 % |
| Cote C (2 pts) | -25 % à -35 % |
| Cote C- (1 pt) | -35 % et moins |

3.2 Dimension de la force de rétention du bassin étudiant interne

Pour une institution collégiale, la *force de rétention* se définit en fonction de son bassin interne, c'est-à-dire en fonction de la portion du territoire québécois que l'institution est supposée desservir¹³. Combien, parmi les nouveaux diplômés du secondaire de ce territoire, s'inscriront dès l'année suivante à l'institution collégiale?

La force de rétention est un élément fondamental de l'évaluation du niveau de vitalité d'une institution collégiale. Deux facteurs améliorent la force de rétention d'un cégep « X » :

- une plus grande proportion de diplômés du secondaire (résidents du territoire associé au cégep « X ») s'inscrit aussitôt que possible au collégial.¹⁴

¹³ Voir la note no.6 de la section 3.0.1 pour la définition du bassin interne.

¹⁴ Cet élément est relativement « externe » au cégep : il dépend de la capacité des écoles secondaires à faire diplômer leurs élèves. Par exemple, un cégep pourrait profiter du fait qu'une école secondaire soit particulièrement efficace à amener ses élèves jusqu'au diplôme. Cet élément dépend aussi de l'importance de la formation professionnelle : dans certaines régions, la FP est très populaire parce qu'elle donne accès à des emplois industriels. Un cégep pourrait être désavantagé parce que les diplômés du secondaire de son territoire préfèrent entrer sur le marché du travail plutôt que de poursuivre leurs études au collégial.

- parmi les nouveaux inscrits au collégial (provenant du territoire associé au cégep « X »), une plus grande proportion fréquente le cégep « X » plutôt que toute autre institution collégiale.

Plus un cégep est attrayant, plus il incitera les jeunes de son territoire à poursuivre leurs études au collégial, et à le faire plutôt dans ce cégep qu'ailleurs.

Le MELS possède des statistiques sur le nombre de nouveaux inscrits au collégial¹⁵ qui arrivent directement du secondaire (inscrits en secondaire 5 l'année scolaire précédente). Ces données n'incluent ni les étudiants du collégial à temps partiel, ni les étudiants inscrits à l'enseignement continu. Cette compilation de données est conçue pour répondre aux besoins spécifiques du système prévisionnel du MELS. Pour notre étude, on regroupe les données allant de l'automne 2002 à l'automne 2007. L'objectif de ce regroupement est de former une masse significative d'étudiants, puisque, dans bien des cas, les effectifs impliqués sont très petits; une analyse annuelle serait téméraire, voire impraticable, et dépourvue de toute signification statistique. Les données de l'automne 2007 demeurent les plus récentes disponibles au moment d'effectuer les présents travaux.

Le taux de rétention du bassin étudiant interne se calcule en rapportant le nombre d'étudiants qui sont demeurés au sein de leur bassin interne pour effectuer leur entrée au collégial sur l'ensemble des diplômés du secondaire provenant de ce bassin qui ont poursuivi des études postsecondaires. Ainsi conçu, l'indice se limite au second des deux facteurs cités plus haut : le facteur externe qu'est le niveau de diplomation du secondaire est donc évacué. Le taux de rétention calculé pour un cégep n'est donc pas influencé par la capacité des écoles secondaires à fournir des diplômés.

¹⁵ Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire à temps plein, selon le cégep de destination et l'école secondaire d'origine.

Pour l'analyse régionale, l'indice porte sur les nouveaux inscrits qui ont effectué le passage direct du secondaire au collégial pour l'ensemble des programmes de DEC¹⁶.

Taux de rétention du bassin étudiant interne :

$$E_T / D_{T-1} * 100$$

E : Effectif étudiant nouvellement inscrits au collégial au cégep de leur bassin interne

D : Diplômés du secondaire provenant de ce bassin interne

T : Année scolaire

À l'échelle des bassins internes propres à chaque cégep, seuls les nouveaux inscrits qui ont fait le passage direct du secondaire au collégial préuniversitaire (ou session d'accueil et d'intégration et session de transition) seront pris en compte, à l'exclusion des nouveaux inscrits au collégial technique. Les principaux programmes préuniversitaires, comme les programmes d'accueil ou de transition sont en effet offerts dans chacune des institutions collégiales. Par contre, chaque cégep n'offre qu'une petite sélection de programmes techniques. De la sorte, pour un étudiant qui se destine à un programme technique, il est très possible que le programme désiré ne soit pas offert dans le cégep compris dans son bassin interne. En conséquence, il serait hasardeux de mesurer le taux de rétention du cégep lorsqu'on sait qu'une importante proportion de diplômés du secondaire n'ont d'autres alternatives que de quitter *leur bassin* pour entreprendre des études collégiales techniques. De plus, calculer le taux de rétention en y incluant les programmes techniques introduirait un biais : pour tous les cégeps, l'indice serait abaissé et cela pénaliserait particulièrement les campus satellites.

Alors que le taux de rétention au niveau des institutions collégiales se limite à l'étude des programmes préuniversitaires et de session d'accueil et d'intégration et session de transition (SAI-ST), le taux régional, qui inclut la formation technique, peut cacher plusieurs subtilités. Après avoir fait l'analyse de l'indice régional, nous décomposerons l'indice en plusieurs composantes afin de déceler ces subtilités potentielles.

¹⁶ Soit les programmes techniques, préuniversitaires et d'accueil ou de transition.

- d'abord pour l'ensemble de tous les programmes techniques,
- ensuite pour les seuls programmes techniques qui sont offerts dans la région.
- finalement pour les programmes préuniversitaires et de session d'accueil et d'intégration et session de transition (SAI-ST).

Au fil de ces différentes étapes, on analysera la situation des diplômés du secondaire dont la langue d'enseignement était l'anglais. Cette sous-population, malgré ses faibles effectifs, peut avoir une influence sur le taux de rétention. Nous porterons également une attention particulière à la conciliation entre l'offre de formation régionale et le choix de programme effectué de l'étudiant.

Pour ce qui est du système de *cote*, la moyenne des résultats des 17 régions administratives a servi de référence. Une marge de 6 % sépare les divers échelons; ce choix permet une classification des résultats des 17 régions administratives dans les différents échelons. Ainsi, la cote médiane (B) est égale à 70 %, plus ou moins 3 %, donc de 67 à 73 %.

Tableau 3.2.1 Système de cote pour l'indice de rétention du bassin interne

| Cote alphabétique | Résultats |
|--------------------------|------------------|
| Cote A+ (9 pts) | Plus de 89 % |
| Cote A (8 pts) | [84 % à 89 % [|
| Cote A- (7 pts) | [79 % à 84 % [|
| Cote B+ (6 pts) | [73 % à 79 % [|
| Cote B (5 pts) | [67 % à 73 % [|
| Cote B- (4 pts) | [63 % à 67 % [|
| Cote C+ (3 pts) | [58 % à 63 % [|
| Cote C (2 pts) | [53 % à 58 % [|
| Cote C- (1 pt) | Moins de 53 % |

Autre note méthodologique, tout comme dans la première section, les sections 4.2 (la force de rétention du bassin étudiant interne) et 4.3 (la force d'attraction exercée sur le

bassin étudiant externe), le *Centre spécialisé des pêches* et le *Conservatoire de Val-d'Or* sont inclus dans les statistiques régionales, bien qu'ils ne soient pas étudiés sur une base individuelle. Cette exclusion s'explique par leur statut d'établissement à vocation bien particulière qui ne cadre pas avec l'offre des institutions dite régulières; l'un est un centre spécialisé basé sur des programmes techniques liés à l'industrie de la pêche, l'autre est un conservatoire de musique offrant uniquement le programme préuniversitaire de Musique. Les comparatifs avec les autres institutions collégiales de ces régions sont peu intéressants étant donné leur nature bien spécifique qui touche un public cible extrêmement restreint. C'est ainsi que les résultats régionaux obtenus par sommation des institutions peuvent ne pas correspondre aux résultats globaux obtenus pour les régions administratives concernées (Abitibi-Témiscamingue et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine). Cependant, cela demeure sans effet réel sur l'analyse régionale puisque leurs résultats sont tout de même comptabilisés à cette échelle.

3.3 Dimension de la force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe

L'attraction que les institutions collégiales exercent sur les bassins étudiants externes est une occasion pour celles-ci d'enrichir leur clientèle étudiante. L'évaluation de la force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe servira à percevoir l'impact de l'attractivité sur les bassins externes par rapport à la situation démographique du cégep.

Les données qui seront utilisées pour cette section proviennent également de la compilation spéciale pour effectuer les prévisions d'effectifs étudiants. Comme pour la section précédente, les sujets d'étude demeurent les étudiants de première année, ayant fait le passage direct du secondaire au collégial, inscrits à temps plein, enseignement ordinaire (inscrits en secondaire cinq l'année précédente). Notons qu'une des principales limites de l'utilisation de cette compilation provient du fait qu'elle ne concerne que les étudiants québécois. Nous ne disposons donc d'aucune information relative aux nouveaux inscrits canadiens non québécois et internationaux. Toutefois, grâce à une extraction spéciale du

Système d'Information et de Gestion des Données sur l'Effectif Collégial (SIGDEC), nous disposons de données, concernant ces deux groupes spécifiques d'étudiants, ventilées selon le niveau d'étude (1^{re}, 2^e ou 3^e année). Afin d'estimer le nombre de nouvelles inscriptions parmi les effectifs étudiants de première année observés, nous avons rapporté à ces étudiants de première année, la proportion des nouvelles inscriptions des Québécois des trois régions sur le nombre d'étudiants de première année de ces trois mêmes régions. Cette proportion s'établit à 66,6 % entre 2002 à 2007. Par ailleurs, le nombre d'étudiants provenant de la région ayant migré à l'extérieur de la province est une autre donnée dont nous ne disposons pas. Nous n'avons, à cet égard, aucune autre mesure indirecte à notre disposition afin d'en estimer les effectifs.

La migration est l'un des phénomènes les plus difficiles à circonscrire avec justesse dans l'univers de la démographie. De par sa nature volatile et réversible, de multiples définitions existent afin de définir le phénomène en fonction du contexte d'étude du chercheur. Or, dans la situation qui nous concerne, le fait de rattacher le mouvement migratoire à un moment déterminé de la vie d'un individu, soit au moment de la première inscription au collégial, nous permet d'éviter certaines ambiguïtés nuisibles qui pourraient faire ombrage à la qualité des indices et par le fait même de l'analyse qui en résulte. Les migrants de cette étude sont donc les étudiants qui ont effectué un *changement de territoire*¹⁷ entre le lieu d'étude où ils ont terminé leur secondaire et le lieu d'étude où ils ont effectué leur entrée au collégial.

S'il demeure pertinent d'étudier ces comportements migratoires selon le lieu d'étude, l'analyse en fonction du lieu de résidence de l'étudiant pourrait apporter des éléments d'analyses complémentaires. Malheureusement, suite à la restructuration de la banque centrale de donnée du MELS, il nous fut impossible d'explorer cette avenue. Avec une information aussi précise que le code postal du lieu de résidence, nous aurions pu envisager de construire un indice de dispersion spatiale de la clientèle étudiante d'un cégep spécifique par l'étude de la distance qui sépare ces deux lieux géoréférencés. Cet indice

permettrait de percevoir la portée du bassin d'approvisionnement du cégep en question. Comme le mentionne le Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) implanté en France : « *La distance permet de corriger nombre d'effets à la frontière. En effet, pour certaines mobilités comptabilisées comme changement de territoire, certaines distances parcourues peuvent être très courtes. Or dans une conception du seul changement de territoire, les migrations à la frontière se trouvent expliquées de la même manière que des migrations plus grandes, biaisant l'explication que le chercheur tente d'apporter dans le comportement migratoire* » (GTES, 2009).

Dans l'objectif de circonscrire l'apport réellement perceptible des étudiants provenant de l'extérieur du *bassin interne* aux cégeps de la région, nous avons sélectionné pour l'occasion l'indice suivant : le taux annuel moyen de migration nette. On retrouve au numérateur de cet indice, le solde migratoire (nombre de sortants de la région étudiée soustrait du nombre d'entrants dans cette même région). Cette valeur représente la résultante de l'effet compensatoire entre l'émigration et l'immigration de cette région. Afin de percevoir l'impact relatif de ces migrations sur la région, l'indice prévoit rapporter au dénominateur la population étudiante moyenne de la période allant de 2002 à 2007. Nous aurions pu produire le même type d'indice sur une base annuelle, mais encore une fois, nous avons préféré miser sur un ensemble de données plus élevées obtenues par un regroupement d'années d'observation pour éviter les fluctuations subites provoquées par un nombre trop restreint de cas d'étude. Nous avons également rejeté la possibilité de retenir comme seul indice le solde migratoire brut puisqu'il constitue un indice brut dépourvu de considération de la taille de la population de référence étudiée. À l'opposé, le taux de migration nette permet non seulement d'observer le jeu de compensation entre les nouveaux inscrits provenant de l'extérieur de la région (entrants) et ceux de la région qui ont entrepris leur entrée collégiale dans un cégep de l'extérieur de la région (sortants), mais également de standardiser ce rapport selon le poids de la population moyenne présente sur son territoire.

¹⁷ Du bassin interne au bassin externe ou inversement.

Taux annuel moyen de migration nette :

$$= M_{t \text{ et } t+n} / P_{t \text{ et } t+n} * 100$$

M : Migration nette annuelle moyenne

P : Population étudiante soumise au risque de migrer

T : année scolaire

Le système de cote utilisé pour cet indice est centré sur la cote médiane (cote B), gravitant autour d'une absence de gain ou de perte d'étudiant, soit 0 %. La largeur des classes de chacune des cotes est équivalente à 6 %. Ce choix de largeur de classe provient de la considération de la distribution des résultats des 17 régions administratives la plus uniforme possible au sein des neuf échelons¹⁸.

Tableau 3.3.1 Système de cote pour l'indice du taux annuel moyen de migration nette.

| Cote alphabétique | Résultats |
|--------------------------|---------------------|
| Cote A+ (9 pts) | Plus de 21 % |
| Cote A (8 pts) | [15 % à 21 % [|
| Cote A- (7 pts) | [9 % à 15 % [|
| Cote B+ (6 pts) | [3 % à 9 % [|
| Cote B (5 pts) | [3 % à - 3 % [|
| Cote B- (4 pts) | [- 3 % à - 9 % [|
| Cote C+ (3 pts) | [- 9 % à - 15 % [|
| Cote C (2 pts) | [- 15 % à - 21 % [|
| Cote C- (1 pt) | Moins de - 21 % |

À l'échelle des institutions, nous avons plutôt privilégié un indice rapportant le nombre d'étudiants provenant de l'extérieur de la région sur le nombre total d'étudiants du cégep. Cet indice illustre donc la contribution de l'attraction *d'étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative* aux institutions en question. Nous avons donc procédé autrement que pour l'indice régional puisque l'étude du bilan migratoire basé sur le principe des *bassins internes* perd son intérêt à ce plan géographique. Des campus

¹⁸ Voir l'annexe A.3.1 pour la distribution des résultats des 17 régions administratives.

principaux tels le campus de Rouyn-Noranda et le campus de Gaspé ont comme mandat d'offrir aux étudiants la possibilité de poursuivre leurs études pour l'ensemble de la région notamment ceux situés loin des centres d'études collégiales. Ainsi, l'attraction d'étudiants de la région administrative provenant de l'extérieur de leur *bassin interne* est considérable en regard des centres d'études collégiales tel celui de Baie-des-Chaleurs ou de l'Île-de-la-Madeleine. Cette disposition fait en sorte que leur sensibilité aux marchés démographiques régionaux de l'extérieur de leur bassin interne est fortement poussée vers le haut par rapport à ces centres d'études collégiales. L'objectif de cet indice est donc d'étudier l'impact du rayonnement des institutions collégiales au-delà de la région sur le nombre d'étudiants accueillis dans leur enceinte.

Quant au système de cote utilisé pour cet indice, il prend comme point de référence, l'absence du phénomène que l'on tente d'observer, soit qu'aucun étudiant, inscrit à temps plein à l'enseignement ordinaire, provenant de l'extérieur de la région ne soit enregistré. Ce point de référence constitue la valeur plancher de la plus faible cote (C-). À partir de cette valeur, la graduation est de l'ordre de 3 % pour finalement atteindre 24 % pour la valeur de la borne inférieure de la cote la plus élevée. Nous avons donc statué qu'à partir du moment où l'on observe que le quart des effectifs provient de l'extérieur de la région administrative, l'attraction peut être considérée comme étant très forte.

Proportion d'étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative de celle où se situe l'institution collégiale :

$$= EE_{t \text{ et } t+n} / ET_{t \text{ et } t+n}$$

EE : Étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative

ET : Nombre d'étudiants total

t : année scolaire

Tableau 3.3.2 Système de cote pour l'indice de la proportion d'étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative de celle où se situe l'institution collégiale.

| Cote alphabétique | Résultats |
|--------------------------|------------------|
| Cote A+ (9 pts) | Plus de 24 % |
| Cote A (8 pts) | [21 % - 24 % [|
| Cote A- (7 pts) | [18 % - 21 % [|
| Cote B+ (6 pts) | [15 % - 18 % [|
| Cote B (5 pts) | [12 % - 15 % [|
| Cote B- (4 pts) | [9 % - 12 % [|
| Cote C+ (3 pts) | [6 % - 9 % [|
| Cote C (2 pts) | [3 % - 6 % [|
| Cote C- (1 pt) | 0 % - 3 % [|

3.4 Dimension de la vulnérabilité financière

En ce début du 21^e siècle, sous les recommandations du rapport Germain-Boucher (Fédération des cégeps, 2002), des mesures d'aides financières spéciales ont été mises en place afin de lutter contre les effets pervers provoqués par les baisses d'effectif scolaire observées dans de nombreux cégeps québécois. Ces mesures d'aide ont pour objectif de stabiliser la situation financière de ces cégeps et de maintenir une offre de formation adéquate dans toutes les régions du Québec¹⁹. Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés à la vulnérabilité financière potentielle que pouvait éprouver un cégep confronté

à une conjoncture démographique défavorable. Incontestablement, la présence de mesures d'aide financière spéciales est un signe avant-coureur d'une précarité certaine de l'institution. Avant d'étudier les indices retenus pour la mesure de cette dimension, scrutons en détail en quoi consistent ces subventions qui seront considérées pour cette étude.

Ces subventions découlent d'une part de l'Annexe S-026 de la section des allocations spécifiques (le S du mode d'allocation budgétaire FABES) accordées à certains cégeps pour assurer le soutien et le développement de l'enseignement collégial, cette annexe s'intitule : *la consolidation de l'offre de formation* (MELS, 2008). Ces mesures surviennent suite aux problématiques engendrées par les baisses de la clientèle étudiante des institutions concernées. Les différentes mesures d'aide de cette annexe sont regroupées sous trois volets : le soutien aux *autorizations de programmes* d'études techniques en difficulté, la rationalisation de l'offre de formation ainsi qu'une autre section qui regroupe l'ensemble des autres mesures de soutien. Les informations qui suivent concernant les détails administratifs sont tirées du Régime budgétaire et financier des cégeps du MELS (MELS, 2008).

Le premier volet permet d'accorder un soutien financier particulier pour certaines *autorizations de programmes* d'études techniques confrontées à un problème important de recrutement de clientèle en majorant le financement prévu pour les enseignants et en accordant une subvention pour la promotion du programme. Pour l'une des deux subventions accordées par ce volet, le programme doit obligatoirement présenter moins de 45 étudiants, une année scolaire donnée, pour l'ensemble des trois années d'étude. Elle ne doit pas se trouver en situation de duplication (paragraphe 42 de l'annexe E002), soit d'offrir un même programme dans un rayon de moins de 150 kilomètres ou au sein de la même région administrative. La langue d'enseignement de l'établissement est également prise en compte. L'admissibilité à cette mesure est restreinte aux établissements de huit régions administratives prédéterminées dont font partie les cégeps des trois régions à l'étude.

¹⁹ Tout en accordant une attention particulière aux cégeps situés en région.

Un soutien financier est également accordé pour les programmes d'études techniques en difficulté comptant un effectif scolaire de dix étudiants ou plus en première année, des cégeps des régions visées par une baisse prévue de plus de 10 pour cent, de leur effectif scolaire inscrit à l'enseignement ordinaire à temps plein entre les années scolaires 2004-2005 et 2014-2015.

Un troisième soutien financier peut être également accordé pour des programmes d'études techniques en difficulté (cette fois-ci par contre, indépendamment de leur langue d'enseignement). Il s'agit des programmes d'études techniques en difficulté pour lesquels le Ministère a accordé deux autorisations ou moins dans l'ensemble du réseau collégial public ou de programmes comptant trois ou quatre autorisations, mais dont seulement deux d'entre elles, ou une seule, comptant un effectif étudiant (1^e, 2^e, ou 3^e année) pour l'année en cours. Cependant, lorsque l'effectif étudiant de première année est inférieur à 10 étudiants, les cégeps concernés doivent présenter au Ministère un plan de relance du programme d'études faisant état de l'utilisation du soutien financier reçu au cours des années antérieures, s'il y a lieu, et de toute autre mesure mise en place par le cégep visant à relancer les inscriptions. Notons que toutes les régions administratives québécoises sont admissibles à cette subvention.

Pour les « programmes d'études techniques en difficulté » admissibles, le Ministère accorde aux cégeps concernés une aide financière, soit une somme de 5 000 \$ par autorisation, afin qu'ils réalisent des campagnes de promotion visant à accroître la capacité d'attraction de ces programmes d'études. Le Ministère alloue également aux cégeps concernés un financement particulier visant à soutenir l'offre de formation lorsque les ressources financières déjà allouées pour les enseignants, conformément aux règles budgétaires afférentes, ne sont pas suffisantes. Une allocation spéciale («As»), au sens de l'annexe E002, évaluée en ETC (enseignant équivalent temps complet) est accordée à ces cégeps pour combler l'écart entre le nombre d'enseignants requis pour donner la formation et le nombre déjà financé par le Ministère pendant la période où la clientèle du programme concerné est insuffisante.

Le deuxième volet concerne la rationalisation de l'offre de formation amenée sous forme d'un soutien financier particulier accordé aux cégeps lors d'un retrait définitif d'un programme d'études. Dans une perspective d'amélioration de la qualité de la formation (masse critique appropriée, renouvellement du corps professoral, etc.), les cégeps peuvent convenir d'opérations de rationalisation pouvant conduire, à terme, à la fermeture de programmes d'études dans une perspective de consolidation de l'offre de formation. Ce soutien financier pourrait également être accordé afin d'appuyer la mise en place dans la région d'un programme d'études visant à répondre à un besoin de main-d'œuvre qualifiée sur une base non récurrente (autorisation de programme d'études provisoire ou partagée, entente entre cégeps ou tout autre projet considéré admissible par le Ministère). L'octroi de cette aide demeure conditionnel à ce que le projet ne génère pas de permanence chez le personnel enseignant.

Finalement, le troisième volet de l'Annexe S-026; dans une perspective d'accessibilité à la formation, particulièrement dans les régions autres que Montréal et Québec, des subventions peuvent être accordées pour soutenir des projets novateurs mettant à contribution les technologies de l'information et de la communication (TIC), le Cégep à distance et la vidéoconférence. En outre, des subventions ad hoc ou récurrentes peuvent être accordées aux cégeps en soutien à un programme de formation pour des mesures autres que celles déjà prévues dans la présente annexe telles que l'aide au transport scolaire dans une région particulièrement mal pourvue à cet égard, la reconnaissance d'un centre de formation continue dans une sous-région desservie par un cégep ou pour d'autres mesures de même type permettant de maintenir ou d'accroître, principalement en région, l'accessibilité à la formation.

Les autres subventions considérées, qui constituent le volet 4, sont tirées de l'Annexe A-007. Cette annexe se veut, elle aussi, une mesure d'aide aux cégeps en situation de baisse de leur effectif scolaire. Toutefois, alors que l'annexe S-026 vise le financement

du personnel enseignant et que celles accordées en vertu de l'A-007 visent le financement des dépenses reliées au personnel non enseignant, certaines autres dépenses sont de nature non salariales. Les subventions sont accordées lorsque la clientèle réelle calculée en PES (périodes/élève/semaine) est moindre que la clientèle de référence (la clientèle de référence est égale à la moyenne des quatre meilleures années de l'institution au cours de la période 1994-1995 à 1999-2000). Une PES sert à mesurer le volume d'activités pédagogiques menées dans les cégeps auprès des élèves. Elle représente une période par élève par semaine pendant un semestre. Elle équivaut à 15 heures d'enseignement (en classe, en laboratoire ou en stage) (MELS, 2008). Les PES considérées pour le calcul de la clientèle de référence et de la clientèle réelle ne concernent que les activités liées à l'enseignement régulier.

Ces mesures budgétaires énoncées aux annexes A-007 et S-026 sont en appui aux activités de l'enseignement régulier, c'est donc pour cette raison que l'ensemble des dépenses examinées lors de la fabrication des indices se rapporte à ce groupe d'activité uniquement. Le premier indice sélectionné est l'indice du poids relatif des allocations sur la somme des dépenses mesuré en rapportant la proportion des allocations visant à atténuer la baisse d'effectif scolaire sur l'ensemble des dépenses pour l'enseignement ordinaire de l'institution ou de la région administrative durant la période de 2005-2006 à 2007-2008. Comme le mentionne le MELS dans son document portant sur l'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (MELS, 2007e), le rapport entre la somme des allocations spéciales et des dépenses de fonctionnement des cégeps donne une indication sur l'importance des sommes allouées à un cégep ou aux cégeps d'une région administrative en comparaison avec l'ensemble des ressources dont ils disposent pour le financement de leurs activités.

Indice du poids relatif des subventions sur les dépenses

$A_{2005-2006 \text{ à } 2007-2008} / D_{2005-2006 \text{ à } 2007-2008} * 100$

A : Allocations spéciales issues des annexes S-026 et A-007

| |
|--|
| <i>D</i> : Ensemble des dépenses pour l'enseignement ordinaire |
|--|

Le deuxième indice étudié est l'indice de la variation périodique de cette proportion entre les périodes de 2000-2001 à 2004-2005 et de 2005-2006 à 2007-2008. Les données de 2000-2001 à 2004-2005 proviennent du rapport du MELS (MELS, 2007e) alors que les données de 2005-2006 à 2007-2008 ont été fournies par la Direction générale du financement et de l'équipement (DGFE) du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS, 2009a). Cette comparaison temporelle témoignera de l'évolution récente de ces allocations spéciales permettant de juger si la précarité financière de l'institution semble tendre vers l'amélioration ou la détérioration. La sélection des périodes a été déterminée en fonction de la disponibilité des données, la dernière année d'observation disponible étant l'année académique de 2007-2008. Nous aurions préféré, par ailleurs, considérer la première période à partir de l'année académique de l'implantation de la formule des allocations spéciales issues du rapport Germain-Boucher (Fédération des cégeps, 2002), soit 2002-2003, mais les seules données disponibles pour cette période sont regroupées sous une période quinquennale (2000-2001 à 2004-2005).

| |
|--|
| <i>Taux de variation des subventions</i> |
|--|

| |
|--|
| $\frac{(PSD_{T \text{ à } T+2} - PSD_{T-6 \text{ à } T-1})}{PSD_{T-6 \text{ à } T-1}}$ |
|--|

| |
|---|
| <i>PSD</i> : Poids relatif des subventions sur les dépenses |
|---|

| |
|---------------------------|
| <i>t</i> : Année scolaire |
|---------------------------|

Ces deux indices ainsi retenus sont, à la lumière des informations et des données dont nous disposons, les plus susceptibles de faire ressortir le portrait général de la vulnérabilité financière des cégeps issue du contexte de baisse d'effectif observée et appréhendée. L'objectif ultime de la réunification de ces deux indices au sein d'un seul et même indice est de cerner les institutions et les régions les plus dépendantes (ou les plus susceptibles de l'être) du système de financement spécial du gouvernement québécois. En ce qui concerne le système de cote utilisé pour les deux indices retenus, l'échelle de graduation repose sur l'étendue de la distribution des résultats (minimum-maximum) des 16

régions administratives du Québec étudiées²⁰; cette échelle est d'un pour cent dans les deux cas. Pour le premier indice, la cote de référence est la cote A+, représentant les plus petites valeurs atteignables alors que pour le deuxième indice, la cote de référence est la cote B- représentant l'absence de variation entre les deux périodes d'étude. Spécifions que cette dimension sera étudiée uniquement au niveau d'analyse de la région administrative, les subventions octroyées par le MELS étant émises au niveau de l'entité juridique collégiale et non de l'établissement comme notre ventilation retenue l'impose.

Tableau 3.4.1 Système de cote pour l'indice du poids relatif des allocations sur la somme des dépenses de l'enseignement ordinaire.

| Cote alphabétique | Résultats |
|--------------------------|------------------|
| Cote A+ (9 pts) | Moins de 1 % |
| Cote A (8 pts) | [1 % à 2 % [|
| Cote A- (7 pts) | [2 % à 3 % [|
| Cote B+ (6 pts) | [3 % à 4 % [|
| Cote B (5 pts) | [4 % à 5 % [|
| Cote B- (4 pts) | [5 % à 6 % [|
| Cote C+ (3 pts) | [6 % à 7 % [|
| Cote C (2 pts) | [7 % à 8 % [|
| Cote C- (1 pt) | Plus de 8 % |

²⁰ La région administrative du Nord-du-Québec étant exclue de ces annexes.

Tableau 3.4.2 Système de cote pour l'indice de la variation périodique de la proportion des subventions liée aux baisses d'effectifs étudiants sur la somme des dépenses de l'enseignement ordinaire.

| Cote alphabétique | Résultats |
|-------------------|-----------------------|
| Cote A+ (9 pts) | Moins de - 3,5 % |
| Cote A (8 pts) | [- 2,5 % à - 3,5 % [|
| Cote A- (7 pts) | [- 1,5 % à - 2,5 % [|
| Cote B+ (6 pts) | [- 0,5 % à - 1,5 % [|
| Cote B (5 pts) | [- 0,5 % à + 0,5 % [|
| Cote B- (4 pts) | [+ 0,5 % à + 1,5 % [|
| Cote C+ (3 pts) | [+ 1,5 % à + 2,5 % [|
| Cote C (2 pts) | [+ 2,5 % à + 3,5 % [|
| Cote C- (1 pt) | Plus de 3,5 % |

3.4 Dimension de la vitalité de l'offre de formation

L'offre de formation se conçoit comme étant la vitrine des institutions collégiales quant à la promotion des programmes offerts par leur établissement. Être en mesure d'identifier l'importance relative des différents programmes offerts ainsi que leurs perspectives d'avenir sont des considérations essentielles si l'on veut saisir efficacement le niveau de vitalité de l'offre de formation qui devrait régir ces institutions pour les prochaines années. Pour obtenir une offre de formation de qualité, les institutions doivent tendre vers :

- l'adéquation des formations offertes et de leurs débouchés d'emploi ;
- l'assurance d'avoir un bassin de clientèle suffisant au maintien de chacun des programmes ;
- la spécificité de l'offre de programmes afin de se promouvoir comme *institution originale*, que ce soit :
 - 1) à l'échelle locale et régionale ;
 - 2) à l'échelle provinciale.

L'indice de l'offre de formation est donc conçu dans l'intention de réunir ces différents aspects.

Cet indice résulte de la sommation de quatre sous-indices :

- l'indice de l'adéquation formation/emploi ;
- l'indice de la difficulté de recrutement ;
- l'indice de la duplication de programme;
- l'indice de la rareté de programme.

Notons qu'il s'agit spécifiquement de l'offre de formation pour les programmes techniques puisque les concepts d'adéquation formation/emploi, de rareté de programme, de programme en duplication et de programme en difficulté de recrutement constituent un amalgame de concepts applicable uniquement à ce type de formation.

L'indice général, nommé *indice de l'offre de formation*, se rapporte à la période d'étude allant de 2008 à 2012 puisque les éléments qui ont servi initialement à construire l'indice de l'adéquation formation/emploi furent basés sur cette période. De même, les prévisions qui vont jusqu'à 2012 ont servi à produire l'indice de la possibilité d'être en difficulté de recrutement.

Indice de l'adéquation formation/emploi - Pour la partie portant sur l'adéquation formation/emploi, nous nous référons au modèle de la Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation (DGSOFF) et présenté dans le document du MELS (MELS, 2009a). Ce modèle a pour objectif de déterminer le volume de formation professionnelle et technique nécessaire afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre du Québec et ainsi d'évaluer l'équilibre qui peut exister entre le nombre de formations octroyées et le nombre d'emplois sur le marché du travail lié à ces programmes de formation. Ces travaux trouvent leurs sources dans les prévisions que mène Emploi-Québec sur la croissance de l'emploi et du remplacement de main-d'œuvre pour chaque programme pour la période de 2008 à 2012.

Voici donc les détails de la méthodologie utilisée. Dans un premier temps, l'équipe de la DGSOFF rattache chaque programme de formation aux professions qui y correspondent. Ceci permet de connaître les besoins de diplômés dans chaque formation technique. Ces besoins sont traduits sur une base annuelle, majorés en fonction du taux d'obtention du diplôme et du nombre d'élèves qui poursuivent leurs études une fois leur diplôme obtenu²¹. L'étape finale consiste à mettre en relation les effectifs visés et les effectifs actuels (inscriptions d'élèves débutants pour l'année 2007-2008). Dès lors, un diagnostic est posé à savoir si ledit programme est en situation d'équilibre ou non. Par une approche que les auteurs du modèle qualifient de *très large*, ils classent les programmes en 9 catégories qui correspondent à l'adéquation formation-emploi. Le programme est considéré comme étant *en équilibre* s'il n'y a pas lieu de procéder à une hausse ou à une baisse importante de la capacité d'accueil du réseau, autrement dit, si le nombre de débutants visés et le nombre de débutants réellement perçus correspondent *grosso modo*. Par contre, afin qu'un programme obtienne le statut de programme en *déficit*, il faut que le modèle prévoie une augmentation des effectifs des trois quarts et que la hausse représente un minimum de 100 individus. Un programme aura un diagnostic de *déficit important* si l'on doit quadrupler ses inscriptions, et ce, pour un minimum de 500 individus. À l'inverse, s'il faut diminuer les inscriptions d'un programme de moitié et que cette baisse représente plus de 100 individus, le programme se retrouvera en situation de *surplus*. La baisse doit dépasser 500 individus et impliquer une réduction des inscriptions de plus des trois quarts, pour que le programme soit classé parmi les programmes en *surplus important*. Deux nouvelles catégories ont été ajoutées au diagnostic depuis le dernier rapport. Il s'agit de catégories intermédiaires entre l'équilibre et le déficit d'une part. Ainsi, un programme se retrouvera en *déficit modéré* lorsqu'il faudra procéder à une hausse des effectifs de la moitié et que ceci correspond à un minimum de 50 individus. À l'inverse lorsque la baisse nécessaire sera supérieure à la moitié des effectifs et que ceci correspondra à au moins 50 inscriptions, le programme d'études se retrouvera en *surplus modéré*.

²¹ Ces étudiants ne sont donc pas immédiatement disponibles pour le marché du travail.

Certains programmes sont qualifiés *en implantation* et d'autres *en questionnement*. Ces programmes sont donc, dans le premier cas, des programmes récemment créés alors que dans le deuxième cas, ce sont des programmes pour lesquels le MELS étudie la possibilité de les retirer de la carte de programme du collégial. En raison de leur statut particulier, les programmes de ces deux dernières catégories ne sont pas évalués dans le rapport d'adéquation formation/emploi.

Les auteurs du document du MELS sur l'adéquation formation/emploi terminent leur section méthodologique en prenant le soin de mentionner qu'il est essentiel de garder à l'esprit que les résultats du modèle doivent demeurer indicatifs. À l'image de certains indices considérés au sein de cette étude, le fait que la démarche repose sur des éléments prévisionnels comporte des limitations. Cet indice étant étroitement lié au marché du travail, et par le fait même, à la conjoncture économique, des changements rapides et imprévus peuvent survenir et renverser les tendances observées précédemment.

En somme, nous nous retrouvons avec sept catégories discriminantes. Chacune de ces catégories de programme est associée à une graduation dans l'échelle de pointage de l'indice de l'adéquation formation/emploi, de la situation la moins enviable pour l'institution (programme en surplus important), à la situation la plus souhaitable (programme en déficit important). Le pointage progresse d'un point par échelon. Les programmes étiquetés *en implantation* ou *en questionnement* se verront attribuer le même pointage que les programmes *en équilibre*. Puisqu'ils n'ont pas été évalués, leur résultat ne peut qu'être neutre, ni en déficit, ni en surplus.

Alors que le MELS recherche l'équilibre, l'institution, elle, a tout avantage à détenir des programmes en déficit. En présence d'un programme déficitaire, l'étudiant y percevra de meilleures chances de débouchés sur le marché du travail, accentuant du coup son intérêt potentiel pour ledit programme. Ainsi, puisque nous nous intéressons spécifiquement à la perspective de l'institution, le système de pointage a été conçu afin d'avantager les programmes déficitaires.

Tableau 3.5.1 Système de pointage pour l'indice de l'adéquation formation/emploi.

| Résultats | Pts |
|-------------------|-----|
| Déficit important | 7 |
| Déficit | 6 |
| Déficit modéré | 5 |
| Équilibre | 4 |
| En questionnement | 4 |
| En implantation | 4 |
| Surplus modéré | 3 |
| Surplus | 2 |
| Surplus important | 1 |

Indice de la difficulté de recrutement - L'intérêt des projections d'effectifs au niveau des programmes découle du seuil de vulnérabilité financière des programmes, basé sur un niveau minimum d'étudiants par programme, soit de 45 ou 60 étudiants à temps plein. Ainsi, les programmes offerts seront répertoriés en trois grandes catégories, soit les programmes sous la barre des 45 étudiants, ceux contenant entre 45 et 60 étudiants ainsi que ceux ayant plus de 60 étudiants. Cette catégorisation provient de l'échelle utilisée par le MELS pour considérer un programme technique sous le *seuil de viabilité* (moins de 60 étudiants) ou *en difficulté* (moins de 45 étudiants) pour l'attribution de financement spécial. Dans cette logique, on peut estimer qu'un programme s'en tire relativement bien s'il réussit à maintenir plus de 60 étudiants, il sera dès lors considéré comme étant «en santé». Il est primordial de tenir compte de la présence des différentes «catégories de *viabilité*» des programmes pour juger de la vitalité du cégep. Cet indice vise à cibler la précarité des programmes concernés en termes de masse démographique critique à la prospérité économique du programme et de l'institution. C'est ce même concept de *masse critique* qui fut utilisé pour l'indice de la vulnérabilité financière.

Il est impératif de noter que l'objectif n'est donc pas de mesurer le nombre exact attendu d'étudiants au sein des différents programmes en date de la prévision, mais bien d'obtenir une idée générale de la situation de ces programmes si ceux-ci poursuivaient leur séquence en fonction des tendances d'évolution d'effectifs observées des dernières années

et également en regard de la conjoncture démographique projetée de l'institution si ces programmes sont maintenus en place d'ici l'automne 2012.

Pour en arriver à fabriquer cet indice, nous ferons des prévisions d'effectifs collégiaux par programme en utilisant une méthode déterministe dérivée des prévisions émises par cégep, pour le secteur technique. Dans un premier temps, nous ferons ressortir les tendances des cinq dernières années quant à la distribution des effectifs étudiants de première année selon le programme d'études. À partir d'une moyenne pondérée sur la proportion d'étudiants de première année dans chacun des programmes techniques offerts, nous ferons une estimation du nombre de premières années attendues pour chacun d'eux pour la première année de prévision. Par une méthode *étape par étape*, nous ferons progresser ces étudiants, année après année, en fonction des taux de passage utilisés par le MELS pour la prévision du secteur technique de l'institution²². Également, en vertu de l'importance des fluctuations aléatoires, le nombre total d'étudiants attendus pour une année donnée sera accompagné d'un intervalle de résultats possibles illustrant l'incertitude statistique de la prévision. Les valeurs minimales et maximales seront considérées pour évaluer le *niveau potentiel d'étudiants*²³ dans chacun des programmes. Les échelons de l'indice partent de la situation la moins enviable (les valeurs minimales et maximales se situant sous les 45 inscriptions) à celle la plus souhaitable (les valeurs minimales et maximales se situant au-dessus des 45 inscriptions). La graduation étant d'un quart de point, allant d'un programme destiné à se situer *en difficulté* (-1 point) à un programme que l'on prévoit être *en santé* (aucune pénalité, pointage de 0).

²² Les taux de passage global du secteur technique étant plus fiables que les taux par programme pris individuellement en raison des fluctuations hasardeuses associées aux faibles effectifs trop souvent observés.

²³ Possibilité que le programme se situe au-dessus ou au-dessous du seuil de vulnérabilité.

Tableau 3.5.2 Système de pointage pour l'indice de la difficulté de recrutement

| Résultats | Pts |
|--------------------------|--------|
| Min et Max ≤ 45 | - 1 |
| Min $\leq 45 <$ Max | - 0,75 |
| $45 <$ Min et Max < 60 | - 0,5 |
| Min $\leq 60 <$ Max | - 0,25 |
| Min et Max > 60 | 0 |

Indice de la duplication de programme - Les critères de l'indice proviennent des considérations du MELS pour identifier un programme étiqueté comme étant en duplication. Le programme pour être considéré comme étant en duplication doit être offert au moins deux fois au sein de la même région administrative ou se situer dans un rayon de 150 kilomètres. Cet indice fait ressortir la vulnérabilité accrue d'un programme possédant ce statut particulier à être en concurrence directe quant à sa clientèle avec l'autre programme doublé en question. Ce chevauchement de bassin de clientèle amène ces programmes en duplication à être plus susceptibles d'être supprimés des suites d'un remaniement possible de la carte des programmes, d'autant plus si celui-ci est dédoublé du statut de programme non viable. Cet indice est donc pris en considération si l'indice de programme en difficulté de recrutement démontre des signes avant-coureurs d'une telle situation. Si le programme répond à ce critère, une note de -1 sera portée à sa fiche. Dans le cas inverse, aucun point ne sera retiré.

Tableau 3.5.3 Système de pointage pour l'indice de la duplication de programme.

| Résultats | Pt |
|-----------|----|
| OUI | -1 |
| NON | 0 |

Une des limites de cette approche est le fait qu'elle ne concerne que les programmes techniques; nous n'accordons aucune considération aux programmes préuniversitaires. Or, comme le mentionne la Fédération étudiante collégiale du Québec, «il y a lieu de croire qu'il existe également une problématique de financement lorsque les effectifs

préuniversitaires sont extrêmement faibles. Néanmoins, l'attribution du financement spécial accordé aux programmes aux prises avec des baisses importantes d'effectifs (issu de l'Annexe S-026) ne concerne, pour le moment, que les programmes du secteur technique» (FECQ, 2008). Dès lors, il nous apparaissait plus pertinent de nous en tenir aux normes de financement spécial actuelles.

Indice de rareté de programme - Nous tenterons de quantifier le niveau de spécialisation des programmes offerts sur le campus : offrent-ils des études spécialisées que l'on retrouve peu dans l'ensemble des cégeps québécois ou sont-ils tout simplement uniques? Cet indice sera mesuré en rapportant chacun des programmes offerts au nombre total d'autorisations de ce programme dans l'ensemble du Québec. Le système de pointage pour cet indice est établi en cinq groupes où l'on obtient un quart de point à chaque graduation d'échelle. Ainsi, un programme unique se verra attribuer un pointage de 1 point alors qu'un programme retrouvé dans 2 à 5 entités juridiques collégiales, un pointage de 0,75, un programme retrouvé de 6 à 10 entités juridiques collégiales, un pointage de 0,5 et finalement un programme retrouvé dans 11 à 15 entités juridiques collégiales, un pointage de 0,25. Au-delà de 15 programmes offerts à l'échelle provinciale, nous considérons que le principe de rareté perd de son intérêt, le programme ne présentant plus réellement de spécificité, étant offert dans un nombre considérable d'institutions.

Tableau 3.5.4 Système de pointage pour l'indice de la rareté de programme.

| Résultats | Pts |
|------------|------|
| 1 | 1 |
| 2-5 | 0,75 |
| 6-10 | 0,5 |
| 11-15 | 0,25 |
| Plus de 15 | 0 |

Indice de l'offre de formation - L'indice de l'offre de formation se veut la résultante de la sommation des résultats des sous-indices. Le système de cote pour cet indice a été fixé en fonction du rendement d'un programme dit *régulier*²⁴ qui équivaut à la cote moyenne (cote B). Ce type de programme obtiendrait un résultat de 4 points (soit 4 points pour le premier indice et aucun pour les trois autres). Afin d'obtenir un système de cote à neuf échelons à partir de cette valeur de référence, l'échelle de graduation adoptée est de 1 point par échelon. Ainsi, la cote B inclut un demi point au-dessus et au-dessous du résultat de 4 points (3,5 à 4,5 points).

Tableau 3.5.5 Système de cote pour l'indice de l'offre de formation.

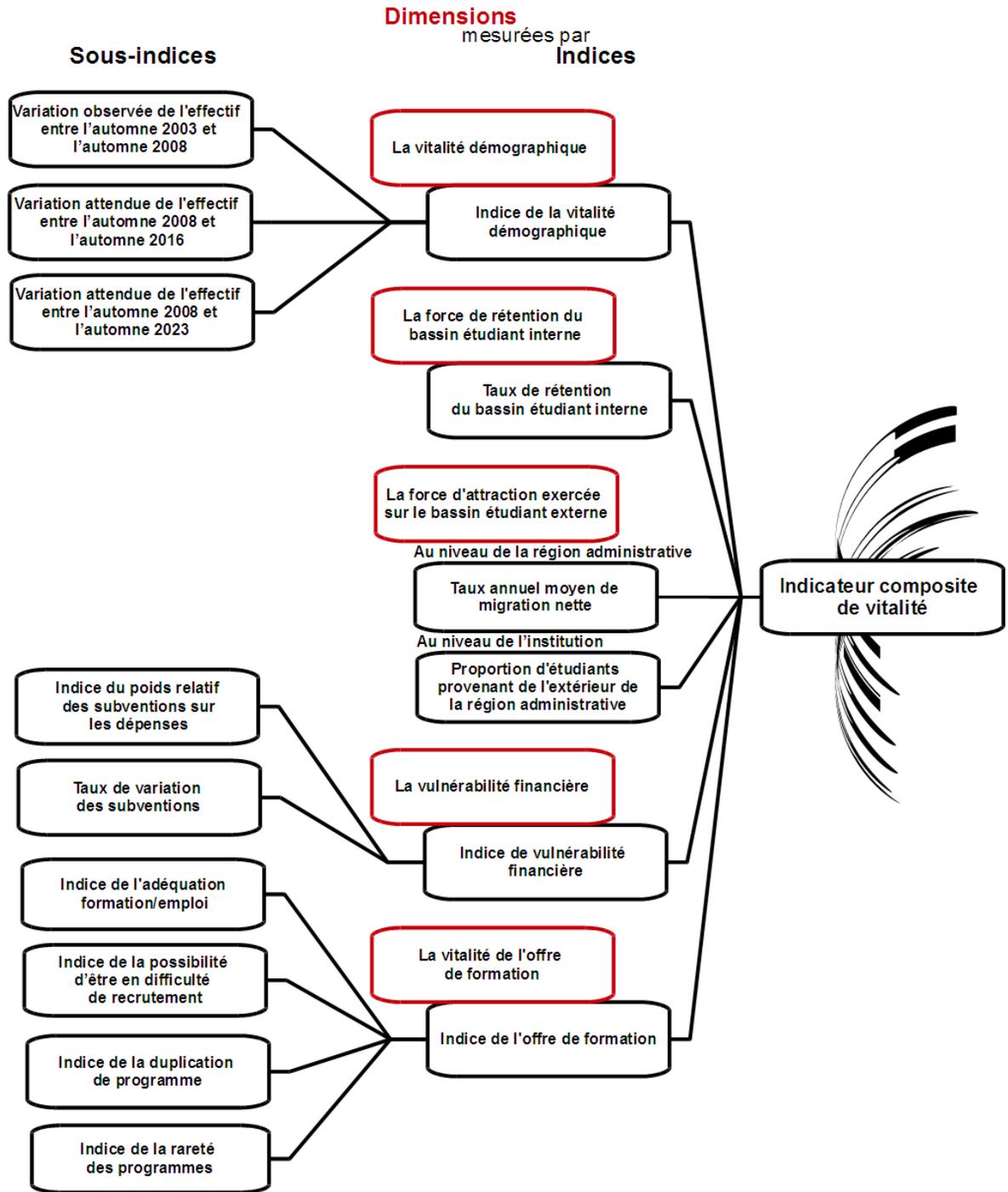
| Cote alphabétique | Résultats |
|-------------------|---------------|
| Cote A+ (9 pts) | Plus de 7,5 |
| Cote A (8 pts) | [6,5 à 7,5 [|
| Cote A- (7 pts) | [5,5 à 6,5 [|
| Cote B+ (6 pts) | [4,5 à 5,5 [|
| Cote B (5 pts) | [3,5 à 4,5 [|
| Cote B- (4 pts) | [2,5 à 3,5 [|
| Cote C+ (3 pts) | [1,5 à 2,5 [|
| Cote C (2 pts) | [0,5 à 1,5 [|
| Cote C- (1 pt) | Moins de 0,5 |

²⁴ Programme dit régulier : son adéquation formation/emploi est en équilibre, il n'est pas rare, ni en difficulté de recrutement.

3.6 Schéma conceptuel de l'Indicateur composite de vitalité

En guise de synthèse du plan méthodologique, observons le schéma conceptuel lié à la construction de l'Indicateur composite de vitalité (voir page suivante). Ce schéma est une *représentation visuelle* de l'Indicateur composite de vitalité. Dans l'ordre d'apparition dans ce schéma, nous franchirons, une à une, les différentes étapes afin de constituer l'Indicateur composite de vitalité; les sous-indices alimenteront les indices représentant chacune des cinq dimensions, qui à leur tour, alimenteront l'Indicateur composite de vitalité.

Figure 3.6.1 Schéma conceptuel de l'Indicateur composite de vitalité.



Chapitre 4 Analyse des indices

Au cours de ce chapitre, nous parcourons les cinq dimensions retenues pour l'étude de la vitalité des institutions collégiales situées dans le croissant périnordique. Nous appliquerons la méthodologie présentée dans le chapitre précédent afin d'obtenir, pour chacune de ces dimensions, un indice qui servira à la composition de l'Indicateur composite de vitalité. Les indices des différentes dimensions seront introduits dans le même ordre de présentation que dans la section méthodologique; Dans l'ordre, nous retrouvons les indices liés aux dimensions de la vitalité démographique, de la force de rétention du bassin étudiant interne, de la force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe, de la vulnérabilité financière et finalement de la vitalité de l'offre de formation.

4.1 La vitalité démographique

Pour arriver à notre indice de la vitalité démographique qui alimentera l'indicateur composite, nous devons bâtir les trois sous-indices qui formeront, grâce à la moyenne de leurs résultats, cet indice. Ces trois sous-indices sont l'indice de la variation observée de l'effectif entre 2003 et 2008, l'indice de la variation attendue entre 2008 et 2016 ainsi que l'indice de la variation attendue entre 2008 et 2023.

4.1.1 Variation observée de l'effectif entre l'automne 2003 et l'automne 2008

Si l'on veut comprendre la portée des fluctuations d'effectifs qu'annoncent les prévisions du MELS quant aux prochaines années, nous nous devons de considérer le contexte démographique antérieur. La conjoncture observée au cours des dernières années, influe sur la situation dans laquelle nous nous retrouvons à l'heure actuelle ainsi que sur celles des années à venir. Le fait qu'un cégep ait déjà subi des pertes d'effectifs depuis les dernières années l'expose d'autant plus aux conséquences néfastes apportées par de fortes baisses envisagées dans un futur plus ou moins rapproché. Une institution déjà ébranlée par la conjoncture démographique risque de souffrir davantage d'éventuelles baisses d'effectifs

qu'une institution qui a pu récemment augmenter la fréquentation de ses programmes d'étude.

Nous savions, à priori, que les régions étudiées ne jouissent pas de perspectives démographiques particulièrement encourageantes pour la période prévisionnelle retenue. La situation observée récemment prend, dans de telles circonstances, une importance considérable. Comme le montre le Tableau 4.1.1²⁵, les trois régions administratives à l'étude ont toutes connu une croissance de leurs effectifs entre la période de l'automne 2003 et la période de l'automne de 2008. La Côte-Nord arrive en tête avec un taux d'accroissement de 8,4 %, suivi de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Parmi les régions de comparaison, l'Outaouais (+19,1 %) est la seule à se positionner en situation de croissance durant cette période. Sa croissance a été bien supérieure à celle observée dans les trois régions étudiées, alors que l'on a perçu de faibles baisses au Saguenay – Lac-Saint-Jean (-4,2 %) et au Bas-Saint-Laurent (-3,2 %).

²⁵ Les données brutes se situent dans l'annexe A.1.1.2.

Tableau 4.1.1 Variation observée (en pourcentage) par rapport à l'année de référence (automne 2008) pour les régions à l'étude et de comparaison pour la période de l'automne 2003.

| Région administrative / Cégep | Résultat | Cote |
|-----------------------------------|----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | + 6,9 | B+ (6 pts) |
| - Campus de Rouyn-Noranda | + 3,2 | B (5 pts) |
| - Campus d'Amos | + 33,9 | A (8 pts) |
| - Campus de Val-d'Or | + 11,9 | B+ (6 pts) |
| Côte-Nord | + 8,4 | B+ (6 pts) |
| - Cégep de Baie-Comeau | + 1,0 | B (5 pts) |
| - Cégep de Sept-Îles | + 16,1 | A- (7 pts) |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | + 1,8 | B (5 pts) |
| - Campus de Gaspé | - 9,1 | B- (4 pts) |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | + 15,0 | A- (7 pts) |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | + 22,2 | A- (7 pts) |
| Bas-Saint-Laurent | - 3,2 | B (5 pts) |
| Outaouais | + 19,1 | A- (7 pts) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | - 4,2 | B (5 pts) |

Source : Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, MELS, mai 2009.

Parmi les cégeps implantés sur le territoire des régions à l'étude, seul le campus de Gaspé a connu une période de décroissance avec une perte de 9,1 % entre les sessions d'automne 2003 et 2008, tandis que toutes les autres institutions collégiales ont connu des gains d'effectifs durant cette période. Le campus d'Amos (+ 33,9 %) et le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs (+ 22,2 %) ont connu des hausses marquées, soit au-delà de 20 %. Néanmoins, il importe de noter que ce sont deux petites institutions, dont les effectifs peuvent bondir soudainement sous l'impulsion du simple ajout d'un nouveau groupe au sein d'un programme ou encore, l'introduction d'un nouveau programme. La situation inverse est tout aussi vraisemblable : la fermeture d'un groupe ou d'un programme pourrait faire chuter radicalement leurs effectifs. Or le système prévisionnel du Ministère de l'Éducation ne peut prendre en considération de telles avenues puisque ces changements

dépendent de décisions administratives; il serait invraisemblable d'établir des prévisions sur de simples suppositions de modifications potentielles à la *carte des programmes*²⁶ des institutions. En somme, nous nous devons de garder à l'esprit que ces variations, évaluées en pourcentages, peuvent fluctuer rapidement et qu'elles ne sont pas forcément la preuve d'un changement radical.

Cette période qui précède la session d'automne 2008 aura permis aux différentes institutions d'améliorer ou du moins, de stabiliser leur situation à l'approche des perturbations envisagées dans le contexte démographique projeté pour les régions administratives auxquelles elles appartiennent. À Gaspé, la chute d'effectifs étudiants était déjà entamée à ce moment, plaçant l'institution, dès ce moment, en situation plus précaire par rapport aux autres institutions.

4.1.2 Variation attendue de l'effectif entre l'automne 2008 et l'automne 2016

Analysons maintenant la situation attendue par les prévisions du MELS, en débutant avec la variation prévue à la mi-période (2016) de la prévision par rapport à 2008 (Tableau 4.1.2). Au plan régional, la situation se déprécie rapidement, ce que nous constatons par des baisses allant jusqu'à -32 % pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Bien que la baisse attendue en Abitibi-Témiscamingue et à la Côte-Nord soit inférieure à celle de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, les baisses annoncées pour ces deux régions demeurent relativement élevées, respectivement de 25,4 % et 16,2 %.

²⁶ Cette expression fait référence à l'ensemble des programmes offerts par une institution collégiale.

Tableau 4.1.2 Variation attendue (en pourcentage) par rapport à l'année de référence (automne 2008) pour les régions à l'étude et de comparaison pour la période de l'automne 2016.

| Régions administrative / Cégep | Résultat | Cote |
|-----------------------------------|----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | -25,4 | C (2 pts) |
| - Campus de Rouyn-Noranda | -27,1 | C (2 pts) |
| - Campus d'Amos | -27,9 | C (2 pts) |
| - Campus de Val-d'Or | -17,4 | C+ (3 pts) |
| Côte-Nord | -16,2 | C+ (3 pts) |
| - Cégep de Baie-Comeau | -36,1 | C- (1 pt) |
| - Cégep de Sept-Îles | 1,9 | B (5 pts) |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | -32,2 | C (2 pts) |
| - Campus de Gaspé | -33,0 | C (2 pts) |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | -47,7 | C- (1 pt) |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | -16,9 | C+ (3 pts) |
| Bas-Saint-Laurent | -25,1 | C (2 pts) |
| Outaouais | -3,3 | B (5 pts) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | -29,9 | C (2 pts) |

Source : Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, MELS, mai 2009.

Quant au Saguenay – Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent, la variation envisagée se situe grosso modo au même niveau que celui de l'Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, l'Outaouais qui présentait le portrait le plus enviable de la période précédant la prévision, conserve son statut. La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ferme la marche à nouveau de ce groupe de six régions, avec la prévision la plus pessimiste.

À l'échelle des cégeps, seul le cégep de Sept-Îles devrait connaître une croissance par rapport aux effectifs de l'automne 2008, soit près de 2 % de hausse. Tous les autres auront déjà entamé une baisse d'achalandage étudiante dans leur institution. Le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine pourrait bien perdre jusqu'à la moitié de ses effectifs. D'autres institutions collégiales comme le Cégep de Baie-Comeau, le campus de Gaspé, le campus d'Amos et le campus de Rouyn-Noranda pourraient atteindre le cap des

30 % de baisses de clientèle par rapport à l'automne 2008. Quant au Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs et du campus de Val-d'Or, la variation attendue est moindre que celle des autres institutions collégiales étudiées, mais demeure négative (environnant 20 %).

4.1.3 Variation attendue de l'effectif entre l'automne 2008 et l'automne 2023

Quinze années scolaires séparent cette prévision des données d'observation (Tableau 4.1.3). Durant cette longue période, de multiples événements perturbateurs aux influences diverses peuvent survenir. Les prévisions sont réalisées en fonction des tendances des dernières années d'observation et de la conjoncture démographique des principaux bassins d'alimentation des commissions scolaires. Selon ces prévisions, la conjoncture sera relativement similaire à celle de la période prévisionnelle de l'automne 2016, à la différence près, que la situation devrait se dégrader davantage. L'ordre entre les trois régions à l'étude devrait demeurer le même. La Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, déjà bonne dernière, accentuera son déficit par rapport aux deux autres régions à l'étude. Encore une fois, l'Outaouais devrait s'en sortir mieux que quiconque parmi les régions à l'étude et des régions de comparaison, avec 17 % de baisse.

Tableau 4.1.3 Variation attendue (en pourcentage) par rapport à l'année de référence (automne 2008) pour les régions à l'étude et de comparaison pour la période de l'automne 2023.

| Régions administrative / Cégep | Résultat | Cote |
|-----------------------------------|----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | -29,3 | C (2 pts) |
| - Campus de Rouyn-Noranda | -32,4 | C (2 pts) |
| - Campus d'Amos | -33,2 | C (2 pts) |
| - Campus de Val-d'Or | -15,3 | C+ (3 pts) |
| Côte-Nord | -24,6 | C+ (3 pts) |
| - Cégep de Baie-Comeau | -48,6 | C- (1 pt) |
| - Cégep de Sept-Îles | -2,8 | B (5 pts) |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | -41,5 | C- (1 pt) |
| - Campus de Gaspé | -42,6 | C- (1 pt) |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | -47,7 | C- (1 pt) |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | -32,0 | C (2 pts) |
| Bas-Saint-Laurent | -26,1 | C (2 pts) |
| Outaouais | -17,0 | C+ (3 pts) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | -30,6 | C (2 pts) |

Source : Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, MELS, mai 2009.

À l'image de la situation des régions administratives qui les abritent, les institutions collégiales des trois régions à l'étude présentent des scénarios prévisionnels semblables à la période de l'automne 2016. Bien que le Cégep de Sept-Îles devrait connaître une légère baisse, sa situation demeure enviable par rapport aux autres du groupe d'étude. Pour celui-ci, cela semble particulièrement intéressant comme résultat puisque très peu d'institutions collégiales éloignées des grands centres peuvent se réjouir du fait que l'on ne prévoit pas de baisses d'effectifs importantes d'ici l'arrivée de la session de l'automne 2023. Le campus de Gaspé et le Cégep de Baie-Comeau sont deux bons exemples de la dégradation graduelle de la conjoncture démographique d'institutions éloignées alors qu'ils devraient rejoindre le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et se rapprocher d'une baisse environnant 50 % de la clientèle étudiante en regard des effectifs de l'automne 2008.

4.1.4 Indice de la vitalité démographique

Il nous reste désormais à réunir les résultats de nos trois indices pour former l'indice final, soit l'indice de la vitalité démographique (Tableau 4.1.4). La Côte-Nord, grâce aux performances respectables du Cégep de Sept-Îles, se classe en tête des trois régions administratives à l'étude (pointage de 4). L'Abitibi-Témiscamingue suit, près d'un demi-point plus loin alors que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ferme la marche, un point derrière la Côte-Nord. L'Outaouais, l'une des régions de comparaison, surclasse toutes les autres régions avec un pointage de 5,0. Le Saguenay – Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent ont des résultats finaux qui s'apparentent à ceux de l'Abitibi-Témiscamingue avec 3,0. La Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, dernière dans chacun des trois sous-indices est inévitablement en deçà du résultat global des cinq autres régions administratives.

Tableaux 4.1.4 Cote et pointage obtenus en fonction du système de cote retenu pour les trois périodes d'étude, automnes 2003, 2016 et 2023.

| Régions administrative / Cégep | 2003 | 2016 | 2023 | Total |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|---------|
| Abitibi-Témiscamingue | B+ (6 pts) | C (2 pts) | C (2 pts) | 3,3 pts |
| - Campus de Rouyn-Noranda | B (5 pts) | C (2 pts) | C (2 pts) | 3,0 pts |
| - Campus d'Amos | A (8 pts) | C (2 pts) | C (2 pts) | 4,0 pts |
| - Campus de Val-d'Or | B+ (6 pts) | C+ (3 pts) | C+ (3 pts) | 4,0 pts |
| Côte-Nord | B+ (6 pts) | C+ (3 pts) | C+ (3 pts) | 4,0 pts |
| - Cégep de Baie-Comeau | B (5 pts) | C- (1 pt) | C- (1 pt) | 2,3 pts |
| - Cégep de Sept-Îles | A- (7 pts) | B (5 pts) | B (5 pts) | 5,7 pts |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | B (5 pts) | C (2 pts) | C- (1 pt) | 2,7 pts |
| - Campus de Gaspé | B- (4 pts) | C (2 pts) | C- (1 pt) | 2,3 pts |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | A- (7 pts) | C- (1 pt) | C- (1 pt) | 3,0 pts |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | A- (7 pts) | C+ (3 pts) | C (2 pts) | 4,0 pts |
| Bas-Saint-Laurent | B (5 pts) | C (2 pts) | C (2 pts) | 3,0 pts |
| Outaouais | A- (7 pts) | B (5 pts) | C+ (3 pts) | 5,0 pts |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | B (5 pts) | C (2 pts) | C (2 pts) | 3,0 pts |

Le Cégep de Sept-Îles (5,7) domine le classement cumulé en vertu de ses bonnes performances sur les deux sous-indices liés aux prévisions. Par la suite, nous retrouvons le campus de Val-d'Or (4), le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs (4) et le campus d'Amos (4) qui ont bénéficié d'une certaine régularité pour les quatre meilleurs pointages du groupe des huit institutions à l'étude. Finalement, on retrouve le deuxième groupe de quatre, composé du campus de Rouyn-Noranda (3), du Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine (3), du Cégep de Baie-Comeau (2,3) et du campus de Gaspé (2,3). Les institutions de ce groupe sont parmi les plus à risque d'être en situation précaire quant à leur recrutement de clientèle étudiante lors du point de chute de la conjoncture démographique, soit aux alentours de 2023.

4.2 La force de rétention du bassin étudiant interne

4.2.1 Taux de rétention du bassin étudiant interne

L'analyse débute au plan régional (Tableau 4.2.1 et Annexe A.2.1), par l'étude de la rétention des étudiants issus du *bassin interne*²⁷ pour l'ensemble des programmes de DEC (technique, préuniversitaire, accueil et transition). L'Abitibi-Témiscamingue se démarque avec un taux de 79,6 %, soit une rétention beaucoup plus élevée que les deux autres régions, 62,7 % pour la Côte-Nord et 62,2 % pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Néanmoins, le taux de rétention de l'Abitibi-Témiscamingue paraît faible lorsque qu'il est mis en perspective avec d'autres régions périphériques comme le Saguenay – Lac-Saint-Jean (93,4 %), le Bas-Saint-Laurent (91,0 %) et l'Outaouais (91,0 %). L'Abitibi-Témiscamingue se situe parmi le groupe de tête et détient un écart important par rapport à son plus proche poursuivant, la Côte-Nord, alors que la région affiche un retard de 17,2 % sur celle-ci.

²⁷ Revoir la définition de la note no 6.

Tableau 4.2.1 Niveau de rétention pour les régions à l'étude et de comparaison (tous secteurs confondus).

| Région administrative | Proportion | Cote |
|---------------------------------|------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 79,6 % | A- (7 pts) |
| Côte-Nord | 62,7 % | C+ (3 pts) |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 62,2 % | C+ (3 pts) |
| Bas-Saint-Laurent | 91,0 % | A+ (9 pts) |
| Outaouais | 91,0 % | A+ (9 pts) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 93,4 % | A+ (9 pts) |

À la lumière de ces observations et du système de pointage retenu pour la comptabilisation de l'indice de rétention du bassin étudiant interne (Tableau 3.2.1), l'Abitibi-Témiscamingue se distingue avec une cote de A- alors que les deux autres régions obtiennent la cote C+. Les régions administratives au-dessous de celles-ci sont toutes des régions limitrophes à de grands centres de services (Montréal et Québec). Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de remarquer une telle situation, mais surtout, il nous apparaît relativement moins préoccupant de voir ces jeunes aller chercher leur formation dans des institutions plus spécialisées et reconnues, dans ces centres situés beaucoup plus près de leur lieu de résidence. Le retour après le parcours académique y est facilité puisqu'ils n'ont tout simplement pas pour autant à quitter physiquement leur région pour la durée de leurs études notamment pour les cas des régions comme Laval, Chaudière-Appalaches et la Montérégie. Les trois régions à l'étude obtiennent également une rétention inférieure aux autres régions situées à distance des grands centres urbains. Seule exception, la région administrative des Laurentides qui présente des caractéristiques similaires à la Côte-Nord et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Une question découle inévitablement de ces constats : où vont donc étudier les étudiants s'ils décident de quitter la région pour entreprendre leurs études collégiales (Tableaux 4.2.2)? Pour l'Abitibi-Témiscamingue, les deux grands centres urbains (Montréal et Québec) arrivent en tête avec des cégeps de forte taille et renommés. Sur la Côte-Nord, la

région de Montréal attire approximativement la même proportion d'étudiants que l'Abitibi-Témiscamingue, mais c'est toutefois la Capitale-Nationale, le Saguenay – Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent qui sont les principaux bénéficiaires. Pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, plus d'un étudiant sur cinq ont choisi d'aller étudier dans la région du Bas-Saint-Laurent en provenance de cette région. Le cégep de Rimouski et le cégep de Matane dans une moindre mesure, à deux, drainent littéralement sa population collégiale. À lui seul, le cégep de Rimouski attire une plus forte proportion que n'importe quelle région d'accueil pour l'une de ces trois régions ! Dans une perspective générale, nous observons que les deux régions de l'Ouest (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord) ont une nette préférence pour Québec par rapport à Montréal alors qu'à l'inverse, l'Abitibi-Témiscamingue affiche une préférence, bien que plus modérée proportionnellement, pour Montréal.

Tableaux 4.2.2 Distribution des étudiants sortant du secondaire ayant fait le passage direct secondaire-collégial des régions étudiées pour tous les secteurs confondus dans chacune des régions administratives autres que celle dont ils sont originaires.

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau 4.2.2.1 Étudiants provenant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

| Lieu d'accueil | Effectifs | Pourcentage |
|---------------------------------|------------|----------------|
| - Montréal | 228 | 24,9 % |
| <i>Cégep d'Ahunatic</i> | 38 | 4,2 % |
| <i>Cégep John Abbott</i> | 37 | 4,0 % |
| - Capitale-Nationale | 162 | 17,7 % |
| <i>Cégep de Sainte-Foy</i> | 70 | 7,7 % |
| <i>Cégep F. Xavier-Garneau</i> | 40 | 4,4 % |
| - Outaouais | 119 | 13,0 % |
| <i>C. de l'Outaouais (Hull)</i> | 92 | 10,1 % |
| - Autres régions | 504 | 55,7 % |
| Total | 914 | 100,0 % |

Tableau 4.2.2.2 Étudiants provenant de la région de la Côte-Nord.

| Lieu d'accueil | Effectifs | Pourcentage |
|--------------------------------|------------|----------------|
| - Capitale-Nationale | 378 | 37,8 % |
| <i>Cégep de Sainte-Foy</i> | 152 | 15,2 % |
| <i>Cégep F. Xavier-Garneau</i> | 125 | 12,5 % |
| - Saguenay-Lac-Saint-Jean | 204 | 20,4 % |
| <i>Cégep de Chicoutimi</i> | 81 | 8,1 % |
| <i>Cégep de Jonquière</i> | 76 | 7,6 % |
| - Bas-Saint-Laurent | 138 | 13,8 % |
| <i>Cégep de Rimouski</i> | 95 | 9,5 % |
| - Montréal | 117 | 11,7 % |
| <i>Cégep John Abbott</i> | 46 | 4,6 % |
| - Autres régions | 162 | 19,2 % |
| Total | 999 | 100,0 % |

Tableau 4.2.2.3 Étudiants provenant de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

| Lieu d'accueil | Effectifs | Pourcentage |
|--------------------------------|-------------|----------------|
| - Bas-Saint-Laurent | 693 | 57,8 % |
| <i>Cégep de Rimouski</i> | 503 | 42,0 % |
| <i>Cégep de Matane</i> | 86 | 7,2 % |
| - Capitale-Nationale | 296 | 24,7 % |
| <i>Cégep de Sainte-Foy</i> | 121 | 10,1 % |
| <i>Cégep F. Xavier-Garneau</i> | 112 | 9,3 % |
| - Montréal | 93 | 7,8 % |
| - Chaudière-Appalaches | 42 | 3,5 % |
| <i>Cégep Lévis-Lauzon</i> | 38 | 3,2 % |
| - Autres régions | 74 | 6,2 % |
| Total | 1198 | 100,0 % |

Jetons rapidement un coup d'œil sur l'impact de la rétention des populations anglophones sur la rétention globale (Tableau 4.2.3). Si l'Abitibi-Témiscamingue perd près de 1 point de pourcentage en raison de la faible rétention de la population anglophone sur son territoire, il en va de même pour la Côte-Nord qui voit son niveau de rétention global

chuter de 2,6 points de pourcentage. À l’opposé, la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, où la rétention de cette population est plus forte que celle de langue maternelle française, la rétention globale des programmes de DEC monte de 1,1 point de pourcentage. Ce facteur fait en sorte que cette dernière obtient un meilleur résultat, sans quoi, en l’absence de la contribution de cette sous-population, la Côte-Nord la devancerait avec une rétention de 64,8 % contre 61,6 %. Nous étudierions plus loin les motifs probables de tels constats.

Tableau 4.2.3 Niveau de rétention des trois régions administratives avec et sans leur population anglophone (tous secteurs confondus).

| Région administrative | Avec | Sans | Écart |
|---------------------------------|--------|--------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 79,6 % | 80,5 % | - 0,9 pt |
| Côte-Nord | 62,2 % | 64,8 % | - 2,6 pts |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 62,7 % | 61,6 % | + 1,1 pts |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Décortiquons à présent le portrait général que nous venons de tracer et observons les caractéristiques des étudiants qui effectuent leur entrée au collège via le secteur technique (Tableau 4.2.4 et Annexe A.2.2). À cet effet, nous aimerions savoir quelle proportion d'entre eux sont demeurés dans leur région d'origine pour effectuer leur entrée dans leur milieu de spécialisation qui les mènera, pour la plupart, sur le marché du travail? Nous retrouvons encore une fois en tête, l'Abitibi-Témiscamingue, avec un peu moins de 70 % de rétention du *bassin interne* alors que la Côte-Nord ne retient pas même un étudiant sur deux et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, un peu plus d'un sur trois. Si l'on se prête une fois de plus au jeu des comparaisons, le Saguenay – Lac-Saint-Jean (89,5 %), et l'Outaouais (87,1 %) se maintiennent à des niveaux très élevés, ne perdant que quelques points de pourcentage par rapport au taux de rétention pour l'ensemble des programmes de DEC, alors que le Bas-Saint-Laurent (80,2 %) perd sensiblement comme l'Abitibi-Témiscamingue une dizaine de points de pourcentage, gardant ainsi son avantage comparatif de rétention. Les deux autres régions subissent des baisses plus considérables par rapport au taux de rétention de l'ensemble des programmes de DEC avec près d'une

quinzaine de points de pourcentage perdus pour la Côte-Nord et près de 25 pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 4.2.4 Niveau de rétention au secteur technique de chacune des régions administratives du Québec.

| Région administrative | Proportion |
|---------------------------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 69,6 % |
| Côte-Nord | 47,6 % |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 38,9 % |
| Bas-Saint-Laurent | 80,2 % |
| Outaouais | 87,1 % |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 89,5 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Pour ce secteur d'étude, l'impact des populations anglophones sur le niveau de rétention de l'ensemble de la population est de moindre ampleur qu'à l'échelle de l'ensemble des programmes (Tableau 4.2.5). L'Abitibi-Témiscamingue recule de 0,4 points de pourcentage dans sa rétention de l'ensemble de sa population alors que l'influence de la rétention particulière de cette population est de l'ordre de - 1,2 points de pourcentage pour la Côte-Nord et de + 0,9 points de pourcentage pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 4.2.5 Niveau de rétention des trois régions administratives avec et sans sa population anglophone pour le secteur technique.

| Région administrative | Avec | Sans | Écart |
|---------------------------------|--------|--------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 69,6 % | 70,0 % | - 0,4 pt |
| Côte-Nord | 47,6 % | 48,8 % | - 1,2 pts |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 38,9 % | 38,0 % | + 0,9 pts |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Les différences de rétention au niveau des programmes techniques entre les trois régions étudiées et ces trois régions périphériques de comparaison prennent notamment appui sur la plus grande variété de programmes offerts au sein des régions de comparaison plus favorisées sur cet aspect. Bien que ce soit excessivement réducteur de croire que cela

constitue la seule distinction qui explique ces écarts, il n'en demeure pas moins que l'abondance et la diversité de l'offre jouent inévitablement sur les niveaux de rétention de la population locale. Lorsque l'on regarde leurs cartes d'autorisation de programme en date de l'automne 2008, les régions de comparaison, le Saguenay –Lac-Saint-Jean (34), le Bas-Saint-Laurent (44) et l'Outaouais (22) disposent de beaucoup plus de programmes techniques que les trois régions à l'étude, l'Abitibi-Témiscamingue (15), la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (14) et la Côte-Nord (11). Ce dénombrement, bien qu'il fut effectué après la période d'analyse, illustre la situation générale telle qu'elle se présentait entre 2002 et 2007 puisqu'il n'y a pas eu de modifications majeures apportées aux cartes de programmes durant cette période. Or, comme nous venons de le voir, les trois régions à l'étude possèdent des niveaux de rétention bien différents malgré un nombre d'autorisations de programme relativement similaire, l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont autour de 30 % d'écart pour n'avoir, au moment de l'étude, qu'un seul programme de différence alors que la Côte-Nord fait aussi mieux qu'elle alors qu'elle dispose d'un moins large éventail de programmes techniques. Une partie de l'explication pourrait provenir de la complémentarité particulière de certains programmes par rapport au besoin de formation de l'étudiant.

L'Abitibi-Témiscamingue semble avoir effectivement une meilleure conciliation entre l'offre et la demande de programmes (Tableau 4.2.6), alors que 73,5 % des diplômés des écoles secondaires de cette région optent pour un programme disponible dans leur région d'origine alors qu'en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (65,2 %) et en Côte-Nord (58,9 %), la proportion est relativement plus faible. Ce faible degré de conciliation entre l'offre et la demande de programme des étudiants est à rapprocher au faible niveau de rétention des sortants du secondaire de ces deux régions. L'étudiant ne pouvant combler son besoin de formation en région risque fortement de migrer. À l'inverse, en offrant le programme convoité, la probabilité de rétention s'améliore. Cette relation entre ces deux éléments expliquerait également en partie le meilleur rendement quant à la rétention des sortants du secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue alors que celle-ci présente un niveau de

conciliation entre l'offre et la demande de programme beaucoup plus élevé que les deux autres régions. Par contre, la distinction perçue entre le niveau de rétention de la Côte-Nord et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est attribuable au fait que les sortants du secondaire de la Côte-Nord optent, dans une plus forte proportion, de demeurer en région lorsque le programme choisi est offert au sein de leur région d'origine.

Tableau 4.2.6 Nombre et proportion des nouveaux inscrits ayant fait le passage direct secondaire-collégial au secteur technique pour les programmes offerts dans leur région d'origine.

| Région administrative | Offert ²⁸ | Non Offert ²⁹ | Proportion |
|---------------------------------|----------------------|--------------------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 1098 | 395 | 73,5 % |
| Côte-Nord | 506 | 270 | 65,2 % |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 518 | 361 | 58,9 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

En contrepartie, même en situation de connaissance de cause, la problématique demeure la même, les cégeps souhaitent offrir une gamme plus élaborée de programmes techniques pour satisfaire les demandes de leurs étudiants potentiels tout en étant aux prises avec un bassin d'approvisionnement souvent jugé trop faible afin de justifier de telles mesures d'implantation.

En demeurant dans cet esprit de réflexion, regardons à présent ce qui se passe en tenant compte uniquement du niveau de rétention dans le contexte où le programme d'étude est offert au sein de la région administrative d'origine de l'étudiant (Tableau 4.2.7). Indubitablement, ces proportions sont plus élevées que pour l'ensemble des programmes techniques offerts au Québec; on passe de 69,6 % à 93,2 % pour l'Abitibi-Témiscamingue, de 47,6 % à 72,1 % pour la Côte-Nord et finalement de 38,9 % à 61,4 % pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Comme appréhendé précédemment, la Côte-Nord obtient effectivement un meilleur rattrapage que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, soit un gain de

²⁸ Le programme choisi par l'étudiant était offert dans sa région.

réention de 25,1 points de pourcentage contre 21,0 mais également comparativement à l'Abitibi-Témiscamingue, qui elle, obtient un gain de 21,1 points de pourcentage. Ce rattrapage de la Côte-Nord sur cette dernière n'est toutefois pas assez important pour être dans les mêmes rangs de réention que celle-ci. Sachant que le programme est offert en Côte-Nord, ce taux est à peine plus élevé que celui de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'ensemble des programmes techniques sans considération des programmes offerts au sein de la région. En somme, nous pouvons considérer ces gains comme étant substantiels, plus de 20 points de pourcentage pour chacune de ces trois régions.

Tableau 4.2.7 Niveau de réention lorsque le programme technique est offert au sein de la région administrative à l'étude.

| Région administrative | Effectifs | Proportion |
|---------------------------------|-----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 1023 | 93,2 % |
| Côte-Nord | 365 | 72,1 % |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 318 | 61,4 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

En plus de bénéficier apparemment d'une meilleure conciliation entre l'offre et la demande de programme des étudiants, l'Abitibi-Témiscamingue parvient à mieux retenir, sur son territoire, ceux qui optent pour un programme apparaissant sur la carte des programmes de leur région³⁰. Cette différence pourrait provenir du fait que certains programmes jouissent d'une popularité particulière. Toutefois, lorsque l'on regarde attentivement la liste des programmes offerts de cette région, nous constatons que chacun de ceux-ci se retrouvent également dans l'une ou l'autre des deux régions sinon au sein des deux régions. Nous devons dès lors rejeter cette hypothèse explicative. Les tableaux de l'annexe A.2.4 nous présentent en détail les niveaux de réention par programme de ces régions. L'Abitibi-Témiscamingue obtient de meilleurs résultats que les deux autres régions à l'étude à l'exception des techniques forestières où la différence n'est probablement due

²⁹ Le programme choisi par l'étudiant n'était pas offert dans sa région.

qu'à la fréquence d'exposition et l'effet aléatoire qui s'ensuit alors que l'on répertorie 36 cas pour l'Abitibi-Témiscamingue contre seulement 7 pour la Côte-Nord. Cette dernière fait de même avec la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine où elle affiche une meilleure rétention pour l'ensemble des programmes qu'elles offrent mutuellement excepté pour les techniques de bureautique et d'information.

Une explication potentielle de la meilleure rétention de l'Abitibi-Témiscamingue pourrait provenir d'un facteur généralement défavorable aux régions dites éloignées : l'isolement géographique. Au sens que ce facteur pourrait lui permettre de mieux se préserver de l'émigration étudiante extrarégionale. Citons à ce propos, le Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) : «L'effet de la proximité spatiale correspondant à la décroissance des mobilités avec la distance qui fait que les étudiants tendent en moyenne à privilégier les destinations proches par rapport aux destinations lointaines» (Baron et al., 2003). Bien que cette *situation d'isolement* soit également perceptible dans les deux autres régions, ces dernières n'y sont pas nécessairement exposées au même niveau que l'Abitibi-Témiscamingue. Les cégeps de la Capitale-Nationale, du Bas-St-Laurent et du Saguenay-Lac-St-Jean dans le cas de la Côte-Nord, peuvent être accessibles plus aisément pour ceux-ci que les cégeps de Montréal, de Québec et de l'Outaouais pour les Témiscabitiens. Des centaines de kilomètres séparent les municipalités de la région de la plus proche institution collégiale située en dehors de la région. Nous ne pouvons, par le fait même, en dire autant des deux autres régions administratives. Autrement dit, nous émettons l'hypothèse que les jeunes seraient forcément plus enclins à demeurer en région puisqu'une migration en dehors de la région comporte des inconvénients plus contraignants comme la difficulté potentielle du voyage quotidien la fin de semaine au domicile familial notamment.

Au niveau des programmes préuniversitaires, le niveau de conciliation entre l'offre de programme en région et la demande des étudiants est quasi parfait pour chacune des

³⁰ Les programmes uniques ont été retirés de cette partie de l'étude puisqu'ils ne peuvent être concurrencés directement par d'autres programmes identiques situés à l'extérieur de cette région. La liste exhaustive de ces

trois régions (Tableau 4.2.8); l'Abitibi-Témiscamingue (97,8 %), la Côte-Nord (96,8 %) et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (96,7 %), ce qui demeure peu surprenant lorsque l'on constate que trois des quatre principaux programmes de formation menant au niveau universitaire sont disponibles dans chacune des régions étudiées, soit Sciences humaines (300.A0), Sciences de la nature (300.B0) ainsi qu'Arts et Lettres (500.A1). Les Arts plastiques (510.A0), l'autre programme principal, sont également présents en l'Abitibi-Témiscamingue et en Côte-Nord, alors que des programmes plus spécialisés comme Danse (506.A0), Histoire et civilisation (700.B0), Sciences, Lettres et Arts (700.A0) et Sciences informatiques et mathématiques (200.C0) se partagent avec les programmes de baccalauréat international et les doubles cheminements de programmes, les quelques points de pourcentages non comblés par les trois principaux programmes. L'Abitibi-Témiscamingue récolte quelques fractions de point de pourcentage supplémentaires par l'offre du programme de Musique (501.A0) et d'un programme de double cheminement : Sciences de la nature et Sciences humaines (200.12); la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine fait de même avec le programme de Sciences humaines et Arts et Lettres (200.16). Ces gains demeurent largement marginaux en comparaison avec le groupe de quatre programmes principaux.

Tableau 4.2.8 Nombre et proportion des nouveaux inscrits au secteur préuniversitaire pour les programmes offerts dans leur région d'origine.

| Région administrative | Non | | Proportion |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|------------|
| | Offert ³¹ | Offert ³² | |
| Abitibi-Témiscamingue | 1748 | 40 | 97,8 % |
| Côte-Nord | 989 | 33 | 96,8 % |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 1212 | 42 | 96,7 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Qu'en est-il du taux de rétention pour le secteur préuniversitaire et d'accueil et transition? Est-il nécessairement beaucoup plus élevé que pour le secteur technique,

programmes se trouve dans l'annexe A.2.4.

³¹ Le programme choisi par l'étudiant était offert dans sa région.

³² Le programme choisi par l'étudiant n'était pas offert dans sa région.

considérant que l'offre est beaucoup mieux harmonisée avec la demande de programme? Première constatation de l'étude de ce secteur, l'Abitibi-Témiscamingue obtient encore le meilleur pointage avec 84,6 % de rétention, contre 68,8 % pour la Côte-Nord et de 71,2 % pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (Tableau 4.2.9). L'Abitibi-Témiscamingue se comporte similairement à l'une des régions de comparaison, soit le Bas-Saint-Laurent (86,1 %), alors que le Saguenay – Lac-Saint-Jean (95,5 %) et l'Outaouais (92,2 %) décrochent des taux de rétention se rapprochant de 100 %. Il faut toutefois mentionner, dans le cas de l'Outaouais, qu'il est probable que sa rétention soit surestimée en raison du fait que les étudiants migrant vers les universités d'Ottawa et de l'Ontario ne sont pas comptabilisés; rappelons-nous que notre base de données ne prend en compte que des nouvelles inscriptions réalisées sur le territoire québécois.

Tableau 4.2.9 Niveau de rétention pour le secteur préuniversitaire et pour les sessions d'accueil et d'intégration et session de transition (SAI-ST) des trois régions à l'étude et de comparaison.

| Région administrative | Proportion |
|---------------------------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 84,6 % |
| Côte-Nord | 68,8 % |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 71,2 % |
| Bas-Saint-Laurent | 86,1 % |
| Outaouais | 92,2 % |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 95,5 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Un renversement de position entre la Côte-Nord et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est décelable alors que cette dernière devance d'un peu plus de 2 points de pourcentage sa voisine du nord alors qu'elle lui était inférieure de plus de 8 points de pourcentage quant au niveau de rétention du secteur technique. Ce retournement de situation est essentiellement attribuable au niveau de rétention spécifique des populations anglophones, alors que nous distinguons, pour la Côte-Nord, une perte de 2,8 points de pourcentage attribuable à la présence de la plus faible rétention de cette sous-population au

sein de l'ensemble de la région. La situation inverse est observée en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, où la rétention supérieure de sa population anglophone sur celle de sa population francophone permet d'augmenter la moyenne régionale de 0,3 de point de pourcentage (Tableau 4.2.10). Ainsi, en l'absence de leur population anglophone, la Côte-Nord aurait un niveau de rétention de 71,6 % alors que celui de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ne serait désormais que de 70,8 %. Notons, finalement, que du côté de l'Abitibi-Témiscamingue, la baisse imputable à la rétention inférieure des anglophones pour ces secteurs est de 1,2 de points de pourcentage.

Tableau 4.2.10 Niveau de rétention des trois régions administratives avec et sans sa population anglophone pour le secteur préuniversitaire et pour les sessions d'accueil et d'intégration et session de transition (SAI-ST).

| Région administrative | Avec | Sans | Écart |
|---------------------------------|--------|--------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 84,6 % | 85,8 % | - 1,2 pts |
| Côte-Nord | 68,8 % | 71,6 % | - 2,8 pts |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 71,2 % | 70,8 % | + 0,3 pts |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Nous avons perçu au cours de cette démonstration, l'impact des populations anglophones sur le niveau de rétention de l'ensemble de la population, mais qu'en est-il de ces niveaux lorsqu'on les analyse indépendamment (Tableaux 4.2.11)? Nous avons notamment constaté que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine avait une rétention globale de sa population anglophone supérieure à sa moyenne régionale. Ce niveau de rétention (72,8 %) étant bien évidemment au-dessus de ceux des deux autres régions à l'étude. Celles-ci, au contraire, possèdent des taux inférieurs à leur moyenne régionale, seulement 32,4 % des étudiants anglophones pour la Côte-Nord et 20,0 % pour l'Abitibi-Témiscamingue sont demeurés en région pour leur entrée au monde collégial.

Tableau 4.2.11 Niveau de rétention des étudiants sortant du secondaire de langue d'enseignement anglaise (tous secteurs confondus).

| Région administrative | Nombre d'étudiants restés | Nombre d'étudiants partis | Niveau de rétention | Anglophone /Ensemble |
|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|----------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 13 | 52 | 20,0 % | 1,4 % |
| Côte-Nord | 58 | 121 | 32,4 % | 6,7 % |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 131 | 49 | 72,8 % | 5,7 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

S'il fut possible de constater que ces populations avaient un impact sur le taux global de rétention, c'est forcément en raison des écarts considérables entre les deux groupes linguistiques puisqu'en terme de masse démographique, les populations anglophones demeurent marginales en proportion, alors qu'elles représentent 6,7 % de la Côte-Nord, 5,7 % de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et seulement 1,4 % de l'Abitibi-Témiscamingue.

En dépit du fait que le campus de Gaspé est le seul cégep du groupe sélectionné à offrir des programmes techniques en langue anglaise, le succès de la rétention des anglophones dans cette région s'explique en majeure partie par la rétention massive par les programmes préuniversitaires et d'accueil et d'intégration, 102 des 119 étudiants retenus sur le territoire y sont inscrits (Tableau 4.2.12). Nous retrouvons également en Côte-Nord par le biais du Cégep de Sept-Îles, des programmes offerts en langue anglaise du secteur préuniversitaire et d'accueil et transition, ce qui permet à la région de retenir quelques étudiants sans toutefois avoir la capacité de rétention de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine envers cette sous-population. Dans cette région, par contre, c'est plutôt le bilinguisme des étudiants qui semble l'élément principal de la rétention de ceux-ci, puisque près d'un étudiant resté en Côte-Nord sur deux (48,3 %) fera son entrée au cégep par un programme offert en français. Même constat en Abitibi-Témiscamingue, alors qu'aucun programme en anglais n'était offert avant l'arrivée du programme d'intégration pour les populations

autochtones (ouvert après la période d'étude). Ainsi, les seuls étudiants demeurés en régions sont donc ceux qui ont fait le choix d'opter pour un programme offert en français.

Tableau 4.2.12 Distribution des étudiants restés en région qui ont terminé leur secondaire dans une école de langue d'enseignement anglaise selon le secteur technique ou autre.³³

| Région administrative | Anglais | | | Français | | | |
|---------------------------------|---------------------|-------|-------|----------|-------|-------|-----------------------|
| | Tech. ³⁴ | Autre | Total | Tech. | Autre | Total | F/Total ³⁵ |
| Abitibi-Témiscamingue | 0 | 0 | 0 | 3 | 10 | 13 | 100 % |
| Côte-Nord | 0 | 30 | 30 | 8 | 20 | 28 | 48,3 % |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 17 | 102 | 119 | 5 | 7 | 12 | 9,2 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Nous sommes donc arrivés à la partie sur la situation à l'échelle des *bassins internes* du cégep (Tableau 4.2.13, Annexes A.2.4 et Cartes thématiques 1-3). Les deux campus centraux de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, soit Gaspé et Rouyn-Noranda, s'illustrent alors qu'ils sont maîtres sur leur territoire; 92,2 % (cote A+) et 90,7 % (cote A+) des nouvelles inscriptions provenant de leur bassin interne les ont choisis. Ce pourcentage serait d'autant plus élevé pour le campus de Rouyn-Noranda si la rétention de l'école anglophone présente sur son territoire (5 retenus sur 28 cas) affichait un niveau de rétention similaire à celui de l'école située dans le bassin interne du campus de Gaspé (63 retenus sur 63 cas). Derrière ces deux cégeps, suivent le cégep de Baie-Comeau et le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine avec 86,8 % (cote A) et 86,6 % de rétention (cote A). Ce dernier bénéficie probablement d'un aspect tantôt défavorable, soit son isolement géographique, où le simple fait de quitter l'île implique un déménagement et un éloignement considérable du lieu d'origine. Il n'en demeure pas moins, par ailleurs, que le centre d'étude remplit sa mission de desservir son territoire puisqu'en vertu de cette importante contrainte d'ordre géographique et économique (en cas de déménagement), ces étudiants détiennent toujours le choix d'y demeurer ou non. Au milieu du peloton, nous

³³ Combinant à la fois, le secteur préuniversitaire et le secteur accueil et transition.

³⁴ Programme technique.

retrouvons le cégep de Sept-Îles avec 81,8 % (cote A-) et le centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs, 78,6 % (cote B+). Val-d'Or avec 73,8 % (cote B+) et Amos avec 68,8 % (cote B) subissent, quant à eux, les contrecoups de la popularité du campus de Rouyn-Noranda sur leur propre territoire, ce qui a pour effet d'amoinrir leur efficacité de rétention. Cette rétention *reprise* par Rouyn-Noranda permettra, d'une vue générale, à 85,8 % et 83,4 % des jeunes de ces deux bassins de demeurer tout de même en région.

Tableau 4.2.13 Niveau de rétention des finissants des écoles secondaires répertoriées au sein du bassin interne de chacune des institutions collégiales des régions à l'étude (inscrit à un programme préuniversitaire, à une session d'accueil et d'intégration ou une session de transition (SAI-ST)).

| Institution collégiale | Rétention | Proportion | Cote |
|--------------------------|-----------|------------|------------|
| Campus d'Amos | 380/552 | 68,8 % | B (5 pts) |
| Cégep de Baie-Comeau | 609/702 | 86,8 % | A (8 pts) |
| C.E.C. Baie-des-Chaleurs | 481/612 | 78,6 % | B+ (6 pts) |
| Campus Gaspé | 428/464 | 92,2 % | A+ (9 pts) |
| C.E.C. des I.D.M. | 348/402 | 86,6 % | A (8 pts) |
| Campus Rouyn-Noranda | 713/786 | 90,7 % | A+ (9 pts) |
| Cégep de Sept-Îles | 517/632 | 81,8 % | A- (7 pts) |
| Campus Val-d'Or | 666/903 | 73,8 % | B+ (6 pts) |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Au regard des tableaux 4.2.14, nous pouvons mieux comprendre la relation entre la situation régionale et celle à l'échelle des bassins internes. Selon toute vraisemblance, la problématique de rétention des nouveaux étudiants se situerait en dehors des bassins internes. Si l'Abitibi-Témiscamingue parvient à maintenir un taux de rétention au-dessus de la barre des 70 %, il en est tout autrement pour les deux autres régions à l'étude : la rétention chute à seulement 43,5 % pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et 30,3 % pour la Côte-Nord.

³⁵ Proportion d'étudiants qui ont choisi de poursuivre leur étude en français.

Tableaux 4.2.14 Niveau de rétention régionale des finissants des écoles secondaires de chacune des zones territoriales des trois régions étudiées (inscrit au collégial à un programme préuniversitaire ou à une session d'accueil et d'intégration ou une session de transition (SAI-ST)).

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau 4.2.14.1 Pour l'Abitibi-Témiscamingue.

| Zone territoriale | Restés | Partis | Rétention |
|---|---------------|---------------|------------------|
| Bassins internes d'institutions collégiales | 1953 | 289 | 87,1 % |
| Zone exclue des bassins internes | 557 | 220 | 71,7 % |
| Moyenne régionale | ----- | ----- | 84,6 % |

Tableau 4.2.14.2 Pour la Côte-Nord.

| Zone territoriale | Restés | Partis | Rétention |
|---|---------------|---------------|------------------|
| Bassins internes d'institutions collégiales | 1143 | 213 | 84,3 % |
| Zone exclue des bassins internes | 165 | 379 | 30,3 % |
| Moyenne régionale | ----- | ----- | 71,2 % |

Tableau 4.2.14.3 Pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

| Zone territoriale | Restés | Partis | Rétention |
|---|---------------|---------------|------------------|
| Bassins internes d'institutions collégiales | 1277 | 201 | 86,4 % |
| Zone exclue des bassins internes | 354 | 460 | 43,5 % |
| Moyenne régionale | ----- | ----- | 68,8 % |

4.3. La force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe

4.3.1 Taux annuel moyen de migration nette

Passons maintenant aux indices qui introduisent la dimension liée à l'attraction de la clientèle étudiante provenant de l'extérieur de la région. Comme nous l'avons vu dans la section méthodologique, l'indice sélectionné pour l'étude de cette dimension au niveau régional est le taux annuel moyen de migration nette basé sur les données de 2002-2007. Toutefois, avant de porter notre analyse au niveau de cet indice, attardons-nous un instant aux deux composantes principales de cet indice, soit les *entrées* et les *sorties* d'étudiants (Annexe A.3.1). Constat général, les trois régions à l'étude obtiennent des soldes migratoires négatifs considérables et par le fait même, des taux de sortie beaucoup plus élevés que leur taux d'entrée. Par un simple jeu de proportion entre les entrants et les sortants, nous sommes à même de constater que pour un étudiant qui entre dans la région, dix étudiants en sortent pour entreprendre leurs études collégiales dans une autre région administrative. Rien de particulièrement encourageant, même pour une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, qui malgré une rétention régionale relativement respectable subit des pertes colossales.

Si l'on transpose ces données dans l'indice principal (Tableau 4.3.1 et Annexe A.3.1), l'Abitibi-Témiscamingue obtient un résultat qui se situe relativement près de la moyenne provinciale (- 13,9 %). Ainsi, par définition, elle se comporte approximativement comme une région québécoise moyenne quant à la situation migratoire de ses étudiants entreprenant leurs études au niveau collégial. Par ailleurs, si cette moyenne provinciale est négative, c'est principalement en raison des régions populeuses fort attractives qui se partagent entre elles une importante proportion *des étudiants émigrants*. Ainsi du groupe, seulement six régions présentent un résultat positif. Les deux dernières régions à se maintenir dans une situation favorable sont le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay – Lac-Saint-Jean, soit deux des régions de comparaison. Or, nous avons précédemment observé que le niveau de rétention de ces régions était bien supérieur aux

trois régions à l'étude, particulièrement à celle de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord. Ainsi, non seulement elles font preuve d'une meilleure rétention, mais elles attirent également beaucoup plus, 26,6 % et 11,2 % de taux d'entrée respectivement alors que les trois régions à l'étude obtiennent à peine 3 %. Concrètement, cela signifie que le Saguenay – Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent attirent, proportionnellement à leur population étudiante, environ quatre et sept fois plus d'étudiants que les trois régions à l'étude. Au final, leur taux annuel moyen de migration nette atteint respectivement 10,5 % et 4,1 %.

Tableau 4.3.1 Taux annuel moyen de migration interrégionale des nouveaux inscrits au collégial ayant fait le passage direct secondaire-collégial des régions administratives du Québec (2002-2007).

| Région administrative | Taux d'entrée ³⁶ | Taux de sortie ³⁷ | Taux net | Cote |
|---------------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 3,2 | 20,4 | - 17,2 | C (2 pts) |
| Côte-Nord | 3,7 | 37,3 | - 33,6 | C- (1 pt) |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 3,0 | 37,8 | - 34,8 | C- (1 pt) |
| Bas-Saint-Laurent | 26,6 | 16,2 | 10,5 | A- (7 pts) |
| Outaouais | 4,5 | 9,0 | - 4,6 | B- (4 pts) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 11,2 | 7,1 | 4,1 | B+ (6 pts) |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Ces statistiques mettent incontestablement en relief le clivage entre la réalité des trois régions à l'étude et celle de ces deux régions. L'Outaouais qui constitue la troisième région de comparaison, présente un portrait quelque peu plus neutre alors qu'elle se situe également dans une situation déficitaire dans ses échanges migratoires; toutefois grâce à sa rétention exemplaire, elle affiche un meilleur rendement (-4,6 %) que l'Abitibi-Témiscamingue (-17,2 %), la Côte-Nord (-33,6 %) et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (-34,8 %). En vertu du système de cote retenu pour cet indice

³⁶ Taux d'entrée : Nombre d'étudiants provenant de l'extérieur de la région / Nombre de sortants du secondaire ayant fait le passage direct secondaire-collégial provenant de la région.

(Tableau 3.3.1), l'Abitibi-Témiscamingue récolte la cote C, la Côte-Nord, la cote C-, et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la cote C-. Ainsi, l'Abitibi-Témiscamingue détient un mince avantage sur les deux autres régions à l'étude par rapport à cette dimension.

4.3.2 Proportion d'étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative de l'institution collégiale fréquentée

En ce qui concerne l'indice rattaché aux institutions collégiales (Tableaux 4.3.2, 4.3.3 et Annexe A.3.3), celui-ci, comme nous avons pu le constater dans la section méthodologique, est beaucoup plus simple alors que l'on considère uniquement l'attraction d'étudiants de l'extérieur de la région. L'institution qui se démarque le plus pour cette considération méthodologique (Tableau 4.3.2) est le campus de Gaspé avec 17,2 % d'étudiants provenant d'une école secondaire de l'extérieur de la région administrative (cote B+). Suivent par la suite dans l'ordre, le cégep de Baie-Comeau (12,1 %, cote B), le cégep de Sept-Îles (9,5 %, cote B-), le campus de Rouyn-Noranda (8,5 %, cote C+), le campus de Val-d'Or (6,8 %, cote C+), le centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine (5,2 %, cote C), le centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs (4,2 %, cote C) et finalement le campus d'Amos (4,0 %, cote C). Exception faite du campus de Gaspé, c'est un étudiant sur dix ou même moins dans certains cas qui provient de l'extérieur de la région, toutes provenances confondues. En vertu de ces résultats, la contribution d'étudiants provenant de l'extérieur de la région peut être considérée comme marginale.

³⁷ Taux de sortie : Nombre d'étudiants ayant quitté la région / Nombre de sortants du secondaire ayant fait le passage direct secondaire-collégial provenant de la région.

Tableau 4.3.2 Distribution en pourcentage des nouveaux inscrits au collégial en fonction de leur provenance (2005-2007).³⁸

| Cégep | Intérieur de la région | | | Extérieur de la région | | |
|-----------------------------|------------------------|--------------------|-------------|------------------------|------------------|------------|
| | Bassin interne | Reste de la région | Total | Reste du Québec | Canada et Autres | Total |
| Campus d'Amos | 94,0 | 2,1 | 96,1 | 2,9 | 1,1 | 4,0 |
| Cégep de Baie-Comeau | 83,5 | 4,4 | 87,9 | 8,1 | 4,0 | 12,1 |
| C.E.C. de Baie-des-Chaleurs | 83,6 | 12,2 | 95,8 | 2,8 | 1,4 | 4,2 |
| Campus Gaspé | 52,4 | 30,4 | 82,8 | 7,6 | 9,6 | 17,2 |
| C.E.C. des Îles-de-la-M. | 94,9 | 0,0 | 94,9 | 1,9 | 3,2 | 5,2 |
| Campus Rouyn-Noranda | 40,3 | 51,2 | 91,5 | 4,3 | 4,2 | 8,5 |
| Cégep de Sept-Îles | 61,9 | 28,6 | 91,5 | 1,9 | 7,6 | 9,5 |
| Campus Val-d'Or | 90,4 | 2,8 | 93,2 | 4,0 | 2,8 | 6,8 |
| Moyenne | 75,0 | 16,6 | 91,6 | 4,2 | 4,2 | 8,4 |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau 4.3.3 Cote décernée en fonction du résultat retenu pour l'indice de la proportion d'étudiants étrangers par rapport au nombre total d'étudiants.

| Cégep | Résultat | Cote |
|-----------------------------|----------|------------|
| Campus d'Amos | 4,0 % | C (2 pts) |
| Cégep de Baie-Comeau | 12,1 % | B (5 pts) |
| C.E.C. de Baie-des-Chaleurs | 4,2 % | C (2 pts) |
| Campus Gaspé | 17,2 % | B+ (6 pts) |
| C.E.C. des Îles-de-la-M. | 5,2 % | C (2 pts) |
| Campus Rouyn-Noranda | 8,5 % | C+ (3 pts) |
| Cégep de Sept-Îles | 9,5 % | B- (4 pts) |
| Campus Val-d'Or | 6,8 % | C+ (3 pts) |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Bien que cet apport ne soit pas négligeable, la rétention de la population locale semble d'autant plus primordiale quant à la vitalité démographique des cégeps concernés alors que ces nouveaux venus sont loin de combler les pertes encourues par le départ des *étudiants locaux* comme nous l'avons perçu dans l'indice régional. Or, nous pouvons, dès

³⁸ Le jeu des arrondis fait en sorte que la somme des parties ne correspond pas nécessairement au total.

lors, supposer que le rôle de ce facteur deviendra encore plus important au fil des prochaines années alors que les perspectives des bassins démographiques d'approvisionnement *locaux* semblent peu reluisantes telles qu'annoncées en introduction.

Pour l'ensemble des cégeps étudiés, bien qu'il s'agisse d'estimations dans le cas des étudiants provenant du reste du Canada et de l'extérieur du pays, nous sommes tout de même en droit, en regard de nos données, de prétendre que ceux-ci soient représentés de manière similaire aux étudiants provenant d'une école secondaire d'une autre région administrative du Québec que celle où se situe l'institution. À cet effet, nous constatons que seuls le Cégep de Baie-Comeau et le campus de Gaspé obtiennent plus de 5 % d'étudiants provenant des autres régions administratives par rapport à l'ensemble. Ce résultat nous renvoie à la situation observée à l'échelle régionale, où les taux d'entrée interrégionale d'étudiants étaient très faibles en comparaison avec la plupart des autres régions administratives. Quant aux étudiants provenant d'une autre province canadienne, le campus de Rouyn-Noranda est celui qui s'illustre le plus avec 37 étudiants en trois années d'observation.

Concernant le cas des étudiants internationaux, certes, les statistiques sont révélatrices d'une certaine réalité; toutefois, il faut garder à l'esprit que l'attraction d'étudiants internationaux est extrêmement volatile et dépend beaucoup plus d'accords d'échanges étudiants avec d'autres pays que du rayonnement même du cégep. De plus en plus, des efforts soutenus semblent être entrepris conjointement par le Gouvernement et les institutions collégiales concernées afin de pallier au manque d'effectifs et aux difficultés de recruter en dehors de leur région par cette avenue qu'est l'attraction d'étudiants étrangers. Des programmes techniques particuliers sont alors visés afin de transférer l'expertise au sein du pays collaborateur; notons l'exemple du Cégep de Sept-Îles avec sa délégation d'étudiants néo-calédoniens inscrits dans les programmes de maintenance industrielle et d'électronique industrielle afin de répondre à des besoins spécifiques de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine. Ainsi, dans les dernières années d'observation, certains cégeps

comme le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue via son campus principal (Rouyn-Noranda) et le Cégep de Sept-Îles ont accueilli entre 30 et 44 étudiants inscrits à temps plein, à l'enseignement ordinaire. Ceux-ci provenaient essentiellement de la France et de deux de ses départements, la Nouvelle-Calédonie et l'île de la Réunion.

Maintenant que nous avons étudié la situation selon la proportion d'étudiants provenant de l'extérieur de la région administrative, regardons brièvement la situation à l'intérieur de celle-ci afin de percevoir la force d'attraction des institutions à l'échelle régionale. Nous avons fait la remarque plus tôt, soit dans la section sur la rétention des étudiants des bassins internes, que le campus de Rouyn-Noranda permettait aux bassins internes des campus de Val-d'Or et d'Amos d'obtenir une rétention régionale appréciable de leurs étudiants par la *recupération* de ceux-ci au sein de son campus. Autrement dit, ces étudiants, bien qu'ils n'aient pas choisi d'étudier dans le centre collégial le plus proche, sont tout de même demeurés en région en s'inscrivant au campus de Rouyn-Noranda. Celui-ci semble jouer son rôle de centre régional avec mention alors qu'en tout et partout, de 2005 à 2007, plus de 50 % de ses nouvelles inscriptions sont venues de la région sans toutefois provenir de son bassin interne, soit une proportion d'une dizaine de points de pourcentage de plus que celle provenant de son propre bassin étudiant. Il est de ce fait le seul cégep à se situer dans un tel contexte d'attractivité. Le campus de Gaspé qui joue également le rôle de centre régional, attire quelque 30 % de ses étudiants de cette zone géographique. Celui-ci, à sa décharge, obtient une dizaine de points de pourcentage de plus que le campus de Rouyn-Noranda pour son attractivité en dehors de sa région administrative.

Il faut toutefois faire la part des choses lorsque l'on compare spécifiquement la répartition entre le bassin interne et le reste de la région administrative. Cette délimitation, au rayon fixe, amène des situations où les écoles secondaires peuvent se situer très près de cette zone sans y être incluses; en revanche, une école positionnée à proximité de la frontière au sein de la zone sera incluse. Prenons l'exemple le plus révélateur de cette

situation, le cas des deux cégeps de la Côte-Nord. Le Cégep de Sept-Îles obtient une proportion beaucoup plus élevée d'étudiants provenant du reste de la région administrative que le Cégep de Baie-Comeau. Or, le Centre Éducatif L'Abri, situé à 62,7 kilomètres du Cégep de Sept-Îles, avec ses 82 étudiants inscrits à Sept-Îles ferait passer la différence des proportions de contribution des deux zones comprises à l'intérieur de la région entre les deux cégeps de 21,6 % à 4,6 %. L'inflexibilité du tracé de la zone du bassin interne provient notamment d'importantes contraintes observées en Abitibi-Témiscamingue où l'on décèle nombre de possibilités de chevauchement entre les bassins internes selon la définition retenue.

4.4 La vulnérabilité financière

Les trois régions à l'étude sont particulièrement susceptibles de recevoir des subventions pour contrer les effets négatifs des baisses d'effectifs puisqu'elles sont parmi le groupe exclusif de huit régions admissibles aux deux premières subventions du volet 1 de l'annexe S-026 alors qu'elles sont souvent privilégiées pour les autres volets où l'on accorde aux cégeps des régions administratives autres que Montréal et Québec, une préférence pour l'attribution des subventions spéciales. Il est donc logique, dans ces circonstances, que ces régions soient particulièrement touchées par ces mesures d'aide par rapport aux régions plus centralisées.

En moyenne, pour l'ensemble des régions administratives du Québec durant la période s'échelonnant de 2005-2006 à 2007-2008, 1,3 %³⁹ des dépenses de l'enseignement ordinaire provenait des subventions visant à contrer les effets des baisses d'effectifs. Cela demeure une infime fraction de l'ensemble du budget des dépenses. Toutefois, la considération accordée à ces subventions se justifie par sa capacité de mettre en évidence le manque à gagner causé de manière plus ou moins directe par les problèmes liés à la conjoncture démographique et économique. Il serait erroné de croire que ces subventions sont le reflet symétrique des besoins de ces institutions. Le MELS évalue au mieux de ses connaissances la situation de chacune des institutions collégiales, et attribue ces subventions spéciales en fonction de critères d'admissibilité prédéterminés et de ses stratégies d'ordre politique qu'il prévoit préconiser pour maintenir en santé le système collégial aux quatre coins du Québec. Ainsi, pour deux institutions comparables, la subvention peut différer selon les spécificités de leur établissement tel l'éloignement des grands centres urbains ou la spécificité des programmes techniques offerts par exemple. Il n'en demeure pas moins que ces subventions sont porteuses d'informations fortes pertinentes sur la vulnérabilité financière des institutions principalement imputable aux baisses de clientèle étudiante. Or, des outils plus puissants pourront peut-être être

développés afin d'offrir une meilleure conceptualisation de la problématique, une description plus profondément ancrée sur la réalité de ces institutions.

À propos de la pertinence des subventions, parmi les responsables des institutions collégiales qui ont participé au rapport d'évaluation des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial (MELS, 2007e), les deux tiers sont d'accord avec les critères d'admissibilité de trois des quatre volets de l'Annexe S-026 alors que le taux d'insatisfaction pour chacun des critères n'atteint jamais 10 %. Également, ceux-ci ont déclaré à 55 % que les mesures ont répondu aux besoins de leur établissement alors que 35 % ont répondu que leurs besoins avaient été comblés en partie, laissant uniquement 10 % d'insatisfaction. Ainsi, en règle générale, selon ce rapport, les mesures semblent assez bien correspondre aux besoins des institutions, même si cette affirmation ne fait toutefois pas l'unanimité des personnes interrogées.

Par ailleurs, cette vulnérabilité financière liée aux subventions accordées par le biais du mode d'allocation budgétaire FABES, peut également être contrée par un système d'autofinancement des institutions. Voyant la gravité de la situation à laquelle elles sont et seront confrontées, et du même coup tentant de minimiser leur dépendance vis-à-vis l'aide financière gouvernementale, certaines institutions ont entamé des programmes de campagne de financement par exemple la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (Lacroix, 2010) où des organismes privés ont offert des dons à l'institution. Il s'agit d'une solidarité régionale qui se manifeste par un appui financier afin d'assurer la prospérité et le développement du monde collégial en région.

4.4.1 Indice du poids relatif des subventions sur les dépenses

Regardons les résultats obtenus par les régions retenues pour l'étude (Tableau 4.4.1 et Annexe A.4.2). Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue obtient une proportion de 0,7 %

³⁹ 51 917 864 \$ de subventions spéciales pour 4 141 786 898 \$ de dépenses pour l'enseignement ordinaire (Annexe A.4.1).

de ses dépenses provenant de ces subventions, présentant les caractéristiques des deux régions les moins susceptibles de recevoir des subventions (Montréal et Capitale-Nationale). Elle récolte par la même occasion la cote la plus forte (cote A+). Par ailleurs, la situation est bien différente pour les autres cégeps concernés, le Cégep de Baie-Comeau 6,9 % (cote C+) et le Cégep de Sept-Îles 3,2 % (cote B+) combine leur résultat pour donner à la Côte-Nord, un résultat de 4,8 % (cote B). Quant au Cégep de la Gaspésie et des Îles, seule entité juridique collégiale de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la proportion est d'autant plus forte avec 6,5 % (cote C+).

Tableau 4.4.1 Rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement pour la période allant de 2005-2006 et 2007-2008 pour les régions à l'étude et de comparaison.

| Région administrative / Cégep | Rapport | Cote |
|-------------------------------------|---------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 0,7 % | A+ (9 pts) |
| - Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | 0,7 % | A+ (9 pts) |
| Côte-Nord | 4,8 % | B (5 pts) |
| - Cégep de Baie-Comeau | 6,9 % | C+ (3 pts) |
| - Cégep de Sept-Îles | 3,2 % | B+ (6 pts) |
| Gaspésie – des Îles-de-la-Madeleine | 6,5 % | C+ (3 pts) |
| - Cégep de la Gaspésie et des Îles | 6,5 % | C+ (3 pts) |
| Bas-Saint-Laurent | 2,7 % | A- (7 pts) |
| Outaouais | 1,7 % | A (8 pts) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 2,7 % | A- (7 pts) |

Source : DGFE, MELS, 2010.

Si l'on met en relation leurs situations avec celles des trois régions de comparaison pour cette période d'observation, l'Abitibi-Témiscamingue obtient un meilleur résultat que chacune d'entre elles alors que les deux autres régions à l'étude (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord) ont, au contraire, une plus forte proportion de ces subventions spéciales par rapport à la somme de leurs dépenses de l'enseignement ordinaire

que le Bas-Saint-Laurent (2,7 %), le Saguenay – Lac-Saint-Jean (2,7 %) et l’Outaouais (1,7 %). Notons que du côté de la région de l’Outaouais, en excluant la contribution du cégep anglophone (Collège Héritage), la proportion par rapport aux dépenses s’établirait à 2,8 %. Le résultat de cette région la placerait quasiment *ex aequo* avec les deux autres régions de comparaison. Le bon résultat de l’Abitibi-Témiscamingue est un signe encourageant; le Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue ainsi que ses deux campus-satellites ne semblent donc pas tant éprouvés, économiquement parlant, par l’effet des baisses de fréquentation. Du moins, c’est ce que leur faible proportion de subventions liées aux baisses d’effectifs étudiants par rapport aux dépenses nous renvoie comme message; qu’il n’y a pas eu, selon le Ministère, besoin de fortes sommes d’allocations particulières pour supporter le cégep et ses campus-satellites. À présent, reste à chercher si d’autres indices pourront confirmer ou infirmer le résultat de l’Abitibi-Témiscamingue, qui paraît à première vue, relativement surprenant (compte tenu du contexte général entourant cette région administrative). Pour l’instant, nous ne disposons d’aucune piste en ce sens.

4.4.2 Taux de variation des subventions

Regardons à présent, l’indice temporel à l’aide du Tableau 4.4.2⁴⁰. Entre la période de 2002-2005 et celle de 2005-2007, nous pouvons constater une hausse de 0,3 % des subventions accordées par le Gouvernement pour soutenir les cégeps aux prises avec des problèmes de baisse d’effectifs. Bien évidemment, cette hausse ne s’est toutefois pas produite uniformément à l’échelle des cégeps et des régions administratives de la province. Certains cégeps ont vu leur proportion augmenter alors que d’autres ont vu cette proportion diminuer. Dans le cas des trois régions à l’étude, nous nous retrouvons avec ces deux types de variation, alors que l’Abitibi-Témiscamingue affiche une baisse de - 1,2 % (cote B+) par rapport à la période précédente et la Côte-Nord avec +1,3 % (cote B-) avec la Gaspésie – des Îles-de-la-Madeleine + 2,6 % (cote C) ont, quant à elles, augmenté leur dépendance pour ce financement. Pour la Côte-Nord, puisque l’on retrouve deux entités juridiques

⁴⁰ Voir l’Annexe A.4.3 pour plus de détails.

distinctes, nous pouvons décortiquer le résultat régional. Tandis que le Cégep de Baie-Comeau obtient une hausse de l'ordre de 2,1 % (cote C+), le Cégep de Sept-Îles, quant à lui, obtient une hausse plus modérée de l'ordre de 1,2 % (cote B-). Ainsi, le Cégep de Baie-Comeau est le principal responsable de *l'alourdissement* de ce type de financement sur le montant de dépense pour cette région.

Tableaux 4.4.2 Différence entre le rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement entre les périodes de 2002-2005 et 2005-2007.

| | Différence | Cote |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | - 1,2 % | B+ (6 pts) |
| - Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | - 1,2 % | B+ (6 pts) |
| Côte-Nord | + 1,3 % | B- (4 pts) |
| - Cégep de Sept-Îles | + 1,2 % | B- (4 pts) |
| - Cégep de Baie-Comeau | + 2,1 % | C+ (3 pts) |
| Gaspésie – des Îles-de-la-Madeleine | +2,6 % | C (2 pts) |
| - Cégep de la Gaspésie et des Îles | +2,6 % | C (2 pts) |
| Bas-Saint-Laurent | + 0,8 % | B- (4 pts) |
| Outaouais | + 0,4 % | B (5 pts) |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | + 1,3 % | B- (4 pts) |

Source : DGFE, MELS, 2010 et Rapport d'évaluation, MELS 2007 (p.51-53).

Comme nous le constatons ci-haut (Tableau 4.4.2), les trois régions de comparaison ont toutes connu une hausse. Nous sommes à même de constater que le surprenant résultat de l'Abitibi-Témiscamingue, pour la période de 2005-2008, est issu d'une importante baisse de leur taux par rapport à la période précédente (2002-2005). Alors que celle-ci présentait un bilan moins reluisant que le Saguenay – Lac-Saint-Jean et l'Outaouais, plus semblable à celui du Bas-Saint-Laurent, elle descendra sous leurs résultats.

4.4.3 *Indice de la vulnérabilité financière*

En rapportant la moyenne⁴¹ de nos deux sous-indices, nous obtenons notre indice global, soit l'indice de la vulnérabilité financière (Tableau 4.4.3). L'Abitibi-Témiscamingue, du haut de ses deux premières positions parmi le groupe des trois régions administratives, obtient inévitablement le meilleur rendement global parmi les trois régions, avec un pointage de 7,5. La Côte-Nord, suit avec trois points derrière, tandis que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ne peut faire mieux qu'un pointage de 2,5 points. Quant aux trois régions de comparaison, celles-ci obtiennent un pointage final de 5,5 ou 6,0, ce qui n'est donc pas suffisant pour devancer le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et sa performance de 7,5. En contrepartie, les deux autres régions administratives à l'étude n'ont pu faire mieux que l'une des régions de comparaison.

Tableau 4.4.3 Pointage pour les deux sous-indices et de l'indice global pour les six régions administratives d'étude et de comparaison.

| Région administrative | 1 ^{er} sous- indice | 2 ^e sous- indice | Indice global |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 9 (A+) | 6 (B+) | 7,5 |
| Côte-Nord | 5 (B) | 4 (B-) | 4,5 |
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 3 (C+) | 2 (C) | 2,5 |
| Bas-Saint-Laurent | 7 (A-) | 4 (B-) | 5,5 |
| Outaouais | 8 (A) | 5 (B) | 6,0 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 7 (A-) | 4 (B-) | 5,5 |

Comme nous l'avons mentionné précédemment, de faibles proportions de subventions liées aux baisses de clientèle étudiante supposent une situation relativement favorable. Ces subventions n'accaparant pas son budget, elle en est vraisemblablement minimalement dépendante. Cette relative indépendance de ces subventions pourrait provenir du fait que l'impact de la conjoncture démographique des bassins de recrutement étudiants soit amoindri par une certaine abondance préalablement établie d'un bassin de

⁴¹ Possibilité éventuelle d'une autre pondération lorsque des essais supplémentaires auront démontré l'importance relative de chaque sous-indices. Ce contexte s'applique à l'ensemble des sous-indices.

clientèle dans la majorité de ses programmes dans les années qui ont précédé ce contexte démographique défavorable. Cette situation lui permettrait d'avoir un nombre réduit de programmes techniques sous la barre des 45 inscriptions.

4.5 La vitalité de l'offre de formation

L'offre de formation peut jouer un rôle déterminant dans l'évolution de l'institution postsecondaire d'une région où l'on entrevoit une importante réduction du bassin de clientèle étudiante. «Le challenge est d'offrir aux futurs bacheliers [ou cégépiens] de la région une offre de formation de proximité qui correspondrait à leurs vœux et à la réalité du marché du travail local. Anticiper les effets de la baisse démographique [...] peut passer par l'adaptation des structures et l'évolution qualitative de l'offre de formation et d'emploi» (Guégnard, 2009). Ces institutions se doivent donc d'être proactives dans ce dossier si elles veulent maintenir ou augmenter leur attractivité.

4.5.1 Indice de l'adéquation formation/emploi

Amorçons l'analyse de l'offre de formation par l'indice de l'adéquation formation/emploi (Tableau 4.5.1, Annexes A.5.1 et A.5.3). Lorsque l'on regarde les résultats à l'échelle régionale, la première conclusion que l'on peut tirer est que les écarts entre les trois régions administratives ne sont pas considérables. Néanmoins, il semble y avoir une légère différenciation à l'avantage de la Côte-Nord, celle-ci récoltant un pointage de 4,7, ce qui veut donc dire que la concordance entre la formation actuelle des programmes et le marché de l'emploi d'ici 2012 est en moyenne plus près du manque de formation modéré que du point d'équilibre. Quant à l'Abitibi-Témiscamingue (4,6) et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (4,3), ces régions ne se situent pas bien loin derrière, à mi-chemin entre l'équilibre et le déficit modéré. Les trois régions étudiées étant au-dessus du point d'équilibre, nous pouvons dès lors affirmer qu'elles se situent dans une situation relativement favorable quant à l'adéquation entre les formations offertes et leurs débouchés. Autrement dit, à court terme, le marché du travail demandera un plus grand nombre de

futurs diplômés que le milieu académique ne s'apprête à lui offrir. Les institutions collégiales des régions à l'étude peuvent utiliser cela afin de convaincre les étudiants de s'inscrire dans l'un des programmes offerts au sein de leur région. Ainsi, si les programmes des techniques de travail social et d'intervention en délinquance sont présentement respectivement en situation de surplus et de surplus modéré par rapport à la demande attendue d'ici 2012, tous les autres programmes offerts par les trois régions à l'étude sont soit en équilibre d'adéquation formation-emploi ou en implantation, ou mieux encore, en situation de déficit ou de déficit modéré.

Tableau 4.5.1 Pointage pour l'indice de l'adéquation formation/emploi.

| Région administrative / Cégep | Résultats |
|-----------------------------------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 4,6 |
| - Campus de Rouyn-Noranda | 4,6 |
| - Campus d'Amos | 4,0 |
| - Campus de Val-d'Or | 4,7 |
| Côte-Nord | 4,7 |
| - Cégep de Baie-Comeau | 4,6 |
| - Cégep de Sept-Îles | 4,8 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 4,3 |
| - Campus de Gaspé | 4,5 |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | 4,0 |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | 3,7 |

Au plan des institutions, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le campus de Rouyn-Noranda (4,6) ainsi que le campus de Val-d'Or (4,7) font belle figure alors que le seul programme retenu pour le campus d'Amos est en position d'équilibre (pointage de 4,0). En Côte-Nord, le Cégep de Baie-Comeau présente également une situation générale déficitaire de futurs diplômés avec une cote de 4,6 alors que le Cégep de Sept-Îles, obtient la meilleure note de l'ensemble des institutions étudiées avec 4,8 alors qu'il voit cinq de ses sept programmes en déficit ou déficit modéré et que ses deux autres programmes sont en position d'équilibre avec le marché de l'emploi. Ainsi, aucun des

programmes ne se situe en position de surplus. En ce qui concerne le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et le Centre spécialisé des pêches, leurs programmes sont tous en situation d'équilibre. Le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs présente relativement le même portrait sauf qu'il détient un programme en surplus modéré en plus de ses deux programmes en équilibre. Le campus de Gaspé, quant à lui, est plus diversifié et présente comme portrait global un léger déficit d'étudiants en formation par rapport à ce que l'on prévoit comme demande d'emploi d'ici 2012. Son pointage se situe exactement à mi-parcours entre l'équilibre et le déficit modéré, soit 4,5. Excluant les doublons linguistiques de programmes, celui-ci récolte cinq programmes en situation d'équilibre, deux en déficit modéré, trois en déficit et un en surplus.

4.5.2 Indice de la possibilité d'être en difficulté de recrutement

Sur cet indice, l'Abitibi-Témiscamingue se distingue nettement des deux autres régions de comparaison alors qu'elle obtient une note de -0,5 comparativement à -1,4 pour la Côte-Nord et -1,8 pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (Tableau 4.5.2, Annexes A.5.1, A5.2 et A.5.3). Ce qui nous amène à percevoir, pour cette dernière, une situation plus favorable pour la rentrée 2012 alors que la problématique liée au nombre réduit d'inscriptions dans ses différents programmes ne semble pas de la même ampleur de ce que l'on entrevoit pour les deux autres régions administratives. Le résultat de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ne semble pas de bon augure alors que son résultat n'est pas bien distant d'une région qui aurait l'entièreté de ses programmes en danger désignés par un pointage de -2 (dont la valeur maximale de la prévision se situe sous les 45 inscriptions à temps plein à l'enseignement ordinaire).

Tableau 4.5.2 Pointage sur l'indice de la possibilité d'être en difficulté de recrutement.

| Région administrative / Cégep | Résultats |
|-----------------------------------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue | -0,5 |
| - Campus de Rouyn-Noranda | -0,5 |
| - Campus d'Amos | -1,0 |
| - Campus de Val-d'Or | -0,3 |
| Côte-Nord | -1,4 |
| - Cégep de Baie-Comeau | -1,6 |
| - Cégep de Sept-Îles | -1,2 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | -1,8 |
| - Campus de Gaspé | -1,8 |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | -2,0 |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | -1,8 |

Délaissions le portrait régional un moment pour tenter d'entrevoir les divergences que pourrait révéler l'étude au niveau des institutions collégiales. En Abitibi-Témiscamingue, le campus de Rouyn-Noranda (-0,5), qui détient la majorité des programmes offerts en région, se superpose à l'indice régional (-0,5). On dénote quatre programmes sur douze contenant la valeur maximale d'effectifs prévus sous la barre des 60 inscriptions alors que nous n'en retrouvons que deux d'entre eux sous la position plus que vulnérable des 45 inscriptions. À Val-d'Or, la situation est tout aussi encourageante. Un seul des trois programmes semble présager une possibilité d'être en difficulté de recrutement alors que sa valeur minimale et sa valeur maximale sont destinées à se positionner entre le seuil des 45 inscriptions et celui des 60 inscriptions. Du côté du campus d'Amos, le programme de comptabilité et de gestion semble se redresser alors qu'il était sous les 45 inscriptions à l'automne 2008; la prévision renvoie son nombre d'inscriptions à l'automne 2012 entre la marque des 45 et des 60 inscriptions, que ce soit pour sa valeur minimale ou pour sa valeur maximale (pointage de -1). Notons également pour ce campus que le récent ajout du programme des techniques d'intervention en délinquance n'a pu être considéré puisque nous ne disposons pas de données sur ses effectifs. La considération de

son résultat aurait été importante en vertu du fait qu'il n'y a, pour ce moment, que deux programmes officiellement offerts.

En Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la situation des quatre établissements (incluant le Centre des pêches) ne présente pas, outre mesure, un portrait bien différent du portrait régional. Les problèmes de recrutement étudiant semblent donc étendus à l'ensemble du territoire et aux divers programmes offerts; aucun programme n'a son effectif maximal prévu au-dessus des 60 inscriptions. Le centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine (pointage de -2) avec son programme des techniques de gestion et comptabilité et le campus de Gaspé (pointage de -1,8) voit tous leurs programmes se situer sous la barre des 45 inscriptions à l'aube de la session d'automne 2012. Seule exception pour le groupe des 13 programmes techniques du campus de Gaspé, le programme des techniques de travail social dont les valeurs minimale et maximale se situent, toutes deux, entre 45 et 60 inscriptions.

Quant à la Côte-Nord, les deux cégeps se situent à proximité de la moyenne régionale (1,4) alors que le Cégep de Sept-Îles récolte un pointage de -1,2 et le Cégep de Baie-Comeau, -1,6. Seul le programme des techniques de soins infirmiers du Cégep de Sept-Îles semble être hors de danger alors que sa valeur minimale se situe bien au-dessus du seuil des 60 inscriptions. Le diagnostic du Cégep de Baie-Comeau, quant à lui, s'apparente particulièrement à celui du campus de Gaspé alors que toutes les valeurs minimales de ses programmes se rangent sous les 60 inscriptions.

4.5.3 Indice de la duplication de programme

Puisque l'indice de duplication de programme est intimement lié à l'indice de la possibilité d'être en difficulté de recrutement, il n'est pas particulièrement surprenant de voir l'Abitibi-Témiscamingue se détacher, une fois de plus, du groupe des trois régions administratives (Tableau 4.5.3, Annexes A.5.1 et A.5.3). Dans ce cas-ci, les trois campus témiscabitiens n'ont aucune autre institution collégiale dans un périmètre de 150 km; la

seule possibilité de duplication provient de la contrainte régionale. Or, ces trois campus sont regroupés au sein de la même entité juridique; la répartition des programmes est donc gérée par le même organisme qui a tout intérêt à minimiser le nombre de programmes en duplicata aux prises avec de faibles effectifs étudiants.

On retrouve la même situation dans la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, où la seule entité juridique présente est le Cégep de la Gaspésie et des Îles. Par contre, le cégep de Matane et le Centre matapédien d'études collégiales se situent dans le rayon de 150 km du centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs, ce qui a pour effet d'augmenter la possibilité du nombre de programmes en duplication de cette institution de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

En Côte-Nord, il s'agit de deux organismes indépendants (bien qu'ils aient tout intérêt à collaborer étroitement l'un avec l'autre). Pour cette région, la principale contrainte provient du Cégep de Baie-Comeau qui subit la présence de l'imposant Cégep de Rimouski, du Cégep de Matane et du Centre matapédien d'études collégiales, multipliant ainsi les probabilités de se retrouver avec des programmes en duplication. Un bémol peut être apporté avant de considérer ces trois institutions en concurrence pour leur bassin de recrutement puisqu'un imposant obstacle géographique les sépare : le fleuve St-Laurent. La FECQ en fait d'ailleurs mention dans l'une de ses publications (FECQ, 2008), citant en exemple le Cégep de Matane et le Cégep de Baie-Comeau qui ne partagent tout simplement pas le même bassin de recrutement. Toutefois, puisque les règles actuelles de financement en tiennent compte, nous avons tout de même considéré les institutions situées dans un rayon de 150 km, peu importe leur bassin réel de recrutement étudiant.

Tableau 4.5.3 Pointage pour l'indice de la duplication de programme.

| Région administrative / Cégep | Résultats |
|-----------------------------------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue | -0,3 |
| - Campus de Rouyn-Noranda | 0,0 |
| - Campus d'Amos | -2,0 |
| - Campus de Val-d'Or | -0,7 |
| Côte-Nord | -1,1 |
| - Cégep de Baie-Comeau | -1,7 |
| - Cégep de Sept-Îles | -0,6 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | -0,8 |
| - Campus de Gaspé | -0,5 |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | -2,0 |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | -1,3 |

Ainsi, suite à ses conditions favorables quant à la santé de son recrutement étudiant et du faible nombre de programmes en duplication, l'Abitibi-Témiscamingue se retrouve avec un seul programme sur ses seize programmes offerts ayant à la fois, la contrainte d'être en situation de duplication et celle d'être en situation potentielle de difficulté de recrutement étudiant. En Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, six programmes sur dix-neuf sont aux prises avec les deux contraintes alors qu'en Côte-Nord, nous en retrouvons neuf sur quatorze. Ces observations donnent lieu aux cartes de pointage de -0,3 pour l'Abitibi-Témiscamingue, de -0.8 pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de -1,1 pour la Côte-Nord. L'étude à l'échelle des institutions collégiales devrait nous renseigner sur ces distinctions.

Premièrement, pour le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, le campus de Rouyn-Noranda (0,0) n'obtient aucune pénalité puisqu'il n'a aucun programme en duplication qui est susceptible d'être en difficulté de recrutement à l'aube de l'automne 2012; tandis que le programme de comptabilité et de gestion des campus de Val-d'Or et d'Amos se situe en duplication en plus d'avoir été identifié comme étant un programme en

possibilité d'être en difficulté de recrutement. Ainsi, bien que les institutions collégiales de cette région aient, en tout et partout, cinq programmes en situation de duplication, seulement un d'entre eux remplit les deux critères. Dans la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, les problèmes de recrutement étudiant se combinent au contexte du nombre important de programmes en duplication. Les centres d'études collégiales Baie-des-Chaleurs et des Îles-de-la-Madeleine ont tous leurs programmes dans cette situation enviable; tandis qu'à Gaspé (-0,5), trois des treize programmes se retrouvent également dans la même situation. Ceci semble moins dramatique dans un premier temps, mais n'oublions pas que tous les programmes sont en situation potentielle d'être en difficulté de recrutement. Cela pourrait amener de possibles fermetures de programmes, bien qu'ils ne soient pas pour autant des programmes en duplication. Son de cloche tout aussi alarmant pour le Cégep de Baie-Comeau, où tous les programmes sont à la fois en situation de possibilité d'être en difficulté de recrutement et en duplication. Une exception, soit le programme suivant, techniques d'aménagement cynégétique et halieutique, qui bien qu'il se situe lui aussi en situation de possibilité d'être en difficulté de recrutement, est un programme unique au Québec et par le fait même, ne peut se situer en duplication. Le Cégep de Sept-Îles (-0,6) s'en sort encore une fois beaucoup mieux avec deux programmes aux prises avec les deux contraintes.

4.5.4 Indice de la rareté de programme

Cet indice n'est que très peu discriminatoire au niveau régional (Tableau 4.5.4, Annexes A.5.1 et A5.3). Cette absence de différence apparente renvoie au fait qu'il y aurait relativement le même équilibre dans ces trois régions de programmes considérés comme *rare*s à l'échelle provinciale et de programmes plus communs. Cette fois-ci, c'est la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine qui s'en tire à meilleur compte avec un pointage de 0,5 suivi par l'Abitibi-Témiscamingue avec 0,4 et de la Côte-Nord avec 0,3. Grossièrement, ces résultats signifient que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine possède une gamme de programmes dont la moyenne se rapporte aux groupes de programmes que l'on retrouve dans 6 à 10 entités juridiques collégiales alors que celle de la Côte-Nord tend davantage

vers le groupe de programmes présents au Québec dans 11 à 15 entités juridiques collégiales. En d'autres mots, l'ensemble des programmes offerts dans la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tendent quelque peu plus vers le phénomène de la rareté de l'offre que ceux des deux autres régions à l'étude.

Tableau 4.5.4 Pointage pour l'indice de la rareté de programme.

| Région administrative / Cégep | Résultats |
|-----------------------------------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 0,4 |
| - Campus de Rouyn-Noranda | 0,2 |
| - Campus d'Amos | 0,0 |
| - Campus de Val-d'Or | 0,3 |
| Côte-Nord | 0,3 |
| - Cégep de Baie-Comeau | 0,5 |
| - Cégep de Sept-Îles | 0,1 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0,5 |
| - Campus de Gaspé | 0,6 |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | 0,0 |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | 0,3 |

L'indice prend plus de signification au niveau des institutions collégiales, où l'on peut observer des distinctions plus marquées. À une extrémité, nous retrouvons le campus d'Amos et le centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine; leur programme des techniques de gestion et comptabilité ne leur apporte aucun point à cause de l'abondance de ce programme au sein des institutions collégiales de la province (ce programme étant le plus commun d'entre tous). Plus que jamais, la prise en considération du programme des techniques d'intervention en délinquance aurait permis au campus d'Amos d'obtenir un meilleur résultat (on ne retrouve que six programmes similaires au Québec). Parmi les cégeps qui se retrouvent avec les meilleurs pointages par rapport à l'indice de la rareté des programmes, le campus de Gaspé (0,6) et le Cégep de Baie-Comeau (0,5) sont en tête de liste. Un bémol doit être apporté à la performance du campus de Gaspé alors que le dédoublement de ses programmes de techniques de tourisme d'aventure et des technologies

forestières en langue anglaise fait bondir son pointage de deux décimales vers le haut. Ces deux programmes contribuent abondamment au pointage du campus alors que l'un est un programme unique et que l'autre est un programme relativement rare retrouvé dans seulement six entités juridiques collégiales. Ainsi, sans ces deux programmes offerts en anglais, son pointage serait le même que celui du campus de Rouyn-Noranda, soit 0,4. Cette modification aurait également un effet au plan régional où l'indice de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tomberait à 0,4, soit à égalité avec le résultat de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le campus de Val-d'Or (0,3), le centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs (0,3) le Cégep de Sept-Îles (0,1) composent le milieu du groupe d'institutions collégiales pour cet indice. Ce faible rendement du Cégep de Sept-Îles s'explique par le fait que seul le programme de technologie de maintenance industrielle contribue à l'indice alors qu'on lui concède un certain élément de rareté aperçu dans 9 autorisations de programme dans l'ensemble du Québec. Même principe pour le campus de Val-d'Or où le programme des soins hospitaliers d'urgence, avec également 9 autorisations, est le seul des trois programmes du campus à obtenir une pondération en vertu de la classification choisie.

4.5.5 Indice de l'offre de formation

Procédons à l'analyse de l'indice global (indice de l'offre de formation, par la compilation des résultats de ces sous-indices (Tableau 4.5.5, Annexes A.5.1 et A.5.3). L'Abitibi-Témiscamingue, fort de deux premières positions sur quatre et de deux deuxièmes rangs, obtient un résultat final de 4,2 (cote B), ce qui le classe bien en avant des deux autres régions. Ces deux dernières obtiennent un résultat bien semblable alors que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, 2,5 (cote B-) et la Côte-Nord récolte 2,4 (cote C+).

Parmi les institutions collégiales, nous retrouvons inéluctablement en tête, en vertu du résultat régional, deux campus témiscabitiens, soit ceux de Rouyn-Noranda, et de Val-d'Or. Et ensuite viennent le Cégep de Sept-Îles, le campus de Gaspé, le Cégep de

Baie-Comeau, le campus d'Amos, le centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs et finalement, le centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine. En règle générale, les plus grandes institutions collégiales obtiennent donc les meilleurs résultats alors que les plus petites obtiennent les moins bons. Le campus de Val-d'Or constitue une exception à cette affirmation, en dépit du fait qu'il n'offre que trois programmes techniques, se classe tout de même bon deuxième au classement.

Tableau 4.5.5 Pointage de l'indice de l'offre de formation.

| Région administrative / Cégep | Résultats | Cote |
|-----------------------------------|-----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 4,2 | B (5 pts) |
| - Campus de Rouyn-Noranda | 4,5 | B+ (6 pts) |
| - Campus d'Amos | 1,0 | C (2 pts) |
| - Campus de Val-d'Or | 4,0 | B (5 pts) |
| Côte-Nord | 2,4 | C+ (3 pts) |
| - Cégep de Baie-Comeau | 1,7 | C+ (3 pts) |
| - Cégep de Sept-Îles | 3,1 | B- (4 pts) |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 2,5 | B- (4 pts) |
| - Campus de Gaspé | 2,7 | B- (4 pts) |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | 0,0 | C- (1 pt) |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | 1,0 | C (2 pts) |

4.6 L'Indicateur composite de vitalité

4.6.1 Constitution de l'Indicateur composite de vitalité

Nous en sommes à l'étape finale, qui consiste à comptabiliser au sein d'un même indicateur les résultats des indices de chacune des dimensions. À l'échelle des régions administratives, notre indicateur composite est constitué des cinq dimensions retenues pour cette étude. Par contre, au niveau des institutions collégiales, nous retrouvons seulement quatre indices puisque la dimension de la vulnérabilité financière n'a pu être étudiée à ce niveau, les subventions octroyées par le MELS étant émises au niveau de l'entité juridique collégiale.

En vue de produire l'Indicateur composite de vitalité, il nous faut effectuer la sommation des différents indices qui le composent. Pour ce faire, nous devons procéder à la conversion des cotes alphabétiques en cotes numériques. Au moment d'opérer cette étape méthodologique, certains indices (l'indice de la vitalité démographique et l'indice de la vulnérabilité financière) se retrouvent préalablement sous forme de cote numérique, puisqu'étant eux-mêmes le résultat du même type de procédé alors qu'ils représentent la sommation de sous-indices regroupés sous la forme de cotes alphabétiques. Pour entreprendre cette conversion, nous nous sommes fiés au système de pointage habituel de cette étude, où chaque cote équivaut à un échelon d'un point débutant par la cote la plus faible (cote C-). Une fois la sommation effectuée, la cote est retransformée sous sa forme régulière (cotes alphabétiques) en l'associant avec l'intervalle numérique de la cote alphabétique qui lui correspond (Tableau 4.6.1). Ainsi, un résultat numérique de 3,8 sera converti en cote alphabétique B-. Cette reconversion en note alphabétique tient au désir de projeter les résultats finaux (Indicateur composite de vitalité) sous une forme qui ne discrimine pas les faibles différenciations entre les sujets d'étude. En somme, les cotes numériques n'ont d'utilité que par leur potentialité à comptabiliser quantitativement les indices et les sous-indices, ce que les cotes alphabétiques ne pourraient pas faire.

Tableau 4.6.1 Système de cote pour l'Indicateur composite de vitalité

| Cote alphabétique | Résultats |
|--------------------------|------------------|
| Cote A+ | 9 |
| Cote A | [8 à 9[|
| Cote A- | [7 à 8[|
| Cote B+ | [6 à 7[|
| Cote B | [5 à 6[|
| Cote B- | [4 à 5[|
| Cote C+ | [3 à 4[|
| Cote C | [2 à 3[|
| Cote C- | Moins de 2 |

Voici donc les résultats obtenus au niveau régional (Tableau 4.6.2.1). L'Abitibi-Témiscamingue (cote finale de B-) arrive bonne première parmi les trois régions à l'étude, devançant la Côte-Nord (cote finale de C+), et la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (cote finale de C). Peu importe la pondération que nous aurions privilégié pour la composition de l'Indicateur composite de vitalité, le résultat aurait été le même puisque l'Abitibi-Témiscamingue remporte quatre des cinq dimensions alors que pour l'autre dimension, celle-ci n'est pas bien loin derrière la région en tête. La Côte-Nord est vraisemblablement en meilleure position que la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine puisqu'elle la devance dans trois dimensions et qu'elle lui est égale dans les deux autres. La pondération ne semble pas être un facteur déterminant de la hiérarchisation des objets d'étude alors que nous avons effectué un choix de neutralité en attendant des données d'observation. Ainsi, chacune des cinq dimensions de l'indicateur au niveau régional vaut 20 % de l'indicateur composite alors qu'au niveau des institutions collégiales, chacune des quatre dimensions représente 25 % du total de l'indicateur.

Tableaux 4.6.2⁴² Compilation des résultats des indices pour la constitution de l'Indicateur de vitalité pour les régions administratives.

Tableau 4.6.2.1 Pour les régions à l'étude.

| Régions administratives | D 1 | D 2 | D 3 | D 4 | D 5 | Total |
|-------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 3,3 | 7,0 | 2,0 | 7,5 | 5,0 | B- (5,0) |
| Côte-Nord | 4,0 | 3,0 | 1,0 | 4,5 | 4,0 | C+ (3,1) |
| Gaspésie – I.D.M. | 2,7 | 3,0 | 1,0 | 2,5 | 3,0 | C (2,6) |

Tableau 4.6.2.2 Pour les régions à l'étude et les régions de comparaison.

| Régions administratives | D 1 | D 2 | D 3 | D 4 | Total |
|-------------------------|-----|-----|-----|-----|----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 3,3 | 7,0 | 2,0 | 7,5 | B- (5,0) |
| Côte-Nord | 4,0 | 3,0 | 1,0 | 4,5 | C+ (3,1) |
| Gaspésie – I.D.M. | 2,7 | 3,0 | 1,0 | 2,5 | C (2,3) |
| Bas-Saint-Laurent | 3,3 | 9,0 | 7,0 | 5,5 | B+ (6,2) |
| Outaouais | 5,2 | 9,0 | 4,0 | 6,0 | B+ (6,1) |
| Saguenay – L.S.J. | 3,2 | 9,0 | 6,0 | 5,5 | B (5,9) |

En dépit du fait que leur analyse repose sur seulement quatre dimensions, le portrait général des régions de comparaison permet de les mettre en perspective avec les trois régions à l'étude (Tableau 4.6.2.2). Première conclusion, ces trois régions semblent bel et bien en meilleure position que les trois régions à l'étude quant au maintien et au développement du niveau de vitalité de leurs établissements collégiaux pour les prochaines années. Les trois régions de comparaison obtiennent tous des pointages autour de 6 points, conférant une cote de B+ au Bas-Saint-Laurent (6,2 points) et à l'Outaouais (6,1 points) alors que le Saguenay – Lac-Saint-Jean avec une décimale de point sous la barre des 6 points obtient une cote finale de B. Bien que ce dernier se situe dans le même échelon que

⁴² D 1 : dimension de la vitalité démographique des institutions
 D 2 : dimension de la force de rétention du bassin étudiant interne
 D 3 : dimension de la force compensatoire du bassin étudiant externe
 D 4 : dimension de la vulnérabilité financière issue des baisses d'effectifs
 D 5 : dimension de la vitalité de l'offre de formation des institutions

l'Abitibi-Témiscamingue, une distinction persiste alors que l'un se situe au début de l'intervalle alors que l'autre se situe à la fin de celui-ci. Les dimensions liées à la force de rétention du bassin étudiant interne ainsi qu'à la dimension de la force d'attraction exercée sur le bassin étudiant externe sont certes les points d'assises de cette différence à l'avantage des régions de comparaison.

Du côté de l'analyse selon l'institution collégiale (Tableau 4.6.3), le Cégep de Sept-Îles ainsi que les campus de Gaspé et de Rouyn-Noranda forment ainsi le sous-groupe de tête avec une cote finale de B. Le deuxième sous-groupe réunit, quant à lui, l'autre entité juridique collégiale indépendante de la Côte-Nord, le Cégep de Baie-Comeau ainsi que le campus-satellite du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (le campus de Val-d'Or) avec une cote finale de B-. Finalement, le troisième groupe (cote finale de C+) se compose des Centres d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et Baie-des-Chaleurs ainsi que du deuxième campus-satellite du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, le campus d'Amos. Il était prévisible de retrouver les campus centraux des deux *cégeps régionaux* ainsi qu'une institution indépendante en tête⁴³; il en était de même avec les petits centres collégiaux qu'on retrouve en fin de peloton. La surprise provient des deux institutions restantes, soit le Cégep de Baie-Comeau et le campus de Val-d'Or, qui se dégagent des deux autres sous-groupes avec un cote de B-. Dans le premier cas, nous aurions pu croire que par sa taille, le Cégep de Baie-Comeau aurait rejoint le groupe de tête et qu'inversement, le campus de Val-d'Or aurait fait partie du groupe de fin de peloton, mais ceux-ci semblent plutôt former un groupe qui se détache légèrement des deux autres sous-groupes. Selon toute vraisemblance, ce serait la dimension de la vitalité de l'offre de formation qui serait en grande partie responsable de cette situation alors que le campus de Val-d'Or se détache des autres petites institutions à ce niveau et que le Cégep de Baie-Comeau fait de même avec le sous-groupe de tête en affichant une prestation plus faible que ceux de plus grande envergure (campus principal).

⁴³ Campus de Gaspé et de Rouyn-Noranda et Cégep de Sept-Îles.

Tableau 4.6.3 Compilation des résultats des quatre indices pour la constitution de l'Indicateur de vitalité pour les institutions collégiales des trois régions à l'étude.

| Cégep | Indice 1 | Indice 2 | Indice 3 | Indice 5 | Total |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Campus d'Amos | 4,0 | 5,0 | 2,0 | 2,0 | C+ (3,5) |
| Cégep de Baie-Comeau | 2,5 | 8,0 | 5,0 | 3,0 | B- (4,6) |
| C.E.C. Baie-des-Chaleurs | 4,0 | 6,0 | 2,0 | 2,0 | C+ (3,5) |
| Campus Gaspé | 2,3 | 9,0 | 6,0 | 4,0 | B (5,3) |
| C.E.C. des I.D.M. | 3,0 | 8,0 | 2,0 | 1,0 | C+ (3,5) |
| Campus Rouyn-Noranda | 3,0 | 9,0 | 3,0 | 6,0 | B (5,0) |
| Cégep de Sept-Îles | 5,7 | 7,0 | 4,0 | 4,0 | B (5,2) |
| Campus Val-d'Or | 4,0 | 6,0 | 3,0 | 5,0 | B- (4,5) |

4.6.2 Réflexion découlant des résultats

Maintenir à la fois la diversité de la formation et la viabilité des programmes n'est certainement pas chose facile dans le contexte démographique des cégeps des régions éloignées. Cette affirmation est particulièrement juste pour les trois régions administratives que nous venons d'étudier. En plus d'afficher des cartes de programme peu variées, leur nombre d'étudiants par programme s'amenuise d'année en année. Parmi ces régions, pour les indices qui ont trait à la vitalité démographique, nous avons décelé qu'entre 2003 et 2023, la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine présentera le pire portrait démographique avec des baisses de clientèle étudiante substantielles (qui se répercuteront inévitablement sur la viabilité des programmes). Quant à l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord, bien qu'elles aient un meilleur rendement, leur portrait demeure largement négatif (sous le niveau de stabilisation des effectifs de 2003). «Le bassin de population des régions où elles sont situées ne permet généralement pas de changer la situation, même si le financement était accru et que de nouveaux programmes y étaient offerts. Limiter leur nombre réduirait l'accessibilité aux études dans plusieurs régions, mais maintenir leur nombre actuel pose des problèmes financiers et de qualité de l'éducation due aux autorisations sous le seuil de viabilité et au manque de ressources d'encadrement» (FECQ, 2006a). La situation n'est certes pas évidente pour ces régions, qui, en plus d'avoir à lutter avec les régions avoisinantes pour les programmes qu'elles offrent, doivent également composer avec une

gamme de programmes qui ne comble qu'une partie des aspirations de leurs futurs collégiens. Prenons la situation la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, avec ses quelque onze programmes techniques, où l'on retrouve 40 % des finissants du secondaire originaire de la région qui choisissent un programme technique qui n'est pas desservi au sein de leur région d'origine.

Par ailleurs, les cégeps des régions sont extrêmement dépendants financièrement du gouvernement. Cette dépendance prend particulièrement de l'importance lorsque l'institution se retrouve avec un bassin d'étudiants réduit; les programmes deviennent alors non-viables et l'on doit faire appel à des subventions spéciales pour tenter de sauver ces programmes ou alors de consolider la carte de programme de l'institution. Nous avons construit l'indice de la vulnérabilité financière issue des baisses d'effectifs pour tenter de démystifier les régions les plus aux prises avec cette dépendance financière. La Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est distinguée du groupe des régions étudiées avec le bilan le plus défavorable, suivi de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette dernière a même mieux paru à ce niveau que les trois régions de comparaison (Bas-Saint-Laurent, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Outaouais). «Les cégeps ne sont pas des entreprises, ils sont des institutions publiques financées à quelque 90 %, par des revenus de l'État. Si le jeu de la compétition fait tomber un établissement ou un programme local, c'est l'ensemble des citoyens québécois qui subit cette perte» (Fédération des Cégeps, 2002).

De plus, les institutions collégiales sont soumises à une interdiction légale d'enregistrer des déficits, contrairement aux institutions du milieu universitaire. Le cas échéant, elles sont donc contraintes à réduire les dépenses de l'une ou l'autre de leurs composantes. Voici quelques exemples de mesures de compression budgétaire répertoriées par la Fédération étudiante du Québec (FECQ 2006a), la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, la Fédération du personnel professionnel des collèges et la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (Fédération des Cégeps, 2002):

- l'augmentation du nombre d'élèves par groupe;
- le regroupement des élèves de programmes différents dans un même cours, allant ainsi à l'encontre du modèle de l'approche par compétences;
- la réduction de l'offre de cours complémentaires et de cours optionnels;
- la suspension temporaire de l'offre d'enseignement dans plusieurs programmes, si ce n'est leur fermeture pure et simple.

Dans le but d'éviter les effets pervers qu'engendrent de telles compressions budgétaires et d'augmenter la viabilité des institutions en région, de multiples recommandations ont été soumises (Fédération des Cégeps, 2002); voici quelques pistes de solutions possibles qui ont retenu notre attention :

- faire davantage de promotions de l'enseignement technique;
- favoriser les membres des communautés autochtones;
- référer directement les étudiants étant refusés à leur premier choix dans un cégep de centre vers un cégep en région;
- inviter les étudiants étrangers à s'inscrire à un cégep de région en réduisant ou annulant les frais de scolarité pour ceux qui font ce choix;
- développer le partenariat entre les cégeps et les universités en ce qui a trait à la mise sur pied de centres de formation universitaires sur les campus de cégeps situés dans des milieux peu ou pas desservis par le réseau universitaire.

Une autre piste de solution pourrait être l'augmentation pure et simple du taux d'accès au collégial. Comme le mentionnait la recherche sur l'accessibilité géographique, «le taux d'accès et le taux de réussite au collégial stagnent depuis le milieu des années 1990, surtout au secteur technique. Pourtant, d'ici 2016, c'est le nombre d'emplois exigeant une formation collégiale technique qui croîtra le plus rapidement (1,5 % par année), suivi par les emplois exigeant un diplôme de niveau universitaire (1,3 % par année)» (Grenier, 2007). «Le taux d'accès aux études collégiales représente un défi de société

important, d'autant plus que les collèges se butent à d'importantes diminutions d'effectifs» (Fédération des Cégeps, 2008). En 2008-2009, le taux d'accès au collégial à l'enseignement ordinaire, temps plein ou temps partiel, se chiffrait à 64,4 % alors qu'il était à 63,7 % en 1996-1997 (MELS, 2009b), une augmentation à peine notable. Bien que cela demeure une tâche ardue et de longue haleine, une éventuelle augmentation du taux d'accès au collégial ainsi que du taux de réussite serait grandement bénéfique au Québec et encore plus spécifiquement aux régions, d'autant plus si les étudiants décident d'y poursuivre leurs études. Le niveau de rétention des *bassins locaux* ainsi que le niveau d'attraction d'étudiants provenant de l'extérieur de ces bassins devront être maintenus, voire grandement améliorés par rapport à ceux observés dans cette étude pour permettre un réel redressement de situation. Rappelons que des régions comme la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord ne retiennent en région approximativement que six étudiants ayant fait le passage direct secondaire/collégial sur dix. L'attraction d'étudiants de l'extérieur de la région est beaucoup trop faible pour compenser ces pertes. L'Abitibi-Témiscamingue présente également une situation de non-équité entre le nombre d'entrants et de sortants.

Assurément, l'élément-clé à retenir est qu'il faut garantir l'accessibilité géographique à une éducation diversifiée et de qualité : «Maintenir un réseau d'enseignement supérieur fournissant une formation diversifiée et de qualité aux quatre coins du Québec [...]. Cependant, comme lorsque l'on parle d'accessibilité financière, l'accessibilité à la formation est indissociable de sa qualité et de sa diversité, sous peine de créer, avec les étudiantes et les étudiants des cégeps situés dans les régions périphériques, des citoyennes et des citoyens de seconde zone» (FECQ, 2008). Pour la prospérité du Québec, nous nous devons d'éviter de nous retrouver dans de telles conditions. Incidemment, nous sommes ainsi amenés à nous munir d'outils stratégiques qui nous maintiendront loin de cette perspective pessimiste. L'indice de l'offre de formation nous avait d'ailleurs permis de saisir l'ampleur de la vulnérabilité de l'offre de programmes techniques des trois régions périnordiques à l'étude. Alors que la situation en

Abitibi-Témiscamingue semblait relativement acceptable (6^e échelon sur 9), la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord (3^e et 4^e échelon sur 9) éprouveront, dans la période temporelle liée à l'indice (2008-2012), davantage de difficultés à offrir des programmes présentant une adéquation appréciable avec le marché de l'emploi, une diversité d'offre par rapport aux autres institutions collégiales de la région et du reste du Québec ainsi qu'une clientèle étudiante suffisante à la viabilité des programmes. Rappelons que la *situation d'équilibre* relative à l'adéquation formation/emploi était représentée par le 5^e échelon.

«Pour revitaliser et développer les régions en difficulté démographique, toutes les actrices et tous les acteurs s'entendent sur la nécessité de développer des créneaux d'excellence régionaux. En bâtissant un réservoir de main-d'œuvre spécialisée, d'expertise et de services dans certains domaines précis, la région attire et favorise la création d'entreprises de ces secteurs. On crée ainsi un pôle de dynamisme nourri par les interactions entre les entreprises de ce secteur, les autres actrices et les autres acteurs de la région» (FECQ, 2008). «Les établissements d'enseignement jouent un rôle crucial dans l'essor de ces pôles régionaux d'expertise. Ils forment la main-d'œuvre et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) aident grandement les PME dans la recherche et le développement de nouveaux procédés. Cependant, pour jouer pleinement leur rôle dans la croissance des créneaux d'excellence, les cégeps doivent être soutenus par une carte des programmes adéquate. Les établissements doivent offrir des programmes reliés aux domaines prioritaires pour la région. Qui plus est, la notion de créneau d'excellence implique un certain niveau d'exclusivité ou de rareté. En effet, il s'agit de concentrer les efforts de tout un secteur industriel ou économique à un endroit. La répartition des créneaux tient compte de cette réalité, et la carte des programmes doit le faire aussi. C'est pourquoi nous devons éviter que les programmes des cégeps d'une région ne viennent marcher sur les créneaux de ses régions voisines» (FECQ, 2008).

Si nous n'avons pas tenu compte de la formation continue au cours de cette étude, c'est essentiellement en raison de la spécificité de ce type de service d'enseignement et des

contraintes qui y sont rattachées. La principale contrainte étant sa fluctuation spontanée d'effectifs, résultat de son imposante proximité au marché du travail. Toutefois, cette même proximité en fait un élément important du rôle que jouent les institutions collégiales dans le développement régional. Si nos indices n'ont pu saisir l'apport de la formation continue aux institutions, nous nous devons par contre d'y accorder un minimum d'intérêt dans nos conclusions. Pour combler les besoins de formation de la population, le système d'éducation se doit d'être en mesure de s'adapter rapidement. Au niveau collégial, cette adaptation passe en bonne partie par la formation continue. À ce sujet, notons cette citation qui en rappelle l'importance dans les sociétés des régions périphériques: «L'économie québécoise subit de plus en plus fortement les aléas économiques nord-américains et mondiaux, de même que les contrecoups de certaines pratiques bien de chez nous que nous aurions peut-être dû éviter. On assiste donc périodiquement à l'effondrement plus ou moins total d'un secteur de l'économie et l'émergence – ou la réémergence – d'autres secteurs. C'est ainsi que la mise à jour du régime forestier québécois et le conflit avec les États-Unis sur le bois d'œuvre ont mis sur la paille un grand nombre de travailleuses et de travailleurs. Parallèlement, le secteur minier vit une poussée incroyable, et une pénurie de main-d'œuvre proportionnelle. Pour que les régions à diversité économique limitée puissent s'adapter rapidement à ces fluctuations économiques, elles doivent bénéficier de ressources adéquates, et le réseau collégial en est un élément essentiel. En effet, la grande étendue géographique du réseau permet d'atteindre la quasi-totalité de la population. Pour arriver à jouer ce rôle, les cégeps doivent posséder les ressources nécessaires pour développer leur service de la formation continue» (FECQ, 2008).

Conclusion

L'indicateur composite, baptisé pour l'étude, *Indicateur composite de vitalité*, aura été en mesure de remplir sa mission première, soit celle de nous renseigner sur la force relative des régions administratives et des institutions collégiales, produisant des résultats non équivoques. Des éléments supplémentaires pourraient être rajoutés à ceux déjà considérés, augmentant du coup la valeur de l'indicateur. Nous avons vu que des éléments additionnels sont demeurés théoriques pour la présente étude, comme la valeur ajoutée liée à l'existence d'un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) ou la considération de la localisation géomatique du lieu de résidence de l'étudiant. Il existe sans doute d'autres éléments qui pourraient être éventuellement considérés. Rappelons que chaque élément de l'indicateur composite est riche d'informations utiles qui gagneraient à être mieux connues et analysées. Également, la pondération des divers éléments au sein de l'indicateur composite sera assurément révisée lorsque l'expérience de quelques années de mesures et de calculs nous aura appris à repérer quelles sont les dimensions les plus importantes. Rappelons qu'étant donné la nature exploratoire de cette étude, nous avons prôné la non-intervention de la pondération des dimensions, attribuant ainsi à chacune d'elles le même poids relatif dans la constitution de l'Indicateur composite de vitalité.

À la lumière des résultats finaux obtenus au cours de cette étude et des renseignements dont nous disposons, tentons à présent de discerner ce que l'on peut concrètement en retenir. En premier lieu, nous avons toutes les raisons de croire que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine paraît la région, parmi les trois régions à l'étude, la plus susceptible d'avoir besoin d'aides particulières pour maintenir un niveau de vitalité convenable pour le développement de ses institutions collégiales dans les années à venir. Par la force des choses, ce sont ses deux centres collégiaux (Baie-des-Chaleurs et Îles-de-la-Madeleine) qui devront vraisemblablement être le plus être visés par les interventions des acteurs voués à la revitalisation du collégial dans cette région. Comme mentionné dans le chapitre précédent, la revitalisation ne passe pas nécessairement par l'ajout de programmes, elle passe avant toutes choses, par la consolidation de l'offre de

formation de la carte des programmes. On doit d'abord s'assurer de la capacité d'alimentation en effectifs des bassins de clientèle étudiante de chacun des programmes inscrits à la carte des programmes. Si le besoin s'en ressent, remanier la carte des programmes d'où la possibilité d'implanter un nouveau programme si le contexte semble *profitable*⁴⁴. Dans le futur, on devra notamment s'inspirer des succès du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et du Cégep de Sept-Îles quant à l'accueil d'étudiants internationaux pour combler les pertes d'effectifs de ces petites institutions qui, doit-on le rappeler, contribuent efficacement à la démocratisation de l'éducation postsecondaire dans les régions éloignées des grands centres urbains de l'immense territoire québécois.

Du côté de la région administrative de la Côte-Nord, les enjeux liés au maintien de la vitalité des institutions se situeront fort probablement plus du côté du Cégep de Baie-Comeau que du côté du Cégep de Sept-Îles. Les résultats de cette étude démontrent la plus grande vulnérabilité du Cégep de Baie-Comeau par rapport au Cégep de Sept-Îles, notamment en ce qui a trait aux perspectives démographiques (les baisses attendues y sont bien moindres). Même l'indice de la vulnérabilité financière issue des baisses d'effectifs des dernières années, qui n'a pas été comptabilisée à l'échelle des institutions, donne l'avantage au Cégep de Sept-Îles. Le Cégep de Baie-Comeau ainsi que les acteurs impliqués devront faire des choix afin de favoriser l'épanouissement d'une institution qui est vouée à une période de perturbations importantes.

Finalement, en Abitibi-Témiscamingue, le contexte de décroissance de l'effectif collégial impliquerait que des efforts soutenus devront être accordés au campus d'Amos si l'on tient à maintenir un second campus-satellite en région. Le programme d'intervention en délinquance, seul programme technique *spécialisé* offert, est un programme provisoire; notre étude suggère qu'il faudrait implanter un autre programme technique relativement spécialisé au sein de cette institution s'il advenait que ce programme ne soit pas implanté

⁴⁴ Au sens que les conditions suivantes soient réunies : que les ressources enseignantes nécessaires soient disponibles, que les débouchés sur le marché de l'emploi soient intéressants pour l'étudiant et qu'il existe des

de façon permanente. Or, ce nouveau programme pourrait être en lien avec les créneaux d'excellence de cette région administrative. Le campus de Val-d'Or, même s'il semble *mieux préparé* que celui d'Amos, devra également être épaulé par des mesures de soutien pour maintenir son niveau de vitalité.

Pour conclure, les institutions collégiales des régions périphériques auront des défis de taille à relever pour les années à venir; seront-elles en mesure de les affronter sans trop s'en ressentir? Nous le souhaitons ardemment pour le bien-être de celles-ci ainsi que pour le développement régional qu'elles soutiennent, en espérant que cette étude puisse apporter sa contribution.

raisons valables de croire que la clientèle étudiante sera suffisante pour supporter l'arrivée de ce nouveau programme.

Bibliographie

Bacon, Gilles. «Certains enjeux pour les collèges en région au Québec» dans "Les collèges de collectivités rurales ou éloignées : Les défis et perspective d'avenir", le magazine d'information de l'Association des collèges communautaires du Canada, Volume 6, numéro 1, 2001, p.11-13.

Baron, Myriam, Patrice Caro, Cathy Perret, Xavier Amet. «Mobilités géographiques étudiantes et Qualifications des territoires : Quelques disparités inter-régionales», premier rapport, Centre associé CEREQ/THEMA – UMR CNRS 6049, Besançon, 2003, 165 pages.

Baron, Myriam, Patrice Caro, Cathy Perret, Florence Cuney. «Mobilités géographiques étudiantes : Quelques disparités régionales?», deuxième rapport, Centre associé CEREQ/THEMA – UMR CNRS 6049, Besançon, 2005, 128 pages.

Baron, Myriam et Cathy Perret. « Mobilités étudiantes et territoires universitaires : vers une uniformisation des pratiques? », Espace populations sociétés [En ligne], 2005, mis en ligne le 03 septembre 2009. URL : <http://eps.revues.org/index2644.html>

Boucher, Gaétan. «L'enseignement collégial, un effet tonique sur l'économie», *Le Devoir, L'Éditorial*, Mercredi 26 novembre 2008, p.A8.

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. «Plan institutionnel de réussite et de diplomation : 2004-2009» [En ligne], <http://cegepat.qc.ca/d/PlanReussite.pdf>, 80 pages.

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. «Panification stratégique : 2004-2009» [En ligne], <http://cegepat.qc.ca/d/PlanStrategique.pdf>, 31 pages.

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. «Mémoire du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue sur le document de consultation Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial», 18 mai 2004, 29 pages.

Programme des Nations Unis pour le développement. «Rapport sur le développement humain, onglet Indice de développement», 6 décembre 2010 [En ligne], <http://hdr.undp.org/fr/devhumain/indices/>.

Conseil permanent de la jeunesse. «Y'a pus d'avenir ici - L'exode des jeunes vers les centres urbains», avis, Québec, 1997, 107 pages.

Fédération des Cégeps. «Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public : État de situation et voies de solutions», Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 34 pages.

Fédération des Cégeps. «Les cégeps et leur milieu : défis, attentes et besoins des partenaires s'expriment», Bibliothèque nationale du Québec Montréal, 2008, 34 pages.

Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, Fédération du personnel professionnel des collèges, Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur. «Les fluctuations de clientèle en éducation» [En ligne], 2002a, 11 pages. <http://www.csq.qc.net/sites/1676/documents/publications/memoires/fluctuat.pdf>

Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, Fédération du personnel professionnel des collèges, Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur. «Le financement des cégeps en région des solutions concrètes : Rapport présenté au Comité de concertation concernant la baisse de clientèle particulièrement en région» [En ligne], 2002b, 6 pages. <http://www.csq.qc.net/sites/1673/documents/secteurs/rapregio.pdf>

Fédération Étudiante Collégiale du Québec. «Soutenir les cégeps en difficulté dans les régions : Une nécessité», Supplément de carnet [En ligne], 2005, numéro 3, Montréal, 16 pages. <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/publications/carnets/carnets13.pdf>

Fédération Étudiante Collégiale du Québec. «Baisses d'effectif au collégial et carte des programmes : Problématiques et piste de solutions» réalisé des suites du 31^e Congrès ordinaire du 2006 à Victoriaville [En ligne], 2006a, 101 pages. http://www.fecq.org/site/IMG/pdf_Carte_des_programmes-2.pdf

Fédération Étudiante Collégiale du Québec. «Avis sur la baisse d'effectif au collégial et la carte des programmes», réalisé des suites du 6^e Congrès ordinaire du 2006 au Cégep de Trois-Rivières [En ligne], 2006b, 14 pages. http://www.fecq.org/site/IMG/pdf_Avis_sur_la_carte_des_programmes_collegiaux.pdf

Fédération Étudiante Collégiale du Québec. «Mémoire sur le rôle régional du réseau collégial», réalisé des suites du 6^e Congrès ordinaire du 28-30 Septembre 2007 au Collège Shawinigan [En ligne], 2007a, 12 pages. http://www.fqm.ca/documents/memoires/mun_devitalisees_16_11_07/FECQ.pdf

Fédération Étudiante Collégiale du Québec. «Avis sur le sous-financement collégial : causes, conséquences et solutions» réalisé des suites du 36^e Congrès ordinaire 104^e Conseil d'administration ordinaire 30, 31 mars et 1er avril 2007 au Cégep de la Gaspésie et des Iles [En ligne], 2007b, 21 pages. http://www.fecq.org/site/IMG/pdf_Avis_sur_le_sous-financement.pdf

Fédération Étudiante Collégiale du Québec. «L'accessibilité géographique aux études collégiales : Enjeux démographiques, perspectives et solutions», réalisé des suites du 41^e Congrès ordinaire du 18,19 et 20 janvier 2007 au Cégep de Trois-Rivières [En ligne], 2007c, 93 pages. http://www.fecq.org/site/IMG/pdf_pdf_L_accessibilite_geographique_aux_etudes_collegiales_-_Co41.2007.01.20-2.pdf

Fédération Étudiante Collégiale du Québec. «Un réseau collégial adapté aux réalités territoriales : Avis sur l'accessibilité géographique aux études collégiales», réalisé des suites du 44e Congrès ordinaire du 29, 30 et 31 août 2008 au Cégep de Rimouski [En ligne], 2008, 28 pages.
http://www.fecq.org/site/IMG/pdf_pdf_Avis_sur_l_accessibilite_geographique_-_Co44.2008.08.31-2.pdf

Frenette, Marc. «Accès au collège et à l'université : Est-ce que la distance importe? », Analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, Ottawa, 2003, 21 pages.

Gagné, Gilles. «De l'imagination pour croître», Le Soleil, Mercredi 3 janvier 2007, p.17.

Gauthier, Madeleine. «La migration des jeunes au Québec : Rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec», Montréal, Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société, 2006, 167 pages.

Gosselin, Marc. «Le cégep récolte les fruits de ses efforts», Les Affaires, *Les cahiers spéciaux*, Samedi 20 septembre 2008, p.A14.

Grenier, André. «Le marché du travail, l'emploi sectoriel et l'emploi professionnel au Québec – Perspectives de long terme 2007-2016», Emploi-Québec, 2007, Montréal, 35 p.

Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES). «Approches de la mobilité étudiante», Céreq, n°48, Janvier 2009, 125 pages.

Guégnard, Christine, Claire Michot, Cathy Perret. «Les mobilités géographiques des jeunes de l'enseignement supérieur de Bourgogne» [En ligne], 2009, 68 pages.
<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/44/44/83/PDF/09062.pdf>

Jaulent, Patrick. «Indicateurs composites, un peu de rigueur...», Infineo Institute, Mardi 13 février 2007 [En ligne], 8 pages. http://www.decideo.fr/Indicateurs-composites,-un-peu-de-rigueur-!_a1865.html.

Le Réseau Trans-tech. [En ligne] visité le 3 mai 2010, <http://www.reseaustranstech.qc.ca/>.

Lacroix, Guy. «Déjà un coussin de 2 M \$ pour la Fondation du Cégep», L'Écho Abitibien [En ligne].
<http://lechoabitibien.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=107550&id=296>, consulté le 2 février 2010.

Letarte, Martine. «Les cégeps veulent aider le Québec à sortir de la crise», Le Devoir, *Cahier spécial*, Samedi 24 janvier 2009, p.H3.

Nadeau, Jean-Benoît. «Payantes les idées ! », *L'Actualité*, vol 33, no 33, 15 septembre 2008, p.52.

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. «Rapport d'évaluation de la performance du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)», ISBN électronique : 978-2-550-53460-0, 2008, 50 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. «Prévisions d'effectif étudiant au collégial : prévisions par établissement d'enseignement», Bibliothèque nationale du Québec, 2007a, 90 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. «Prévisions d'effectif étudiant au collégial : prévisions régionales», Bibliothèque nationale du Québec, 2007b, 34 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. «Analyse et méthodologie des prévisions de l'effectif étudiant au collégial : Enseignement ordinaire, temps plein», Bibliothèque nationale du Québec, 2007c, 109 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. «Faits saillants : Effectif étudiant du réseau collégial public : observations 2001-2006 et prévisions 2007-2016 », Bibliothèque nationale du Québec, 2007d, 5 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Bibliothèque nationale du Québec, «Évaluation de programme : Mesures visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public» 2007e, 74 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. «Le régime budgétaire et financier des cégeps», version 7, numéro CT 206998, dernière mise à jour : 7 octobre 2008, 494 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. «Modèle d'adéquation formation-emploi 2008 *Volet régional* : Fiches de présentation des programmes d'études», 2009a, 293 pages.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. «Indicateurs de l'éducation, Édition 2009», 2009b, p. 148.

Organisation for Economic Co-Operation and Development (OECD). «Handbook on constructing composite indicators : methodology and user guide», ISBN 978-92-64-04345-9, 2008, 162 pages.

Perret, Cathy. «Quitter sa région pour entrer à l'université : Quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité géographique des bacheliers?», *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 2007, vol. 36, no3, pp. 313-342, Janvier 2006, 30 pages.

Rioux, Soucy, Louise-Maude. «Le réseau collégial mis en péril par les fluctuations démographiques», *Le Devoir, Cahier spécial*, Samedi 17 août 2002, p. G5.

Sandrine Berroir, Nadine Cattan, Thérèse Saint-Julien. «L'attraction des universités des villes nouvelles franciliennes», 2005, UMR Géographie-cités, Paris, 11 pages. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/15/28/88/PDF/univ-vilnouv.pdf>

Seck, Papa. «Construction des indices composites», Dakar, BRDH/ BRA Atelier Technique Régional sur la mesure du Développement Humain, Septembre 2008, 16 pages, [www.hdr.undp.org/en/.../Construction Indices Composites.ppt](http://www.hdr.undp.org/en/.../Construction%20Indices%20Composites.ppt).

Service régional d'admission du Montréal métropolitain. «Guide pratique des études collégiales au Québec 2009 27e édition», 2008, 389 pages.

Vallée, Pierre. «Il faut desservir les régions», Le Devoir, *Cahier spécial*, Samedi 16 août 2008, p.F8.

Annexes

A.1 Dimension de la vitalité démographique

Tableau A.1.1

Tableau A.1.2 Effectifs étudiants des trois régions à l'étude, par région administrative, à l'enseignement ordinaire, temps plein, trimestre d'automne.

| Région administrative / Cégep | Observations | | Prévisions | |
|-----------------------------------|--------------|-----------|------------|-----------|
| | 2003-2004 | 2008-2009 | 2016-2017 | 2023-2024 |
| Abitibi-Témiscamingue | 2395 | 2561 | 1911 | 1811 |
| - Campus de Rouyn-Noranda | 1797 | 1854 | 1351 | 1253 |
| - Campus d'Amos | 171 | 229 | 165 | 153 |
| - Campus de Val-d'Or | 427 | 478 | 395 | 405 |
| Côte-Nord | 1192 | 1292 | 1083 | 974 |
| - Cégep de Baie-Comeau | 609 | 615 | 393 | 316 |
| - Cégep de Sept-Îles | 583 | 677 | 690 | 658 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 1049 | 1068 | 724 | 625 |
| - Campus de Gaspé | 694 | 631 | 423 | 362 |
| - C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine | 133 | 153 | 80 | 80 |
| - C.E.C. Baie-des-Chaleurs | 189 | 231 | 192 | 157 |
| Bas-Saint-Laurent | 5681 | 5502 | 4256 | 4064 |
| Outaouais | 4388 | 5224 | 4244 | 4335 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 8347 | 7999 | 5850 | 5552 |

Source : Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, MELS, mai 2009.

A.2. Dimension de la force de rétention du bassin étudiant interne

Tableau A.2.1 Niveau de rétention des régions administratives (tous secteurs confondus).

| Région administrative | Proportion |
|--|-------------------|
| Capitale-Nationale | 93,7 % |
| Montréal | 95,2 % |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 93,4 % |
| Outaouais | 91,0 % |
| Bas-Saint-Laurent | 91,0 % |
| Mauricie | 90,0 % |
| Estrie | 86,9 % |
| <i>Abitibi-Témiscamingue</i> | 79,6 % |
| <i>Côte-Nord</i> | 62,7 % |
| Laurentides | 62,5 % |
| <i>Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i> | 62,2 % |
| Montréal | 58,9 % |
| Centre-du-Québec | 56,3 % |
| Chaudière-Appalaches | 52,4 % |
| Lanaudière | 50,7 % |
| Nord-du-Québec | 38,4 % |
| Laval | 32,2 % |
| Moyenne | 70,4 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableaux A.2.2 Distribution des étudiants sortant du secondaire ayant fait le passage direct secondaire-collégial des régions étudiées pour le secteur technique dans chacune des régions administratives. Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau A.2.2.1 Étudiants provenant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

| Région administrative du cégep d'accueil | Effectifs | Proportion |
|--|-----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 1 039 | 69,6 % |
| Autres régions | 454 | 30,4 % |
| - Montréal | 91 | 6,1 % |
| - Capitale-Nationale | 67 | 4,5 % |
| - Outaouais | 64 | 4,3 % |

Tableau A.2.2.2 Étudiants provenant de la région de la Côte-Nord.

| Région administrative du cégep d'accueil | Effectifs | Proportion |
|--|-----------|------------|
| Côte-Nord | 369 | 47,6 % |
| Autres régions | 407 | 52,4 % |
| - Capitale-Nationale | 124 | 16,0 % |
| - Saguenay – Lac-Saint-Jean | 97 | 12,5 % |
| - Bas-Saint-Laurent | 88 | 11,3 % |
| - Montréal | 38 | 4,9 % |

Tableau A.2.2.3 Étudiants provenant de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

| Région administrative du cégep d'accueil | Effectifs | Proportion |
|--|-----------|------------|
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 342 | 38,9 % |
| Autres régions | 537 | 61,1 % |
| - Bas-Saint-Laurent | 326 | 37,1 % |
| - Capitale-Nationale | 118 | 13,4 % |
| - Montréal | 34 | 3,9 % |

Tableau A.2.3 Niveau de rétention au secteur technique de chacune des régions administratives du Québec.

| Région administrative | Proportion |
|---|---------------|
| Montréal | 92,4 % |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 89,5 % |
| Outaouais | 87,1 % |
| Québec | 85,2 % |
| Mauricie | 83,2 % |
| Bas-Saint-Laurent | 80,2 % |
| Estrie | 77,8 % |
| <i>Abitibi-Témiscamingue</i> | 69,6 % |
| Laurentides | 49,6 % |
| Montérégie | 49,1 % |
| <i>Côte-Nord</i> | 47,6 % |
| Chaudière-Appalaches | 43,2 % |
| <i>Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i> | 38,9 % |
| Lanaudière | 34,1 % |
| Centre-du-Québec | 34,1 % |
| Laval | 28,0 % |
| Nord-du-Québec | 11,9 % |
| Moyenne | 58,9 % |

Tableaux A.2.4 Niveau de rétention de chacune des trois régions administratives selon le programme d'étude. Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau A.2.4.1 Niveau de rétention par programme d'étude.

| Code | Nom de programme technique | A-T | C-N | G-I-M |
|--------|--|-------|-------|-------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 95 % | 71 % | 47 % |
| 190.B0 | Techniques forestières | 97 % | 100 % | 71 % |
| 221.B0 | Génie civil | 98 % | 75 % | ----- |
| 241.D0 | Technologie de maintenance industrielle | 100 % | 86 % | 81 % |
| 243.C0 | Technologie de l'électronique industrielle | 94 % | 83 % | 79 % |
| 322.A0 | Techniques d'éducation à l'enfance | 94 % | 80 % | 71 % |
| 351.A0 | Techniques d'éducation spécialisée | 96 % | 60 % | 54 % |
| 388.A0 | Techniques de travail social | 99 % | ----- | 53 % |
| 410.B0 | Techniques de comptabilité et de gestion | 92 % | 76 % | 69 % |
| 412.A0 | Techniques de bureautique | 43 % | 62 % | 81 % |
| 420.A0 | Techniques de l'informatique | 83 % | 35 % | 60 % |

Tableau A.2.4.2 Étudiants provenant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

| Code | Nom de programme technique | Restés | Total |
|-------------|--|---------------|--------------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 210 | 221 |
| 190.B0 | Techniques forestières | 35 | 36 |
| 221.B0 | Génie civil | 61 | 62 |
| 241.D0 | Technologie de maintenance industrielle | 35 | 35 |
| 243.C0 | Technologie de l'électronique industrielle | 88 | 94 |
| 322.A0 | Techniques d'éducation à l'enfance | 67 | 71 |
| 351.A0 | Techniques d'éducation spécialisée | 106 | 111 |
| 388.A0 | Techniques de travail social | 98 | 99 |
| 410.B0 | Techniques de comptabilité et de gestion | 193 | 209 |
| 412.A0 | Techniques de bureautique | 3 | 7 |
| 420.A0 | Techniques de l'informatique | 91 | 110 |

Tableau A.2.4.3 Étudiants provenant de la région de la Côte-Nord.

| Code | Nom de programme technique | Restés | Total |
|-------------|--|---------------|--------------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 95 | 133 |
| 190.B0 | Technologie forestière | 7 | 7 |
| 221.B0 | Génie civil | 24 | 32 |
| 241.D0 | Technologie de maintenance industrielle | 18 | 21 |
| 243.C0 | Technologie de l'électronique industrielle | 59 | 71 |
| 322.A0 | Techniques d'éducation à l'enfance | 44 | 55 |
| 351.A0 | Techniques d'éducation spécialisée | 24 | 40 |
| 410.B0 | Techniques de comptabilité et de gestion | 62 | 82 |
| 412.A0 | Techniques de bureautique | 8 | 13 |
| 420.A0 | Techniques de l'informatique | 10 | 29 |

Tableau A.2.4.4 Étudiants provenant de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

| Code | Nom de programme technique | Restés | Total |
|--------|--|--------|-------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 51 | 108 |
| 190.B0 | Technologie forestière | 29 | 41 |
| 241.D0 | Technologie de maintenance industrielle | 13 | 16 |
| 243.C0 | Technologie de l'électronique industrielle | 22 | 28 |
| 322.A0 | Techniques d'éducation à l'enfance | 17 | 24 |
| 351.A0 | Techniques d'éducation spécialisée | 38 | 71 |
| 388.A0 | Techniques de travail social | 32 | 61 |
| 410.B0 | Techniques de comptabilité et de gestion | 63 | 91 |
| 412.A0 | Techniques de bureautique | 25 | 31 |
| 420.A0 | Techniques de l'informatique | 28 | 47 |

Tableau A.5 Niveau de rétention pour le secteur préuniversitaire et d'accueil et transition de chacune des régions administratives du Québec.

| Région administrative | Proportion |
|--|---------------|
| Capitale-Nationale | 96,3 % |
| Montréal | 95,7 % |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 95,5 % |
| Mauricie | 92,9 % |
| Outaouais | 92,2 % |
| Estrie | 90,2 % |
| Bas-Saint-Laurent | 86,1 % |
| <i>Abitibi-Témiscamingue</i> | 84,6 % |
| <i>Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i> | 71,2 % |
| <i>Côte-Nord</i> | 68,8 % |
| Centre-du-Québec | 68,0 % |
| Laurentides | 67,3 % |
| Montérégie | 62,3 % |
| Lanaudière | 58,0 % |
| Chaudière-Appalaches | 57,6 % |
| Nord-du-Québec | 51,3 % |
| Laval | 33,3 % |
| Moyenne | 74,8 % |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableaux A.2.6 Distribution des étudiants sortant du secondaire des régions étudiées pour les programmes préuniversitaires et session d'accueil et d'intégration et session de transition (SAI-ST) dans chacune de ces régions administratives.

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau A.2.6.1 Étudiants provenant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

| Région administrative du cégep d'accueil | Effectifs | Proportion |
|--|-----------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 2530 | 84,6 % |
| Autres régions | 460 | 15,4 % |
| - Montréal | 137 | 4,6 % |
| - Capitale-Nationale | 95 | 3,2 % |
| - Outaouais | 55 | 1,8 % |
| - Laurentides | 42 | 1,4 % |

Tableau A.2.6.2 Étudiants provenant de la région de la Côte-Nord.

| Région administrative du cégep d'accueil | Effectifs | Proportion |
|--|-----------|------------|
| Côte-Nord | 1308 | 68,8 % |
| Autres régions | 592 | 31,2 % |
| - Capitale-Nationale | 254 | 13,4 % |
| - Saguenay-Lac-Saint-Jean | 107 | 5,6 % |
| - Montréal | 79 | 4,2 % |
| - Estrie | 53 | 2,8 % |
| - Bas-Saint-Laurent | 50 | 2,6 % |

Tableau A.2.6.3 Étudiants provenant de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

| Région administrative du cégep d'accueil | Effectifs | Proportion |
|--|-----------|------------|
| Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 1631 | 71,2 % |
| Autres régions | 661 | 28,8 % |
| - Bas-Saint-Laurent | 347 | 15,1 % |
| - Capitale-Nationale | 178 | 7,8 % |
| - Montréal | 59 | 2,6 % |

Tableaux A.2.7 Réention des cégeps au sein de leur bassin interne selon l'école secondaire.¹

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau A.2.7.1 Campus Rouyn-Noranda.

| Nom école secondaire | Distance ² | Réention | Proportion |
|----------------------|-----------------------|----------------|---------------|
| École D'Iberville | 1,5 km | 708/758 | 93,4 % |
| <i>École Noranda</i> | 3,1 km | 5/28 | 17,9 % |
| Total | | 713/786 | 90,7 % |

Tableau A.2.7.2 Campus d'Amos.

| Nom école secondaire | Distance | Réention | Proportion |
|-------------------------------|----------|----------------|---------------|
| École Polyvalente de la Forêt | 0,3 km | 366/524 | 69,8 % |
| École secondaire Natagan* | 49,0 km | 14/28 | 50,0 % |
| Total | | 380/552 | 68,8 % |

Tableau A.2.7.3 Campus Val-d'Or.

| Nom école secondaire | Distance | Réention | Proportion |
|------------------------------|----------|----------------|---------------|
| <i>École Golden Valley</i> | 0,4 km | 5/23 | 21,7 % |
| Polyvalente Le Carrefour | 1,4 km | 556/695 | 80,0 % |
| École secondaire Le Tremplin | 27,4 km | 80/157 | 51,0 % |
| École secondaire Natagan* | 47,1 km | 25/28 | 89,3 % |
| Total | | 666/903 | 73,8 % |

Tableau A.2.7.4 Campus Gaspé.

| Nom école secondaire | Distance | Réention | Proportion |
|-----------------------------|----------|----------------|---------------|
| <i>Polyvalente de Gaspé</i> | 1,0 km | 63/63 | 100,0 % |
| École C.-E.-Pouliot | 1,0 km | 291/321 | 90,7 % |
| École Antoine-Roy | 30,6 km | 74/80 | 92,5 % |
| Total | | 428/464 | 92,2 % |

¹Les écoles en italique illustre que l'école a comme langue d'enseignement l'anglais alors que celles soulignées sont des écoles privées.

²La distance est calculée en circuit routier entre l'emplacement du cégep et de l'école secondaire avec le logiciel Chronomap version 5.

Tableau A.2.7.5 C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine.

| Nom école secondaire | Distance | Rétention | Proportion |
|--------------------------------|----------|----------------|---------------|
| École polyvalente des Îles | 0,5 km | 348/398 | 87,4 % |
| École secondaire de Grosse-Île | 47,4 km | 0/4 | 0,0 % |
| Total | | 348/402 | 86,6 % |

Tableau A.2.7.6. C.E.C. Baie-des-Chaleurs.

| Nom école secondaire | Distance | Rétention | Proportion |
|-------------------------|----------|----------------|---------------|
| École Antoine-Bernard | 2,2 km | 306/349 | 87,7 % |
| École Aux Quatre-Vents | 60,0 km | 141/198 | 71,2 % |
| École d'Escuminac | 32,9 km | 0/9 | 0 % |
| École P. de Bonaventure | 60,0 km | 34/56 | 60,7 % |
| Total | | 481/612 | 78,6 % |

Tableau A.2.7.7 Cégep de Baie-Comeau.

| Nom école secondaire | Distance | Rétention | Proportion |
|---------------------------------|----------|----------------|---------------|
| École secondaire Serge-Bouchard | 0,2 km | 271/307 | 88,3 % |
| Polyvalente des Baies | 9,5 km | 255/292 | 87,3 % |
| École secondaire de Baie Comeau | 10,9 km | 11/20 | 55,0 % |
| École secondaire Jean-Paul II | 13,2 km | 72/83 | 86,7% |
| École secondaire Uashkaikan | 49,0 km | 10/21 | 47,6 % |
| Total | | 609/702 | 85,6 % |

Tableau A.2.7.8 Cégep de Sept-Îles.

| Nom école secondaire | Distance | Rétention | Proportion |
|---|----------|----------------|---------------|
| École Jean-du-Nord / Manikoutai | 2,0 km | 435/504 | 86,3 % |
| École secondaire Queen Elizabeth | 3,3 km | 30/61 | 49,2 % |
| Institut d'enseignement de Sept-Îles inc. | 3,7 km | 52/67 | 77,6 % |
| Total | | 517/632 | 81,8 % |

A.3. Dimension de la force compensatoire du bassin étudiant externe

Tableau A.3.1 Nombre d'entrants, sortants et solde migratoire total interrégional des nouveaux inscrits au collégial ayant fait le passage direct secondaire-collégial des régions administratives du Québec (2002-2007).

| Région administrative | Entrants | Sortants | Solde |
|---|------------|--------------|----------------|
| Montréal | 34 137 | 2 868 | + 31 269 |
| Capitale-Nationale | 8 540 | 1 484 | + 7 056 |
| Mauricie | 2 449 | 903 | + 1 546 |
| Estrie | 2 248 | 1 181 | + 1 067 |
| Bas-Saint-Laurent | 1 973 | 1 197 | + 776 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 1 208 | 764 | + 444 |
| Outaouais | 416 | 842 | - 426 |
| <i>Abitibi-Témiscamingue</i> | 144 | 914 | - 770 |
| Laurentides | 2 929 | 5 582 | - 2 653 |
| <i>Côte-Nord</i> | 99 | 999 | - 900 |
| Centre-du-Québec | 795 | 3 412 | - 2 617 |
| <i>Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i> | 96 | 1 198 | - 1 102 |
| Montréal | 2 939 | 19 862 | - 16 923 |
| Chaudière-Appalaches | 1 205 | 6 573 | - 5 368 |
| Laval | 2 876 | 7 433 | - 4 557 |
| Lanaudière | 519 | 7 050 | - 6 531 |
| Nord-du-Québec | 5 | 316 | - 311 |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau A.3.2 Taux annuel moyen de migration interrégionale des nouveaux inscrits au collégial ayant fait le passage direct secondaire-collégial des régions administratives du Québec (2002-2007).

| Région administrative | Taux d'entrée | Taux de sortie | Taux net |
|--|---------------|----------------|---------------|
| Montréal | 57,4 | 4,8 | 52,6 |
| Capitale-Nationale | 36,4 | 6,3 | 30,1 |
| Mauricie | 27,0 | 10,0 | 17,1 |
| Estrie | 25,0 | 13,1 | 11,9 |
| Bas-Saint-Laurent | 26,6 | 16,2 | 10,5 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 11,2 | 7,1 | 4,1 |
| Outaouais | 4,5 | 9,0 | - 4,6 |
| <i>Abitibi-Témiscamingue</i> | 3,2 | 20,4 | - 17,2 |
| Laurentides | 19,7 | 37,5 | - 17,8 |
| <i>Côte-Nord</i> | 3,7 | 37,3 | - 33,6 |
| Centre-du-Québec | 10,2 | 43,7 | - 33,6 |
| <i>Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i> | 3,0 | 37,8 | - 34,8 |
| Montérégie | 6,1 | 41,1 | - 35,0 |
| Chaudières-Appalaches | 8,7 | 47,6 | - 38,8 |
| Laval | 26,2 | 67,8 | - 41,6 |
| Lanaudière | 3,6 | 49,3 | - 45,6 |
| Nord-du-Québec | 1,0 | 61,6 | - 60,6 |
| Moyenne | 16,1 | 30,0 | -13,9 |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau A.3.3 Distribution en effectifs des nouveaux inscrits au collégial en fonction de leur provenance (2005-2007).

| Institution collégiale | Intérieur de la région | | Extérieur de la région | | | Total |
|--------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-----------------|-------------|-------|
| | Bassin interne | Reste de la région | Reste du Québec | Reste du Canada | Autres pays | |
| Campus d'Amos | 228 | 5 | 7 | 3 | 0 | 243 |
| Campus Rouyn-Noranda | 530 | 673 | 57 | 37 | 17 | 1315 |
| Campus Val-d'Or | 388 | 12 | 17 | 12 | 0 | 429 |
| Cégep de Baie-Comeau | 380 | 20 | 37 | 15 | 3 | 455 |
| Cégep de Sept-Îles | 299 | 138 | 9 | 16 | 21 | 483 |
| Campus Gaspé | 290 | 168 | 42 | 23 | 31 | 553 |
| C.E.C. Baie-des-Chaleurs | 239 | 35 | 8 | 3 | 1 | 286 |
| C.E.C. des Îles-de-la-M. | 197 | 0 | 4 | 6 | 1 | 208 |

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

A.4. Dimension de la vulnérabilité financière issue des baisses d'effectifs

Tableau A.4.1 Subventions accordées aux cégeps dont l'objectif est de contrer les effets des baisses d'effectifs durant la période de 2005-2006 à 2007-2008.

| Cégeps | Volet 1 | Volet 2 | Volet 3 | Volet 4 |
|------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Cégep de La Pocatière | 185 090 \$ | 151 278 \$ | 34 400 \$ | 598 400 \$ |
| Cégep de Matane | 364 962 \$ | 0 \$ | 135 200 \$ | 270 500 \$ |
| Cégep de Rimouski | 810 798 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 115 400 \$ |
| Cégep de Rivière-du-Loup | 370 716 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 866 000 \$ |
| Région 01 | 1 731 566 \$ | 151 278 \$ | 169 600 \$ | 3 850 300 \$ |
| Cégep d'Alma | 211 500 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 278 300 \$ |
| Cégep de Chicoutimi | 354 787 \$ | 0 \$ | 242 850 \$ | 2 796 400 \$ |
| Cégep de St-Félicien | 664 334 \$ | 0 \$ | 683 973 \$ | 517 500 \$ |
| Cégep de Jonquière | 936 806 \$ | 0 \$ | 60 000 \$ | 1 105 900 \$ |
| Région 02 | 2 167 427 \$ | 0 \$ | 986 823 \$ | 4 698 100 \$ |
| Champlain Reg. Coll (St-Lawrence) | X | X | X | X |
| Cégep de Sainte-Foy | 363 787 \$ | 0 \$ | 0 \$ | (117 200 \$) |
| Cégep François-Xavier-Garneau | (33 700 \$) | 0 \$ | 10 000 \$ | 0 \$ |
| Cégep de Limoilou | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 929 400 \$ |
| Région 03 | 373 787 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 812 200 \$ |
| Collège Shawinigan | 134 170 \$ | 0 \$ | 47 700 \$ | 1 065 300 \$ |
| Cégep de Trois-Rivières | 1 034 178 \$ | 0 \$ | 168 280 \$ | 1 453 900 \$ |
| Région 04 | 1 168 348 \$ | 0 \$ | 215 980 \$ | 2 519 200 \$ |
| Champlain Regional College | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 335 400 \$ |
| Champlain Reg. Coll. (Lennoxville) | X | X | X | X |
| Cégep de Sherbrooke | 389 070 \$ | 0 \$ | 61 690 \$ | 20 300 \$ |
| Région 05 | 399 070 \$ | 0 \$ | 61 690 \$ | 355 700 \$ |

Source : DGFE, MELS, 2010.

Suite - Tableau A.4.1 Subventions accordées aux cégeps dont l'objectif est de contrer les effets des baisses d'effectifs durant la période de 2005-2006 à 2007-2008.

| Cégeps | Volet 1 | Volet 2 | Volet 3 | Volet 4 |
|----------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Cégep d'Ahuntsic | 1 360 463 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 316 200 \$ |
| Cégep André-Laurendeau | 10 000 \$ | 0 \$ | 25 000 \$ | 670 200 \$ |
| Cégep de Bois-de-Boulogne | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 602 200 \$ |
| Collège Dawson | 53 579 \$ | 0 \$ | 0 \$ | (148 000 \$) |
| Cégep Gérald Godin | 0 \$ | 0 \$ | 13 285 \$ | 0 \$ |
| Cégep John Abbott | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| Cégep de Saint-Laurent | 10 000 \$ | 55 700 \$ | 0 \$ | 680 500 \$ |
| Cégep de Maisonneuve | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | (115 900 \$) |
| Cégep Marie-Victorin | 132 378 \$ | 0 \$ | 24 580 \$ | 20 700 \$ |
| Cégep de Rosemont | 90 175 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 557 800 \$ |
| Vanier College | 301 462 \$ | 0 \$ | 0 \$ | (184 200 \$) |
| Cégep du Vieux-Montréal | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | (117 500 \$) |
| Région 06 | 1 998 057 \$ | 55 700 \$ | 62 865 \$ | 2 282 000 \$ |
| Collège Héritage | 208 532 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 7 300 \$ |
| Cégep de l'Outaouais | 810 798 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 115 400 \$ |
| Région 07 | 1 019 330 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 2 122 700 \$ |
| Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | 526 091 \$ | 50 558 \$ | 74 810 \$ | 380 200 \$ |
| Région 08 | 526 091 \$ | 50 558 \$ | 74 810 \$ | 380 200 \$ |
| Cégep de Baie-Comeau | 786 300 \$ | 229 836 \$ | 150 275 \$ | 867 800 \$ |
| Cégep de Sept-Îles | 134 170 \$ | 0 \$ | 47 700 \$ | 1 065 300 \$ |
| Région 09 | 920 470 \$ | 229 836 \$ | 197 975 \$ | 1 933 100 \$ |
| Cégep de la Gaspésie et des Îles | 1 894 857 \$ | 406 710 \$ | 595 109 \$ | 1 115 200 \$ |
| Région 11 | 1 894 857 \$ | 406 710 \$ | 595 109 \$ | 1 115 200 \$ |
| Cégep de Beauce-Appalaches | 403 774 \$ | 0 \$ | 18 000 \$ | 0 \$ |
| Cégep de Lévis-Lauzon | 753 634 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 915 500 \$ |
| Cégep de la région de l'Amiante | 1 371 535 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 1 304 500 \$ |
| Région 12 | 2 528 943 \$ | 0 \$ | 18 000 \$ | 2 220 000 \$ |
| Cégep Montmorency | 523 083 \$ | 0 \$ | 0 \$ | (194 600 \$) |
| Région 13 | 523 083 \$ | 0 \$ | 0 \$ | (194 600 \$) |
| Cégep régional de Lanaudière | 1 061 709 \$ | 0 \$ | 32 887 \$ | 238 900 \$ |
| Lanaudière (Assomption) | X | X | X | X |
| Lanaudière (Joliette) | X | X | X | X |
| Lanaudière (Terrebonne) | X | X | X | X |
| Région 14 | 1 061 709 \$ | 0 \$ | 32 887 \$ | 238 900 \$ |

Source : DGFE, MELS, 2010.

Suite - Tableau A.4.1 Subventions accordées aux cégeps dont l'objectif est de contrer les effets des baisses d'effectifs durant la période de 2005-2006 à 2007-2008.

| Cégeps | Volet 1 | Volet 2 | Volet 3 | Volet 4 |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| Cégep de Saint-Jérôme | 96 561 \$ | 0 \$ | 52 200 \$ | 161 200 \$ |
| Cégep Lionel Groulx | 409 668 \$ | 0 \$ | 335 142 \$ | 0 \$ |
| Région 15 | 506 229 \$ | 0 \$ | 387 342 \$ | 161 200 \$ |
| Champlain Reg. Coll.(St-Lambert) | X | X | X | X |
| Cégep Édouard-Montpetit | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 1 248 900 \$ |
| Cégep de Granby-Haute-Yamaska | 15 000 \$ | 23 200 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| Cégep de St-Hyacinthe | 208 354 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 50 500 \$ |
| Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu | 188 552 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 1 900 \$ |
| Cégep de Sorel-Tracy | 79 127 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 628 300 \$ |
| Cégep de Valleyfield | 10 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 661 600 \$ |
| Région 16 | 511 033 \$ | 23 200 \$ | 0 \$ | 2 591 200 \$ |
| Cégep de Drummondville | 201 678 \$ | 0 \$ | 63 122 \$ | 95 100 \$ |
| Cégep de Victoriaville | 43 980 \$ | 63 300 \$ | 110 221 \$ | 1 228 400 \$ |
| Région 17 | 245 658 \$ | 63 300 \$ | 173 343 \$ | 1 323 500 \$ |
| Total | 17 585 658 \$ | 980 582 \$ | 2 976 424 \$ | 30 375 200 \$ |

Source : DGFE, MELS, 2010.

Tableau A.4.2 Rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement pour la période allant de 2005-2006 et 2007-2008.

| Cégeps | Allocations | Dépenses | Rapport |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Cégep de La Pocatière | 969 168 \$ | 40 817 104 \$ | 2,4 % |
| Cégep de Matane | 770 662 \$ | 31 581 001 \$ | 2,4 % |
| Cégep de Rimouski | 2 926 198 \$ | 103 723 151 \$ | 2,8 % |
| Cégep de Rivière-du-Loup | 1 236 716 \$ | 42 691 827 \$ | 2,9 % |
| Région 01 | 5 902 744 \$ | 218 813 083 \$ | 2,7 % |
| Cégep d'Alma | 489 800 \$ | 40 804 663 \$ | 1,2 % |
| Cégep de Chicoutimi | 3 394 037 \$ | 94 051 463 \$ | 3,6 % |
| Cégep de St-Félicien | 1 865 807 \$ | 45 463 646 \$ | 4,1 % |
| Cégep de Jonquière | 2 102 706 \$ | 108 451 728 \$ | 1,9 % |
| Région 02 | 7 852 350 \$ | 288 771 500 \$ | 2,7 % |
| Champlain Reg. Coll (St-Lawrence) | X | X | X |
| Cégep de Sainte-Foy | 246 587 \$ | 174 482 453 \$ | 0,1 % |
| Cégep François-Xavier-Garneau | (23 700 \$) | 137 130 283 \$ | 0,0 % |
| Cégep de Limoilou | 4 939 400 \$ | 126 016 130 \$ | 3,9 % |
| Région 03 | 5 012 417 \$ | 437 628 866 \$ | 1,1 % |
| Collège Shawinigan | 1 247 170 \$ | 39 434 297 \$ | 3,2 % |
| Cégep de Trois-Rivières | 2 656 358 \$ | 114 401 428 \$ | 2,3 % |
| Région 04 | 3 903 528 \$ | 153 835 725 \$ | 2,5 % |
| Champlain Regional College | 345 400 \$ | 104 461 252 \$ | 0,3 % |
| Champlain Reg. Coll. (Lennoxville) | X | X | X |
| Cégep de Sherbrooke | 471 060 \$ | 141 568 177 \$ | 0,3 % |
| Région 05 | 816 460 \$ | 246 029 429 \$ | 0,3 % |

Source : DGFE, MELS, 2010.

* Les résultats en rouge signifient que le cégep en question contribue aux subventions au lieu d'en recevoir.

Suite - Tableau A.4.2 Rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement pour la période allant de 2005-2006 et 2007-2008.

| Cégeps | Allocations | Dépenses | Rapport |
|----------------------------------|---------------------|-------------------------|--------------|
| Cégep d' Ahuntsic | 1 676 663 \$ | 147 577 330 \$ | 1,1 % |
| Cégep André-Laurendeau | 705 200 \$ | 71 959 084 \$ | 1,0 % |
| Cégep de Bois-de-Boulogne | 612 200 \$ | 71 111 416 \$ | 0,9 % |
| Collège Dawson | (94 421 \$) | 167 040 103 \$ | -0,1 % |
| Cégep Gérald Godin | 13 285 \$ | 30 625 532 \$ | 0,0 % |
| Cégep John Abbott | 10 000 \$ | 124 009 130 \$ | 0,0 % |
| Cégep de Saint-Laurent | 746 200 \$ | 77 974 152 \$ | 1,0 % |
| Cégep de Maisonneuve | (105 900 \$) | 138 593 760 \$ | -0,1 % |
| Cégep Marie-Victorin | 177 658 \$ | 87 249 893 \$ | 0,2 % |
| Cégep de Rosemont | 647 975 \$ | 67 349 629 \$ | 1,0 % |
| Vanier College | 117 262 \$ | 130 307 074 \$ | 0,1 % |
| Cégep du Vieux-Montréal | (107 500 \$) | 167 501 928 \$ | -0,1 % |
| Région 06 | 4 398 622 \$ | 1 281 299 031 \$ | 0,3 % |
| Collège Héritage | 215 832 \$ | 84 833 585 \$ | 0,3 % |
| Cégep de l'Outaouais | 2 926 198 \$ | 103 723 151 \$ | 2,8 % |
| Région 07 | 3 142 030 \$ | 188 556 736 \$ | 1,7 % |
| Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | 1 031 659 \$ | 147 577 330 \$ | 0,7 % |
| Région 08 | 1 031 659 \$ | 147 577 330 \$ | 0,7 % |
| Cégep de Baie-Comeau | 2 034 211 \$ | 29 313 679 \$ | 6,9 % |
| Cégep de Sept-Îles | 1 247 170 \$ | 39 434 297 \$ | 3,2 % |
| Région 09 | 3 281 381 \$ | 68 747 976 \$ | 4,8 % |
| Cégep de la Gaspésie et des Îles | 4 011 876 \$ | 61 754 961 \$ | 6,5 % |
| Région 11 | 4 011 876 \$ | 61 754 961 \$ | 6,5 % |
| Cégep de Beauce-Appalaches | 421 774 \$ | 46 696 415 \$ | 0,9 % |
| Cégep de Lévis-Lauzon | 1 669 134 \$ | 88 070 127 \$ | 1,9 % |
| Cégep de Thetford | 2 676 035 \$ | 37 449 982 \$ | 7,1 % |
| Région 12 | 4 766 943 \$ | 172 216 524 \$ | 2,8 % |
| Cégep Montmorency | 328 483 \$ | 105 605 683 \$ | 0,3 % |
| Région 13 | 328 483 \$ | 105 605 683 \$ | 0,3 % |

Source : DGFE, MELS, 2010.

* Les résultats en rouge signifient que le cégep en question contribue aux subventions au lieu d'en recevoir.

Suite - Tableau A.4.2 Rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement pour la période allant de 2005-2006 et 2007-2008.

| Cégeps | Allocations | Dépenses | Rapport |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------------|--------------|
| Cégep régional de Lanaudière | 1 333 496 \$ | 40 817 104 \$ | 3,3 % |
| Lanaudière (Assomption) | X | X | X |
| Lanaudière (Joliette) | X | X | X |
| Lanaudière (Terrebonne) | X | X | X |
| Région 14 | 1 333 496 \$ | 40 817 104 \$ | 3,3 % |
| Cégep de Saint-Jérôme | 309 961 \$ | 88 147 489 \$ | 0,4 % |
| Cégep Lionel Groulx | 744 810 \$ | 95 049 319 \$ | 0,8 % |
| Région 15 | 1 054 771 \$ | 183 196 808 \$ | 0,6 % |
| Champlain Reg. Coll.(St-Lambert) | X | X | X |
| Cégep Édouard-Montpetit | 1 258 900 \$ | 162 443 608 \$ | 0,8 % |
| Cégep de Granby-Haute-Yamaska | 38 200 \$ | 41 546 531 \$ | 0,1 % |
| Cégep de St-Hyacinthe | 258 854 \$ | 84 833 585 \$ | 0,3 % |
| Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu | 190 452 \$ | 72 311 650 \$ | 0,3 % |
| Cégep de Sorel-Tracy | 707 427 \$ | 30 945 918 \$ | 2,3 % |
| Cégep de Valleyfield | 671 600 \$ | 45 818 274 \$ | 1,5 % |
| Région 16 | 3 125 433 \$ | 437 899 566 \$ | 0,7 % |
| Cégep de Drummondville | 359 900 \$ | 54 895 704 \$ | 0,7 % |
| Cégep de Victoriaville | 1 445 901 \$ | 54 140 872 \$ | 2,7 % |
| Région 17 | 1 805 801 \$ | 109 036 576 \$ | 1,7 % |
| Total | 51 917 864 \$ | 4 141 786 898 \$ | 1,3 % |

Source : DGFE, MELS, 2010.

* Les résultats en rouge signifient que le cégep en question contribue aux subventions au lieu d'en recevoir.

Tableau A.4.3 Différence entre le rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement entre les périodes de 2002-2005 et 2005-2007¹.

| Cégeps | Différence |
|------------------------------------|-------------------|
| Cégep de La Pocatière | + 1,0 % |
| Cégep de Matane | + 0,1 % |
| Cégep de Rimouski | + 0,7 % |
| Cégep de Rivière-du-Loup | + 1,3 % |
| Région 01 | + 0,8 % |
| Cégep d'Alma | + 0,5 % |
| Cégep de Chicoutimi | + 1,6 % |
| Cégep de St-Félicien | + 2,4 % |
| Cégep de Jonquière | + 0,8 % |
| Région 02 | + 1,3 % |
| Champlain Reg. Coll (St-Lawrence) | X |
| Cégep de Sainte-Foy | 0,0 % |
| Cégep François-Xavier-Garneau | - 0,2 % |
| Cégep de Limoilou | + 2,2 % |
| Région 03 | + 0,6 % |
| Collège Shawinigan | + 2,0 % |
| Cégep de Trois-Rivières | + 0,8 % |
| Région 04 | + 1,1 % |
| Champlain Regional College | + 0,1 % |
| Champlain Reg. Coll. (Lennoxville) | X |
| Cégep de Sherbrooke | - 0,1 % |
| Région 05 | - 0,1 % |

Source : DGFE, MELS, 2010 et Rapport d'évaluation, MELS 2007 (p.51-53).

¹ Les subventions du Champlain Regional College et de ses composantes extrarégionales ont été comptabilisés uniquement au sein du campus principal afin d'uniformiser les données puisqu'à partir de 2004-2005, les subventions ont été octroyées uniquement pour la composante principale.

Suite - Tableau A.4.3 Différence entre le rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement entre les périodes de 2002-2005 et 2005-2007¹.

| Cégeps | Différence |
|---|----------------|
| Cégep d'Ahuntsic | + 0,6 % |
| Cégep André-Laurendeau | + 0,3 % |
| Cégep de Bois-de-Boulogne | - 0,5 % |
| Collège Dawson | - 0,2 % |
| Cégep Gérald Godin | - 0,7 % |
| Cégep John Abbott | - 0,1 % |
| Cégep de Saint-Laurent | - 2,3 % |
| Cégep de Maisonneuve | - 0,2 % |
| Cégep Marie-Victorin | - 0,6 % |
| Cégep de Rosemont | - 0,3 % |
| Vanier College | - 0,2 % |
| Cégep du Vieux-Montréal | - 0,2 % |
| Région 06 | - 0,3 % |
| Collège Héritage | - 0,8 % |
| Cégep de l'Outaouais | + 1,5 % |
| Région 07 | + 0,4 % |
| <i>Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue</i> | - 1,2 % |
| Région 08 | - 1,2 % |
| <i>Cégep de Baie-Comeau</i> | + 2,1 % |
| <i>Cégep de Sept-Îles</i> | + 1,2 % |
| Région 09 | + 1,3 % |
| <i>Cégep de la Gaspésie et des Îles</i> | + 2,6 % |
| Région 11 | + 2,6 % |
| Cégep de Beauce-Appalaches | 0,0 % |
| Cégep de Lévis-Lauzon | + 0,8 % |
| Cégep de Thetford | + 2,0 % |
| Région 12 | + 0,9 % |

Source : DGFE, MELS, 2010 et Rapport d'évaluation, MELS 2007 (p.51-53).

¹ Les subventions du Champlain Regional College et de ses composantes extrarégionales ont été comptabilisés uniquement au sein du campus principal afin d'uniformiser les données puisqu'à partir de 2004-2005, les subventions ont été octroyées uniquement pour la composante principale.

Suite - Tableau A.4.3 Différence entre le rapport entre la somme des allocations visant à atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire dans les cégeps et la somme de leurs dépenses de fonctionnement à l'enseignement entre les périodes de 2002-2005 et 2005-2007¹.

| Cégeps | Différence |
|-----------------------------------|----------------|
| Cégep Montmorency | - 0,1 % |
| Région 13 | - 0,1 % |
| Cégep régional de Lanaudière | + 2,2 % |
| Lanaudière (Assomption) | X |
| Lanaudière (Joliette) | X |
| Lanaudière (Terrebonne) | X |
| Région 14 | + 2,2 % |
| Cégep de Saint-Jérôme | - 0,7 % |
| Cégep Lionel Groulx | + 0,3 % |
| Région 15 | - 0,2 % |
| Champlain Reg. Coll. (St-Lambert) | X |
| Cégep Édouard-Montpetit | + 0,4 % |
| Cégep de Granby-Haute-Yamaska | - 0,9 % |
| Cégep de St-Hyacinthe | - 0,5 % |
| Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu | - 0,5 % |
| Cégep de Sorel-Tracy | + 1,3 % |
| Cégep de Valleyfield | + 0,4 % |
| Région 16 | 0,0 % |
| Cégep de Drummondville | - 0,4 % |
| Cégep de Victoriaville | + 1,8 % |
| Région 17 | + 0,7 % |
| Moyenne | + 0,3 % |

Source : DGFE, MELS, 2010 et Rapport d'évaluation, MELS 2007 (p.51-53).

¹ Les subventions du Champlain Regional College et de ses composantes extrarégionales ont été comptabilisés uniquement au sein du campus principal afin d'uniformiser les données puisqu'à partir de 2004-2005, les subventions ont été octroyées uniquement pour la composante principale.

A.5 Dimension de la vitalité de l'offre de formation

Tableaux A.5.1 Données utilisées pour les indices.

Source : Compilation spéciale du MELS, 2009.

Tableau A.5.1.1 Campus Rouyn-Noranda.

| Code | Nom de programme | Adéquation formation/emploi | Rareté de programme | Programme en danger | Programme en duplication |
|--------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | Déficit | 44 | 0 | OUI |
| 190.B0 | Techn. forestière | Équilibre | 6 | -2 | NON |
| 221.B0 | Technologie du génie civil | Équilibre | 14 | 0 | NON |
| 241.D0 | Techn. de l'électronique industrielle | Déficit | 25 | -2 | NON |
| 243.C0 | Techn. de maintenance industrielle | Déficit | 9 | 0 | NON |
| 271.A0 | Techn. minérale | Déficit modéré | 2 | 0 | NON |
| 310.A0 | Techn. policières | Équilibre | 12 | -1 | NON |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | Déficit modéré | 23 | 0 | NON |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | Équilibre | 24 | 0 | NON |
| 388.A0 | Techn. de travail social | Surplus | 14 | 0 | NON |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | 0 | OUI |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | Déficit modéré | 51 | -0,5 | NON |

Tableau A.5.1.2 Campus d'Amos.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|--------------------------------------|------------|--------|--------|-------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | -1 | OUI |

Tableau A.5.1.3 Campus Val-d'Or.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|--------------------------------------|-------------|--------|--------|-------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | Déficit | 44 | 0 | OUI |
| 181.A0 | Soins hospitalier d'urgence | En implant. | 9 | 0 | NON |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | -1 | OUI |

Tableau A.5.1.4 Campus Gaspé.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|---------------------------------------|----------------|--------|--------|-------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | Déficit | 44 | -2 | OUI |
| 190.B0 | Techn. forestière | Équilibre | 6 | -2 | NON |
| 190.B0 | Techn. forestière - Ang. | Équilibre | 6 | -2 | NON |
| 241.D0 | Techn. de l'électronique industrielle | Déficit | 25 | -2 | NON |
| 243.C0 | Techn. de maintenance industrielle | Déficit | 9 | -2 | NON |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | Déficit modéré | 23 | -2 | NON |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | Équilibre | 24 | -1,5 | NON |
| 388.A0 | Techn. de travail social | Surplus | 14 | -1 | NON |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | -2 | OUI |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | Équilibre | 35 | -2 | OUI |
| 414.B0 | Techn. du tourisme d'aventure | Équilibre | 1 | -1,5 | NON |
| 414.B0 | Techn. du tourisme d'aventure - Ang | Équilibre | 1 | -2 | NON |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | D. modéré | 51 | -2 | NON |

Tableau A.5.1.5 C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|--------------------------------------|------------|--------|--------|-------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | -2 | OUI |

Tableau A.5.1.6 C.E.C. Baie-des-Chaleurs.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|--------------------------------------|------------|--------|--------|-------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | -2 | OUI |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | Équilibre | 35 | -2 | OUI |
| 310.B0 | Techn. d'intervention en délinquance | S. modéré | 6 | -1 | NON |

Tableau A.5.1.7 Centre des pêches.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|---|------------|--------|--------|-------|
| 231.A0 | Techn. d'aquaculture | Équilibre | 1 | -2 | NON |
| 231.B0 | Techn. de la transf. des produits aqua. | Équilibre | 1 | -2 | NON |

Tableau A.5.1.8 Cégep de Baie-Comeau.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|---------------------------------------|------------|--------|--------|-------|
| 145.B0 | Techn. d'am. cynégétique et hal. | Équilibre | 1 | -1 | NON |
| 180.A0 | Soins infirmiers | Déficit | 44 | -1,5 | OUI |
| 190.B0 | Techn. forestière | Équilibre | 6 | -2 | OUI |
| 221.B0 | Techn. du génie civil | Équilibre | 14 | -2 | OUI |
| 241.D0 | Techn. de l'électronique industrielle | Déficit | 25 | -2 | OUI |
| 351.A0 | Techn.d'éducation spécialisée | Équilibre | 24 | -1,5 | OUI |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | -2 | OUI |

Tableau A.5.1.9 Cégep de Sept-Îles.

| Code | Nom de programme | Adéquation | Rareté | Danger | Dupl. |
|--------|---------------------------------------|------------|--------|--------|-------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | Déficit | 44 | 0 | OUI |
| 241.D0 | Techn. de l'électronique industrielle | Déficit | 25 | -2 | OUI |
| 243.C0 | Techn. de maintenance industrielle | Déficit | 9 | -1 | NON |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | D. modéré | 23 | -1 | NON |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | Équilibre | 54 | -0,5 | OUI |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | Équilibre | 35 | -2 | NON |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | D. modéré | 51 | -2 | NON |

Tableaux A.5.2 Prévisions d'effectifs étudiants selon le programme technique.

Source : Compilation spéciale du MELS, 2008.

Tableau A.5.2.1 Campus Rouyn-Noranda.

Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| Code | Programmes par secteur | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 162 | 144 | 139 | 164 | 156 | 167 | 150 | 150 | 146 |
| | 1ère année | 64 | 60 | 62 | 81 | 57 | 59 | 57 | 57 | 54 |
| | 2e année | 41 | 42 | 42 | 46 | 62 | 46 | 47 | 46 | 46 |
| | 3e année | 57 | 42 | 35 | 37 | 37 | 62 | 46 | 47 | 46 |
| | Proportion prog/1ère année | 15% | 15% | 16% | 17% | 13% | 15% | 15% | 15% | 15% |
| 190.B0 | Techn. forestière | 45 | 52 | 56 | 46 | 31 | 26 | 27 | 30 | 29 |
| | 1ère année | 22 | 28 | 24 | 12 | 7 | 12 | 11 | 11 | 11 |
| | 2e année | 12 | 13 | 22 | 16 | 8 | 6 | 10 | 9 | 9 |
| | 3e année | 11 | 11 | 10 | 18 | 16 | 8 | 6 | 10 | 9 |
| | Proportion prog/1ère année | 5% | 7% | 6% | 3% | 2% | 3% | 3% | 3% | 3% |
| 221.B0 | Techn. du génie civil | 59 | 54 | 60 | 78 | 75 | 75 | 71 | 69 | 67 |
| | 1ère année | 30 | 23 | 22 | 37 | 29 | 27 | 26 | 26 | 25 |
| | 2e année | 12 | 20 | 20 | 22 | 25 | 23 | 22 | 21 | 21 |
| | 3e année | 17 | 11 | 18 | 19 | 21 | 25 | 23 | 22 | 21 |
| | Proportion prog/1ère année | 7% | 6% | 6% | 8% | 7% | 7% | 7% | 7% | 7% |
| 241.D0 | Techn. de maintenance industrielle | 26 | 27 | 33 | 41 | 52 | 48 | 42 | 40 | 39 |
| | 1ère année | 9 | 14 | 15 | 19 | 18 | 16 | 15 | 15 | 15 |
| | 2e année | 7 | 6 | 12 | 12 | 18 | 14 | 13 | 12 | 12 |
| | 3e année | 10 | 7 | 6 | 10 | 16 | 18 | 14 | 13 | 12 |
| | Proportion prog/1ère année | 2% | 4% | 4% | 4% | 4% | 4% | 4% | 4% | 4% |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 88 | 98 | 91 | 90 | 80 | 64 | 69 | 67 | 65 |
| | 1ère année | 48 | 46 | 30 | 23 | 27 | 26 | 26 | 25 | 24 |
| | 2e année | 23 | 29 | 33 | 20 | 16 | 22 | 21 | 21 | 20 |
| | 3e année | 17 | 23 | 28 | 47 | 37 | 16 | 22 | 21 | 21 |
| | Proportion prog/1ère année | 12% | 12% | 8% | 5% | 6% | 7% | 7% | 7% | 7% |
| 271.A0 | Techn. minérale | 35 | 47 | 61 | 84 | 96 | 106 | 90 | 88 | 85 |
| | 1ère année | 23 | 33 | 29 | 52 | 35 | 35 | 34 | 33 | 32 |
| | 2e année | 6 | 8 | 26 | 14 | 43 | 28 | 28 | 27 | 26 |
| | 3e année | 6 | 6 | 6 | 18 | 18 | 43 | 28 | 28 | 27 |
| | Proportion prog/1ère année | 6% | 8% | 8% | 11% | 8% | 9% | 9% | 9% | 9% |
| 310.A0 | Techn. policières | 0 | 0 | 0 | 86 | 81 | 67 | 58 | 58 | 57 |
| | 1ère année | 0 | 0 | 0 | 30 | 23 | 22 | 22 | 22 | 21 |
| | 2e année | 0 | 0 | 0 | 32 | 27 | 18 | 18 | 18 | 18 |
| | 3e année | 0 | 0 | 0 | 24 | 31 | 27 | 18 | 18 | 18 |
| | Proportion prog/1ère année | 0% | 0% | 0% | 6% | 5% | 6% | 6% | 6% | 6% |

Suite - Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| | | | | | | | | | | |
|---------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | 97 | 69 | 69 | 76 | 83 | 83 | 82 | 78 | 75 |
| | 1ère année | 32 | 24 | 34 | 34 | 34 | 31 | 30 | 29 | 28 |
| | 2e année | 25 | 21 | 13 | 30 | 25 | 27 | 25 | 24 | 23 |
| | 3e année | 40 | 24 | 22 | 12 | 24 | 25 | 27 | 25 | 24 |
| | Proportion prog/1ère année | 8% | 6% | 9% | 7% | 8% | 8% | 8% | 8% | 8% |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | 140 | 129 | 127 | 127 | 149 | 153 | 154 | 140 | 136 |
| | 1ère année | 57 | 50 | 54 | 46 | 70 | 55 | 54 | 53 | 51 |
| | 2e année | 46 | 39 | 36 | 47 | 42 | 56 | 44 | 43 | 42 |
| | 3e année | 37 | 40 | 37 | 34 | 37 | 42 | 56 | 44 | 43 |
| | Proportion prog/1ère année | 14% | 13% | 14% | 10% | 16% | 14% | 14% | 14% | 14% |
| 388.A0 | Techn. de travail social | 89 | 99 | 106 | 120 | 127 | 135 | 142 | 134 | 131 |
| | 1ère année | 40 | 50 | 48 | 59 | 61 | 53 | 51 | 51 | 49 |
| | 2e année | 26 | 21 | 32 | 34 | 33 | 49 | 42 | 41 | 41 |
| | 3e année | 23 | 28 | 26 | 27 | 33 | 33 | 49 | 42 | 41 |
| | Proportion prog/1ère année | 10% | 13% | 13% | 13% | 14% | 13% | 13% | 13% | 13% |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 115 | 102 | 94 | 113 | 120 | 122 | 104 | 101 | 98 |
| | 1ère année | 44 | 39 | 33 | 55 | 41 | 40 | 39 | 38 | 37 |
| | 2e année | 42 | 28 | 32 | 34 | 49 | 33 | 32 | 31 | 30 |
| | 3e année | 29 | 35 | 29 | 24 | 30 | 49 | 33 | 32 | 31 |
| | Proportion prog/1ère année | 11% | 10% | 9% | 12% | 9% | 10% | 10% | 10% | 10% |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | 119 | 84 | 74 | 53 | 59 | 59 | 72 | 64 | 63 |
| | 1ère année | 46 | 22 | 25 | 15 | 34 | 25 | 25 | 24 | 24 |
| | 2e année | 36 | 37 | 17 | 18 | 7 | 27 | 20 | 20 | 19 |
| | 3e année | 37 | 25 | 32 | 20 | 18 | 7 | 27 | 20 | 20 |
| | Proportion prog/1ère année | 11% | 6% | 7% | 3% | 8% | 6% | 6% | 6% | 6% |

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|-------------|---------------------------------------|----------------|----------------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 139 | 153 |
| 190.B0 | Techn. forestière | 28 | 30 |
| 221.B0 | Techn. du génie civil | 64 | 70 |
| 241.D0 | Techn. de maintenance industrielle | 37 | 41 |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 62 | 68 |
| 271.A0 | Techn. minérale | 81 | 89 |
| 310.A0 | Techn. policières | 54 | 60 |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | 71 | 79 |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | 129 | 143 |
| 388.A0 | Techn. de travail social | 124 | 138 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 93 | 103 |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | 60 | 66 |

Tableau A.5.2.2 Campus d'Amos.

Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| Code | Programmes par secteur | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 43 | 30 | 28 | 21 | 35 | 42 | 53 | 52 | 51 |
| | 1ère année | 20 | 13 | 13 | 0 | 26 | 21 | 25 | 23 | 23 |
| | 2e année | 9 | 9 | 9 | 13 | 1 | 20 | 16 | 19 | 17 |
| | 3e année | 14 | 8 | 6 | 8 | 8 | 1 | 12 | 10 | 11 |
| | Proportion prog/1ère année | 100 | 100 | 100 | 0% | 100 | 100 | 100 | 100 | 100% |
| | | % | % | % | % | % | % | % | % | % |

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|--------------------------------------|---------|---------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 48 | 54 |

Tableau A.5.2.3 Campus Val-d'Or¹.

Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| Code | Programmes par secteur | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 125 | 102 | 84 | 85 | 84 | 86 | 77 | 77 | 73 |
| | 1ère année | 57 | 36 | 29 | 41 | 30 | 30 | 27 | 29 | 25 |
| | 2e année | 26 | 37 | 21 | 24 | 35 | 28 | 28 | 26 | 27 |
| | 3e année | 42 | 29 | 34 | 20 | 19 | 28 | 22 | 22 | 21 |
| | Proportion prog/1ère année | 66% | 58% | 66% | 75% | 35% | 37% | 36% | 36% | 35% |
| 181.A0 | Soins préhospitaliers d'urgence | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 47 | 65 | 65 | 65 |
| | 1ère année | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |
| | 2e année | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 23 | 23 | 23 | 23 |
| | 3e année | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18 | 18 | 18 |
| | Proportion prog/1ère année | 0% | 0% | 0% | 0% | 28% | 29% | 32% | 30% | 33% |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 56 | 56 | 47 | 50 | 57 | 61 | 61 | 51 | 56 |
| | 1ère année | 30 | 26 | 15 | 14 | 32 | 20 | 18 | 19 | 24 |
| | 2e année | 20 | 21 | 16 | 20 | 14 | 30 | 19 | 17 | 18 |
| | 3e année | 6 | 9 | 16 | 16 | 11 | 11 | 24 | 15 | 14 |
| | Proportion prog/1ère année | 34% | 42% | 34% | 25% | 37% | 24% | 24% | 23% | 33% |

¹ La distribution des premières années a été réalisée en fonction du programme des techniques de Soins préhospitaliers d'urgence où nous avons reproduit le nombre de première année dans les années de prévision de la seule observation dont nous détenons sur leur effectif.

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|--------------------------------------|---------|---------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 69 | 77 |
| 181.A0 | Soins préhospitaliers d'urgence | 62 | 68 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 53 | 59 |

Tableau A.5.2.4 Campus Gaspé.

Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| Code | Programmes | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 82 | 75 | 57 | 40 | 43 | 50 | 45 | 44 | 42 |
| | 1ère année | 31 | 24 | 16 | 25 | 20 | 20 | 18 | 18 | 16 |
| | 2e année | 29 | 28 | 17 | 6 | 18 | 15 | 15 | 14 | 14 |
| | 3e année | 22 | 23 | 24 | 9 | 5 | 15 | 12 | 12 | 12 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 21% | 14% | 12% | 16% | 15% | 15% | 15% | 15% | 15% |
| 190.B0 | Technologie forestière | 29 | 29 | 19 | 10 | 3 | 2 | 4 | 6 | 5 |
| | 1ère année | 12 | 14 | 6 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| | 2e année | 10 | 9 | 5 | 5 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| | 3e année | 7 | 6 | 8 | 5 | 3 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 8% | 8% | 5% | 0% | 0% | 1% | 1% | 1% | 1% |
| 241.D0 | Technologie de maintenance industrielle | 28 | 25 | 21 | 31 | 19 | 13 | 5 | 7 | 7 |
| | 1ère année | 7 | 6 | 3 | 11 | 0 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | 2e année | 11 | 5 | 18 | 5 | 12 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| | 3e année | 10 | 14 | 0 | 15 | 7 | 10 | 0 | 2 | 2 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 5% | 3% | 2% | 7% | 0% | 2% | 2% | 2% | 2% |
| 243.CO | Technologie de l'électronique industrielle | 21 | 27 | 24 | 25 | 30 | 25 | 21 | 20 | 18 |
| | 1ère année | 5 | 12 | 11 | 11 | 9 | 9 | 8 | 8 | 7 |
| | 2e année | 5 | 4 | 7 | 10 | 11 | 7 | 7 | 6 | 6 |
| | 3e année | 11 | 11 | 6 | 4 | 10 | 9 | 6 | 6 | 5 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 3% | 7% | 8% | 7% | 7% | 7% | 7% | 7% | 7% |
| 322.A0 | Techniques d'éducation à l'enfance* | 12 | 25 | 31 | 28 | 34 | 35 | 32 | 28 | 25 |
| | 1ère année | 12 | 13 | 10 | 10 | 16 | 13 | 12 | 11 | 10 |
| | 2e année | 0 | 12 | 12 | 9 | 12 | 12 | 10 | 9 | 8 |
| | 3e année | 0 | 0 | 9 | 9 | 6 | 10 | 10 | 8 | 7 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 8% | 7% | 8% | 6% | 12% | 10% | 10% | 10% | 10% |
| 351.A0 | Techniques d'éducation spécialisée | 41 | 53 | 51 | 49 | 49 | 49 | 48 | 46 | 43 |
| | 1ère année | 19 | 21 | 24 | 24 | 21 | 21 | 19 | 18 | 17 |
| | 2e année | 15 | 19 | 17 | 15 | 14 | 16 | 16 | 15 | 14 |
| | 3e année | 7 | 13 | 10 | 10 | 14 | 12 | 13 | 13 | 12 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 13% | 12% | 18% | 15% | 16% | 16% | 16% | 16% | 16% |

Suite - Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| | | | | | | | | | | |
|--------|-----------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 388.A0 | Techniques de travail social | 51 | 54 | 53 | 54 | 58 | 63 | 62 | 58 | 54 |
| | 1ère année | 15 | 26 | 27 | 26 | 29 | 26 | 24 | 23 | 21 |
| | 2e année | 17 | 10 | 19 | 17 | 18 | 22 | 20 | 18 | 18 |
| | 3e année | 19 | 18 | 7 | 11 | 11 | 15 | 18 | 17 | 15 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 10% | 15% | 20% | 17% | 22% | 20% | 20% | 20% | 20% |
| 410.B0 | Proportion 1ère année du prog. | 10% | 15% | 20% | 17% | 22% | 20% | 20% | 20% | 20% |
| | 1ère année | 14 | 17 | 8 | 14 | 1 | 6 | 5 | 5 | 5 |
| | 2e année | 13 | 10 | 10 | 3 | 10 | 1 | 5 | 4 | 4 |
| | 3e année | 16 | 11 | 9 | 10 | 3 | 8 | 1 | 4 | 3 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 9% | 10% | 6% | 9% | 1% | 4% | 4% | 4% | 4% |
| 412.A0 | Techniques de bureautique | 15 | 18 | 12 | 15 | 13 | 13 | 14 | 13 | 12 |
| | 1ère année | 5 | 13 | 5 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 5 |
| | 2e année | 9 | 1 | 6 | 5 | 3 | 5 | 5 | 4 | 4 |
| | 3e année | 1 | 4 | 1 | 4 | 4 | 2 | 4 | 4 | 3 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 3% | 7% | 4% | 4% | 5% | 4% | 4% | 4% | 4% |
| 414.B0 | Techniques du tourisme d'aventure | 38 | 53 | 49 | 51 | 56 | 57 | 51 | 48 | 44 |
| | 1ère année | 21 | 22 | 17 | 22 | 24 | 22 | 19 | 19 | 17 |
| | 2e année | 17 | 17 | 19 | 13 | 20 | 18 | 17 | 15 | 15 |
| | 3e année | 0 | 14 | 13 | 16 | 12 | 17 | 15 | 14 | 12 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 14% | 13% | 13% | 14% | 18% | 16% | 16% | 16% | 16% |
| 420.A0 | Techniques de l'informatique | 31 | 26 | 19 | 18 | 16 | 14 | 14 | 13 | 12 |
| | 1ère année | 8 | 7 | 6 | 6 | 6 | 6 | 5 | 5 | 5 |
| | 2e année | 10 | 7 | 7 | 5 | 4 | 5 | 5 | 4 | 4 |
| | 3e année | 13 | 12 | 6 | 7 | 6 | 3 | 4 | 4 | 3 |
| | Proportion 1ère année du prog. | 5% | 4% | 5% | 4% | 5% | 4% | 4% | 4% | 4% |

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|---------------------------------------|---------|---------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 40 | 44 |
| 190.B0 | Techn. forestière | 5 | 5 |
| 190.B0 | Techn. forestière. Ang. | 6 | 6 |
| 241.D0 | Techn. de maintenance industrielle | 7 | 7 |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 17 | 19 |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | 24 | 26 |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | 41 | 45 |
| 388.A0 | Techn. de travail social | 51 | 57 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 11 | 13 |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | 11 | 13 |
| 414.B0 | Techn. du tourisme d'aventure | 42 | 46 |
| 414.B0 | Techn. du tourisme d'aventure. Ang. | 29 | 32 |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | 11 | 13 |

Tableau A.5.2.5 C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine.

Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| Code | Programmes par secteur | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 28 | 23 | 28 | 22 | 18 | 16 | 15 | 16 | 14 |
| | 1ère année | 15 | 11 | 14 | 10 | 13 | 10 | 10 | 11 | 8 |
| | 2e année | 7 | 7 | 8 | 5 | 3 | 4 | 3 | 3 | 4 |
| | 3e année | 6 | 5 | 6 | 7 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | Proportion prog/1ère année | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| | | % | % | % | % | % | % | % | % | % |

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|--------------------------------------|---------|---------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 13 | 15 |

Tableau A.5.2.6 C.E.C. Baie-des-Chaleurs¹.

Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| Code | Programmes par secteur | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 310.B0 | Techn. d'intervention en délinquance | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 45 | 55 | 55 | 55 |
| | 1ère année | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| | 2e année | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| | 3e année | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 10 | 10 |
| | Proportion prog/1ère année | 0% | 0% | 0% | 0% | 61% | 48% | 57% | 57% | 60% |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 19 | 19 | 19 | 19 | 29 | 36 | 34 | 30 | 26 |
| | 1ère année | 8 | 6 | 8 | 9 | 16 | 18 | 13 | 13 | 11 |
| | 2e année | 5 | 7 | 5 | 7 | 9 | 13 | 14 | 10 | 10 |
| | 3e année | 6 | 6 | 6 | 3 | 4 | 5 | 7 | 7 | 5 |
| | Proportion prog/1ère année | 44% | 100% | 100% | 100% | 39% | 35% | 30% | 30% | 26% |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | 17 | 13 | 8 | 6 | 2 | 6 | 8 | 9 | 8 |
| | 1ère année | 10 | 0 | 0 | 6 | 0 | 5 | 4 | 4 | 3 |
| | 2e année | 4 | 8 | 0 | 0 | 2 | 0 | 4 | 3 | 3 |
| | 3e année | 3 | 5 | 8 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 2 |
| | Proportion prog/1ère année | 56% | 0% | 0% | 67% | 0% | 19% | 19% | 19% | 19% |

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|--------------------------------------|---------|---------|
| 310.B0 | Techn. d'intervention en délinquance | 52 | 58 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 25 | 27 |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | 8 | 8 |

¹ La distribution des premières années a été réalisée en fonction du programme des techniques d'intervention en délinquance où nous avons reproduit le nombre de première année dans les années de prévision de la seule observation dont nous détenons sur leur effectif.

Tableau A.5.2.7 Centre des pêches¹.

Effectifs observés et prévus, de l'automne 2004 à l'automne 2012.

| Code | Programmes par secteur | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 231.B0 | Techn. de la transformation des produits aquatique | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 18 | 19 | 18 | 16 |
| | 1ère année | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 12 | 10 | 9 | 9 |
| | 2e année | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 7 | 6 | 5 |
| | 3e année | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 | 2 |
| | Proportion prog/1ère année | 0% | 0% | 0% | 0% | 67% | 67% | 67% | 67% | 67% |
| 231.A0 | Techn. d'aquaculture | 16 | 18 | 13 | 15 | 10 | 11 | 10 | 10 | 8 |
| | 1ère année | 9 | 8 | 0 | 11 | 5 | 6 | 5 | 5 | 4 |
| | 2e année | 7 | 6 | 7 | 1 | 5 | 3 | 4 | 3 | 3 |
| | 3e année | 2 | 4 | 6 | 3 | 0 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| | Proportion prog/1ère année | 100% | 100% | 0% | 100% | 33% | 33% | 33% | 33% | 33% |

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|--|---------|---------|
| 231.B0 | Techn. de la transformation des produits aquatique | 15 | 17 |
| 231.A0 | Techn. d'aquaculture | 8 | 8 |

¹ La distribution des premières années pour les prévisions a été réalisée en fonction de la proportion des premières années de la session de l'automne 2008.

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|---|---------|---------|
| 145.B0 | Techn. d'aménagement cynégétique et halieutique | 49 | 55 |
| 180.A0 | Soins infirmiers | 42 | 46 |
| 190.B0 | Techn. forestière | 7 | 7 |
| 221.B0 | Techn. du génie civil | 18 | 20 |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 29 | 33 |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | 54 | 60 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 22 | 24 |

Effectifs minimaux et maximaux prévus pour l'automne 2012

| Code | Nom de programme | Minimum | Maximum |
|--------|---------------------------------------|---------|---------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 89 | 99 |
| 241.D0 | Techn. de maintenance industrielle | 39 | 43 |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 52 | 58 |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | 52 | 58 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 59 | 65 |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | 23 | 25 |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | 20 | 22 |

Tableaux A.5.3 Cotes résultantes des données des différents indices

Tableau A.5.3.1 Campus Rouyn-Noranda.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|---------------------------------------|------------|------------|-------------|----------|------------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 6 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| 190.B0 | Techn. forestière | 4 | 1 | -2 | 0 | 3 |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 4 | 0,5 | 0 | 0 | 4,5 |
| 241.D0 | Techn. de maintenance industrielle | 6 | 1 | -2 | 0 | 5 |
| 271.A0 | Techn. minérale | 6 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| 221.B0 | Technologie du génie civil | 5 | 1,5 | 0 | 0 | 6,5 |
| 310.A0 | Techn. policières | 4 | 0,5 | -1 | 0 | 3,5 |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 388.A0 | Techn. de travail social | 2 | 0,5 | 0 | 0 | 2,5 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | 5 | 0 | -0,5 | 0 | 4,5 |
| Moyenne | | 4,6 | 0,2 | -0,5 | 0 | 4,5 |

Tableau A.5.3.2 Campus d'Amos.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|--------------------------------------|----------|----------|-----------|-----------|----------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | -1 | -2 | 1 |
| Moyenne | | 4 | 0 | -1 | -2 | 1 |

Tableau A.5.3.3 Campus Val-d'Or.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|--------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|----------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 6 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| 181.A0 | Soins hospitaliers d'urgence | 4 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | -1 | -2 | 1 |
| Moyenne | | 4,7 | 0,3 | -0,3 | -0,7 | 4 |

Tableau A.5.3.4 Campus Gaspé.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|---------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 6 | 0 | -2 | -2 | 2 |
| 190.B0 | Techn. forestière | 4 | 1 | -2 | 0 | 3 |
| 190.B0 | Techn. forestière - Ang. | 4 | 1 | -2 | 0 | 3 |
| 243.CO | Techn. de l'électronique industrielle | 6 | 1 | -2 | 0 | 5 |
| 241.DO | Techn. de maintenance industrielle | 6 | 0 | -2 | 0 | 4 |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | 5 | 0 | -2 | 0 | 3 |
| 351.A0 | Techn. d'éducation spécialisée | 4 | 0 | -1,5 | 0 | 2,5 |
| 388.A0 | Techn. de travail social | 2 | 0,5 | -1 | 0 | 1,5 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | -2 | -2 | 0 |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | 4 | 0 | -2 | -2 | 0 |
| 414.B0 | Techn. du tourisme d'aventure | 4 | 2 | -1,5 | 0 | 4,5 |
| 414.B0 | Techn. du tourisme d'aventure - Ang | 4 | 2 | -2 | 0 | 4 |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | 5 | 0 | -2 | 0 | 3 |
| Moyenne | | 4,5 | 0,6 | -1,8 | -0,5 | 2,7 |

Tableau A.5.3.5. C.E.C. des Îles-de-la-Madeleine.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|--------------------------------------|----------|----------|-----------|-----------|----------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | -2 | -2 | 0 |
| Moyenne | | 4 | 0 | -2 | -2 | 0 |

Tableau A.5.3.6. C.E.C. Baie-des-Chaleurs.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|--------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|----------|
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | -2 | -2 | 1,5 |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | 4 | 0 | -2 | -2 | 1,5 |
| 310.B0 | Techn. d'intervention en délinquance | 3 | 1 | -1 | 0 | 1 |
| Moyenne | | 3,7 | 0,3 | -1,8 | -1,3 | 1 |

Tableau A.5.3.7 Centre des pêches.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|---|----------|----------|-----------|----------|----------|
| 231.A0 | Techn. d'aquaculture | 4 | 2 | -2 | 0 | 4 |
| 231.B0 | Techn. de la transf. des produits aqua. | 4 | 2 | -2 | 0 | 4 |
| Moyenne | | 4 | 2 | -2 | 0 | 4 |

Tableau A.5.3.8 Cégep de Baie-Comeau.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|---------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|
| 145.B0 | Techn. d'am. cynégétique et hal. | 4 | 2 | -1 | 0 | 5 |
| 190.B0 | Techn. forestière | 6 | 0 | -1,5 | -2 | 2,5 |
| 180.A0 | Soins infirmiers | 4 | 1 | -2 | -2 | 1 |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 4 | 0,5 | -2 | -2 | 0,5 |
| 221.B0 | Techn. du génie civil | 6 | 0 | -2 | -2 | 2 |
| 351.A0 | Techn.d'éducation spécialisée | 4 | 0 | -1 | -2 | 1 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | -2 | -2 | 0 |
| Moyenne | | 4,6 | 0,5 | -1,6 | -1,7 | 1,7 |

Tableau A.5.3.9 Cégep de Sept-Îles.

| Code | Nom de programme | Adéq. | Rare | Danger | Dupl. | Total |
|----------------|---------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|
| 180.A0 | Soins infirmiers | 6 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| 243.C0 | Techn. de l'électronique industrielle | 6 | 1 | -2 | 0 | 5 |
| 241.D0 | Techn. de maintenance industrielle | 6 | 0 | -1 | -2 | 3 |
| 322.A0 | Techn. d'éducation à l'enfance | 5 | 0 | -1 | 0 | 4 |
| 410.B0 | Techn. de comptabilité et de gestion | 4 | 0 | -0,5 | -2 | 1,5 |
| 412.A0 | Techn. de bureautique | 5 | 0 | -2 | 0 | 3 |
| 420.A0 | Techn. de l'informatique | 4 | 0 | -2 | 0 | 2 |
| Moyenne | | 4,8 | 0,1 | -1,2 | -0,6 | 3,5 |

A.6. Guide méthodologique des prévisions collégiales du MELS

La version intégrale du guide méthodologique des prévisions collégiales du MELS est ici reproduite afin d'aider le lecteur à comprendre l'élaboration des prévisions.

Méthodologie

Prévisions collégiales : Effectif étudiant du collégial à l'Enseignement ordinaire, temps plein

Chaque année, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) prépare des prévisions de l'effectif étudiant du réseau collégial à l'enseignement ordinaire¹ à temps plein. L'utilité de ces prévisions est avant tout budgétaire pour le MELS. En fait, elles permettent d'identifier les projets d'investissements ou d'immobilisations, de réviser les devis pédagogiques des établissements et d'obtenir une idée de l'enveloppe budgétaire requise pour le futur. De plus, ces prévisions permettent aux organismes concernés (établissements d'enseignement, conseils, autres ministères) de suivre l'évolution de la clientèle au collégial.

Le présent document fait donc état de la méthodologie concernant les prévisions des effectifs étudiants à temps plein à l'enseignement ordinaire au collégial. Pour ce faire, cinq sections distinctes y sont abordées, soit : 1- l'univers prévisionnel; 2- les données sources de la méthode; 3- la zone principale de recrutement (ZPR); 4- la méthode en sept étapes; 5- les limites de la méthode.

1 L'univers prévisionnel

L'effectif considéré pour les prévisions est celui des personnes inscrites à l'enseignement ordinaire à temps plein, que ce soit dans des programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC), à une session d'accueil et d'intégration (SAI) ou encore à une session de transition (ST) vers un autre programme. En 2007, cet effectif représente 83 % de toute la clientèle collégiale des réseaux public, privé et gouvernemental. Les effectifs exclus des prévisions sont donc ceux à l'enseignement ordinaire à temps partiel (3 %) et ceux à l'enseignement continu ou dans un programme autre que le DEC (14 %). Les prévisions sont fournies par type de formation (formation préuniversitaire, formation technique et SAI-ST²) et par classe (première, deuxième et troisième année).

Deux types de prévisions sont produits : 1- des prévisions par établissement pour le réseau collégial public, réalisées aux fins d'immobilisation et de planification, et 2- des prévisions provinciales par réseau (public, privé, écoles gouvernementales et ensemble du réseau collégial). Pour ce qui est des prévisions provinciales du réseau public, elles représentent la somme des prévisions par établissement. Autrement, seules des prévisions

¹ Anciennement appelé enseignement régulier, par opposition à l'enseignement continu ou « adulte ».

² Session d'accueil et d'intégration et session de transition.

globales provinciales par réseau sont produites. Finalement, pour ce qui est des prévisions provinciales pour l'ensemble du réseau collégial, elles sont basées sur la somme des prévisions de chacun des réseaux.

2 Les sources de données des prévisions

Que ce soit concernant les prévisions provinciales globales ou les prévisions par établissement, la méthode utilisée est la même. Ces prévisions sont produites à partir de données suivantes :

- les observations et les prévisions du nombre d'élèves de la cinquième année du secondaire;
- les observations des effectifs du collégial selon la formation et la classe;
- la composition des élèves de première année du collégial.

Ces données servent à calculer des indicateurs observés et prévus. Les indicateurs prévus se basent sur un scénario réaliste, généralement la moyenne des deux dernières années. Ils servent à calculer les effectifs futurs.

3 La zone principale de recrutement

Lorsque la méthode prévisionnelle est employée pour les prévisions provinciales globales, l'ensemble des nouveaux inscrits en provenance du secondaire est pris en considération. Par contre, lorsque la méthode prévisionnelle se précise par établissement, le nombre de nouveaux inscrits en provenance directe du secondaire est déterminé à l'aide du concept de *zone principale de recrutement (ZPR)* de chaque établissement. Cette zone est formée des territoires des commissions scolaires, qui fournissent, chaque année, approximativement 85 % des nouveaux inscrits de l'établissement.

4 La méthode en sept étapes

Prenons le cas du Cégep appelé *modèle* à titre d'exemple pour l'année 2005 afin d'illustrer, pas à pas, la méthode prévisionnelle des effectifs du collégial.

Étape 1 :

La première étape consiste à **cibler la zone principale de recrutement de l'organisme (ZPR)**. Le [Tableau 1](#) présente les commissions scolaires qui fournissent au moins 85 % des nouveaux inscrits du Cégep modèle. Les effectifs associés aux commissions scolaires sont les élèves de cinquième secondaire inscrits au secteur des jeunes, à la formation générale, à temps plein, au 30 septembre de l'année. Pour chaque commission scolaire, une partie de ces élèves font le passage vers le collégial à l'enseignement ordinaire, à temps plein, à l'automne suivant ([Tableau 2](#)). En rapportant ces derniers sur l'ensemble des élèves inscrits en cinquième secondaire l'année précédente, on obtient le taux de passage du secondaire au collégial pour la commission scolaire ([Tableau 3](#)).

Par exemple (données encerclées [ligne pleine] des Tableaux 1 à 3), parmi les 1 493 élèves de la cinquième secondaire de la Commission scolaire A inscrits à l'automne 2004, 574 se sont inscrits au Cégep modèle en formation ordinaire, à

temps plein, à l'automne 2005. Par conséquent, le taux de passage de la Commission scolaire A au Cégep modèle à l'automne 2005 est de 0,384. En d'autres mots, 38,4 % des élèves de la cinquième secondaire en formation générale, à temps plein, à la Commission scolaire A inscrits à l'automne 2004 se sont inscrits au Cégep modèle à l'enseignement ordinaire, à temps plein, à l'automne 2005.

Tableau 1

Nombre d'élèves en cinquième année du secondaire en formation générale, à temps plein, selon la zone principale de recrutement du collège
9xxxxx Cégep modèle

| Commission scolaire et territoire de CS | Observations | | | | | | Prévisions | | | | | | | | | |
|---|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | A-2000 | A-2001 | A-2002 | A-2003 | A-2004 | A-2005 | A-2006 | A-2007 | A-2008 | A-2009 | A-2010 | A-2011 | A-2012 | A-2013 | A-2014 | A-2015 |
| CS A | 1 551 | 1 443 | 1 448 | 1 389 | 1 493 | 1 454 | 1 611 | 1 608 | 1 597 | 1 535 | 1 449 | 1 374 | 1 411 | 1 262 | 1 275 | 1 187 |
| CS B | 1 883 | 1 766 | 1 751 | 1 669 | 1 756 | 1 796 | 1 966 | 1 977 | 1 989 | 1 976 | 1 862 | 1 792 | 1 765 | 1 624 | 1 576 | 1 483 |
| CS C | 1 787 | 1 678 | 1 566 | 1 649 | 1 697 | 1 670 | 1 862 | 1 990 | 1 980 | 1 815 | 1 712 | 1 720 | 1 701 | 1 624 | 1 475 | 1 470 |
| CS D | 2 185 | 2 060 | 1 960 | 1 872 | 1 901 | 2 000 | 2 030 | 2 218 | 2 171 | 2 128 | 2 068 | 1 972 | 1 861 | 1 805 | 1 655 | 1 629 |
| CS E | 519 | 426 | 445 | 439 | 461 | 440 | 580 | 463 | 452 | 479 | 450 | 418 | 423 | 413 | 373 | 329 |
| CS F | 1 501 | 1 398 | 1 369 | 1 325 | 1 276 | 1 246 | 1 336 | 1 323 | 1 298 | 1 248 | 1 102 | 1 160 | 1 094 | 1 009 | 1 047 | 956 |
| TOTAL GLOBAL | 9 426 | 8 771 | 8 539 | 8 343 | 8 584 | 8 606 | 9 385 | 9 579 | 9 487 | 9 181 | 8 643 | 8 436 | 8 255 | 7 737 | 7 401 | 7 054 |

Tableau 2

Nouveaux inscrits en première année du collégial à l'enseignement ordinaire, à temps plein, selon la zone principale de recrutement du collège
9xxxxx Cégep modèle

| Commission scolaire et territoire de CS | Observations | | | | | | Prévisions | | | | | | | | | |
|---|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | A-2000 | A-2001 | A-2002 | A-2003 | A-2004 | A-2005 | A-2006 | A-2007 | A-2008 | A-2009 | A-2010 | A-2011 | A-2012 | A-2013 | A-2014 | A-2015 |
| CS A | 447 | 467 | 489 | 419 | 477 | 574 | 529 | 586 | 585 | 581 | 559 | 527 | 500 | 514 | 459 | 464 |
| CS B | 314 | 334 | 356 | 332 | 363 | 361 | 381 | 417 | 419 | 422 | 419 | 395 | 380 | 374 | 344 | 334 |
| CS C | 309 | 264 | 294 | 297 | 283 | 266 | 276 | 307 | 328 | 327 | 299 | 282 | 284 | 281 | 268 | 243 |
| CS D | 228 | 229 | 249 | 222 | 299 | 263 | 298 | 302 | 330 | 323 | 317 | 308 | 294 | 277 | 269 | 247 |
| CS E | 64 | 99 | 89 | 58 | 89 | 96 | 91 | 119 | 95 | 93 | 99 | 93 | 86 | 87 | 85 | 77 |
| CS F | 71 | 95 | 77 | 82 | 74 | 69 | 69 | 73 | 73 | 71 | 69 | 61 | 64 | 60 | 55 | 58 |
| TOTAL GLOBAL | 1 433 | 1 488 | 1 554 | 1 410 | 1 585 | 1 629 | 1 644 | 1 804 | 1 830 | 1 817 | 1 762 | 1 666 | 1 608 | 1 593 | 1 480 | 1 423 |

Tableau 3

Taux de passage du secondaire au collégial dérivés des observations des tableaux 1 et 2
9xxxxx Cégep modèle

| Commission scolaire et territoire de CS | Taux observés | | | | | | Taux projetés |
|---|---------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|
| | A-2000 | A-2001 | A-2002 | A-2003 | A-2004 | A-2005 | A-2006 à A-2015 |
| CS A | (nd) | 0,301 | 0,339 | 0,289 | 0,343 | 0,384 | 0,364 |
| CS B | (nd) | 0,177 | 0,202 | 0,190 | 0,217 | 0,206 | 0,212 |
| CS C | (nd) | 0,148 | 0,175 | 0,190 | 0,172 | 0,157 | 0,165 |
| CS D | (nd) | 0,105 | 0,121 | 0,113 | 0,160 | 0,138 | 0,149 |
| CS E | (nd) | 0,191 | 0,209 | 0,130 | 0,203 | 0,208 | 0,206 |
| CS F | (nd) | 0,063 | 0,055 | 0,060 | 0,056 | 0,054 | 0,055 |

Étape 2 :

La deuxième étape se résume à appliquer les hypothèses relatives aux taux de passage du secondaire au collégial pour les élèves de la ZPR (colonne « Taux projetés » du [Tableau 3](#)), afin d'**obtenir une prévision du nombre de nouveaux inscrits issus de la ZPR** (colonnes « Prévisions » du [Tableau 2](#)). Ayant déjà en main les prévisions du nombre d'élèves de la cinquième secondaire par commission scolaire, il s'agit de les multiplier par le taux de passage projeté par commission scolaire (moyenne des deux dernières années).

Par exemple (données encadrées [ligne pointillée] des Tableaux 1 à 3), il est prévu que le taux de passage moyen projeté pour 2006 à 2015 de la Commission scolaire A vers le Cégep modèle sera de 0,364. Par conséquent, en supposant que 0,364 (ou 36,4 %) des 1 611 élèves de la cinquième secondaire de la Commission scolaire A prévus à l'automne 2006 s'inscriront au Cégep modèle en formation ordinaire, à temps plein, à l'automne 2007, cela se traduit par 586 nouveaux inscrits au Cégep modèle venant de cette commission scolaire à l'automne 2007. Le total global du [Tableau 2](#) est ensuite reporté à la première ligne de la section 1 du [Tableau 4](#).

Étape 3 :

La troisième étape consiste à **obtenir une prévision du nombre de nouveaux inscrits venant de l'extérieur de la ZPR**. Pour ce faire, en se basant sur le passé, le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits au collégial originaires de la ZPR et celui des nouveaux inscrits venant de l'extérieur de la ZPR est établi ([Tableau 5](#) section 1). Ayant déjà calculé le nombre prévu de nouveaux inscrits venant de la ZPR, il s'agit ensuite de multiplier ce nombre par le rapport projeté (moyenne des deux dernières années) pour obtenir le nombre prévu de nouveaux inscrits venant de l'extérieur de la ZPR ([Tableau 4](#) section 1 colonnes « Prévisions »). Finalement, les deux catégories de nouveaux inscrits peuvent être sommées pour obtenir le nombre total de nouveaux inscrits provenant directement du secondaire ([Tableau 4](#) section 1).

Par exemple, à l'automne 2005 au Cégep modèle (données encadrées [ligne pleine], section 1 Tableaux 4 et 5), ce rapport était de 0,163, ou 266 élèves venant de l'extérieur de la ZPR sur 1 629 élèves issus de la ZPR. Ainsi, pour cet établissement (données encadrées [ligne pointillée], section 1 Tableaux 4 et 5), le rapport projeté pour 2006 à 2015 est de 0,162. En multipliant ce rapport par le nombre prévu d'élèves issus de la ZPR à l'automne 2006, soit 1 644, on obtient 266 nouveaux inscrits venant de l'extérieur de la ZPR. En additionnant les 1 644 élèves provenant de la ZPR et les 266 provenant de l'extérieur de la ZPR, il est donc possible de déduire le nombre total de nouveaux inscrits provenant directement du secondaire à l'automne 2006, soit 1 910 ([Tableau 4](#) section 1).

Tableau 4
 Nombre d'élèves en première année du collégial à l'enseignement ordinaire, à temps plein, selon la provenance
 9xxxxx Cégep modèle

| Provenance | Observations | | | | | | Prévisions | | | | | | | | | |
|---|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | A-2000 | A-2001 | A-2002 | A-2003 | A-2004 | A-2005 | A-2006 | A-2007 | A-2008 | A-2009 | A-2010 | A-2011 | A-2012 | A-2013 | A-2014 | A-2015 |
| Commission scolaire et territoire de CS | | | | | | | | | | | | | | | | |
| • Zone principale de recrutement du collège | 1 433 | 1 488 | 1 554 | 1 410 | 1 585 | 1 629 | 1 644 | 1 804 | 1 830 | 1 817 | 1 762 | 1 666 | 1 608 | 1 593 | 1 480 | 1 423 |
| • Autres CS et territoires de CS | 312 | 278 | 305 | 270 | 253 | 266 | 266 | 292 | 296 | 294 | 285 | 270 | 260 | 258 | 240 | 231 |
| TOTAL des nouveaux inscrits (NI) au collégial | 1 745 | 1 766 | 1 859 | 1 680 | 1 838 | 1 895 | 1 910 | 2 096 | 2 126 | 2 111 | 2 047 | 1 936 | 1 868 | 1 851 | 1 720 | 1 654 |
| Organisme du collégial | | | | | | | | | | | | | | | | |
| • Redoublants et changements de programme | 656 | 620 | 598 | 660 | 574 | 641 | 645 | 657 | 711 | 730 | 730 | 713 | 679 | 653 | 643 | 605 |
| Autres provenances | | | | | | | | | | | | | | | | |
| • Adultes, retours et autres catég. particulières | 515 | 537 | 500 | 464 | 600 | 551 | 590 | 648 | 657 | 652 | 633 | 598 | 577 | 572 | 531 | 511 |
| TOTAL GLOBAL | 2 916 | 2 923 | 2 957 | 2 804 | 3 012 | 3 087 | 3 145 | 3 401 | 3 494 | 3 493 | 3 410 | 3 247 | 3 124 | 3 076 | 2 894 | 2 770 |

Section 1

Section 2

Section 3

Section 4

Tableau 5
 Indicateurs dérivés des observations du tableau 4 et indicateurs projetés pour déterminer les prévisions du même tableau
 9xxxxx Cégep modèle

| Indicateur | Rapports observés | | | | | | Rapports projetés |
|--|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------|
| | A-2000 | A-2001 | A-2002 | A-2003 | A-2004 | A-2005 | A-2006 à A-2015 |
| Rapport entre le nombre d'élèves provenant des autres CS et territoires de CS et le nombre total d'élèves issus de la zone principale de recrutement du collège | 0,218 | 0,187 | 0,196 | 0,191 | 0,160 | 0,163 | 0,162 |
| Rapport entre le nombre de redoublants et de changements de programme et le nombre total d'élèves de première année du collégial à l'automne précédent | (nd) | 0,213 | 0,205 | 0,223 | 0,205 | 0,213 | 0,209 |
| Rapport entre le nombre d'adultes, de retours et autres catégories particulières et le nombre total d'élèves issus de la zone principale de recrutement du collège | 0,359 | 0,361 | 0,322 | 0,329 | 0,379 | 0,338 | 0,359 |

Section 1

Section 2

Section 3

Étape 4 :

La **projection d'une proportion d'élèves « redoublant ou changeant de programme »**, pour l'ensemble de la période prévisionnelle, constitue la quatrième étape. Ce groupe est formé d'élèves repérés en première année, à deux automnes successifs, et dont le nombre est rapporté à l'effectif de première année recensé à l'automne qui précède celui de l'observation ([Tableau 5](#) section 2). Ensuite, pour déduire le nombre prévu d'élèves de première année qui redoublent ou changent de programme de l'année t ([Tableau 4](#) section 2), il faut appliquer le rapport projeté (moyenne des deux dernières années) ([Tableau 5](#) section 2) au total des élèves de première année de l'année t-1.

Par exemple, dans le cas du Cégep modèle (données encerclées [ligne pleine], sections 2 et 4 Tableau 4 et section 2 Tableau 5), les données montrent qu'il y avait 641 élèves redoublant ou changeant de programme à l'automne 2005 sur 3 012 élèves inscrits en première année à l'automne 2004 (rapport de 0,213 ou 21,3 élèves sur 100). Pour le Cégep modèle (données encerclées [ligne pointillée], sections 2 et 4 Tableau 4 et section 2 Tableau 5), le rapport projeté pour 2006 à 2015 est de 0,209. En multipliant ce rapport par le nombre total d'élèves de première année observé à l'automne 2005, soit 3 087, on obtient 645 élèves qui redoublent ou changent de programme à l'automne 2006.

Étape 5 :

La cinquième étape consiste à calculer la **projection d'une proportion d'élèves « d'autres provenances »** pour l'ensemble de la période prévisionnelle. En fait, cette projection est obtenue en calculant le rapport entre le nombre d'adultes, d'élèves effectuant un retour aux études et d'élèves ayant suivi un parcours plus particulier au secondaire ou antérieur à leur inscription au collégial, et le nombre total d'élèves issus de la ZPR ([Tableau 5](#) section 3). Le tout, en imaginant une hypothèse pour le futur (rapport projeté pour la période prévisionnelle qui se résume en la moyenne des deux dernières années). Il est ensuite possible d'appliquer le rapport prévu au nombre anticipé d'élèves issus de la ZPR pour obtenir le nombre prévu d'élèves d'une autre provenance ([Tableau 4](#) section 3). Finalement, à la suite de cette étape, il est possible de connaître la prévision totale du nombre d'élèves de première année à l'enseignement ordinaire, à temps plein. Pour ce faire, il ne suffit que d'effectuer la sommation de toutes les prévisions pour chacune des catégories d'élèves de première année ([Tableau 4](#) section 4), soit la sommation des prévisions obtenues aux étapes 3 à 5.

Par exemple, dans le cas du Cégep modèle (données encerclées [ligne pleine], section 3 Tableaux 4 et 5), les données montrent qu'il y avait 551 élèves d'autres provenances sur 1 629 élèves issus de la ZPR à l'automne 2005 (rapport de 0,338 ou 33,8 élèves sur 100). Le rapport projeté pour 2006 à 2015 entre les élèves d'autres provenances et les nouveaux inscrits venant de la ZPR du Cégep modèle est de 0,359. En multipliant ce rapport (données encerclées [ligne pointillée], sections 1 et 3 Tableau 4 et section 3 Tableau 5) par le nombre prévu de nouveaux inscrits venant de la ZPR à l'automne 2006, soit 1 644, on obtient 590 élèves d'autres provenances. Ainsi, à l'automne 2006, le Cégep modèle devrait compter 3 145 élèves de première année à l'enseignement ordinaire, à temps plein.

Étape 6 :

Il faut ensuite **répartir l'effectif inscrit en première année obtenu entre la formation préuniversitaire, la formation technique, la session d'accueil et d'intégration et la session de transition** ([Tableau 6](#) lignes 1, 3 et 6) selon la répartition moyenne projetée ([Tableau 7](#)). Ici, la répartition moyenne projetée correspond à la répartition constatée lors de la dernière année d'observation.

Par exemple, pour le Cégep modèle, il s'agit de la répartition observée à l'automne 2005 (données encerclées [ligne pleine] du [Tableau 7](#)). Ainsi, les élèves en première année se répartissent de la manière suivante : 62,1 % à la formation préuniversitaire, 37,7 % à la formation technique et 0,2 % en accueil ou transition. La prévision des élèves de première année pour l'automne 2006 étant de 3 145 ([Tableau 4](#)), la répartition entre les formations préuniversitaire, technique et accueil ou transition est de 1 953, 1 186 et 6 respectivement (données encerclées [ligne pleine], [Tableau 6](#) lignes 1, 3 et 6).

Étape 7 :

La septième étape consiste à **déduire l'effectif prévu pour les inscrits à la deuxième et à la troisième année de la formation collégiale**. Pour ce faire, il faut d'abord calculer des rapports bruts relatifs au flux d'élèves par classe (année) entre deux automnes successifs : de la première à la deuxième année pour la formation préuniversitaire, de la première à la deuxième année et de la deuxième à la troisième année pour la formation technique et pour les sessions d'accueil ou de transition ([Tableau 8](#)). Encore une fois, la répartition moyenne projetée correspond à la moyenne des deux dernières années d'observation. Ainsi, il s'agit de multiplier l'effectif de la première année par ces rapports projetés de la première (à un automne donné) à la deuxième année (à l'automne suivant), particuliers à chaque type de formation. Cela permet de déduire l'effectif prévu pour les inscrits à la deuxième année de la formation collégiale ([Tableau 6](#) lignes 2, 4 et 7). La même logique vaut pour les prévisions des effectifs de la troisième année en formation technique et en sessions d'accueil ou de transition ([Tableau 6](#) lignes 5 et 8).

Par exemple, pour le Cégep modèle, 1 592 des 1 883 élèves inscrits en première année en formation préuniversitaire à l'automne 2004 ont passé en deuxième année à l'automne 2005 (données encerclées [ligne pointillée] du [Tableau 6](#)). Dans ce cas, un taux de passage de 0,845 de la première à la deuxième année est constaté à la formation préuniversitaire à l'automne 2005. Ainsi, le taux de passage projeté de la première à la deuxième année en formation préuniversitaire entre 2006 et 2015 est de 0,864 (donnée encerclée [ligne en trait d'union] du [Tableau 8](#)), soit la moyenne des deux dernières années. On peut donc s'attendre à ce que 1 656 des 1 917 élèves inscrits en première année en formation préuniversitaire à l'automne 2005 passent en deuxième année à l'automne 2006 (données encerclées [ligne en trait d'union] du [Tableau 6](#)). Les mêmes calculs sont ensuite effectués pour les deux autres types de formations.

5 Les limites de la méthode

Toute prévision réalisée pour un établissement de très petite taille demeure très fragile. Il en est de même des collèges qui offrent uniquement des programmes techniques, sensibles au marché de l'emploi spécialisé. Une prévision n'est pas une vérité annoncée à l'avance, mais bien un résultat obtenu à la lumière d'hypothèses généralement basées sur la tendance récente. De multiples facteurs (diplomation au secondaire, accès aux études collégiales, changement sur le plan de la persévérance scolaire, resserrement des conditions d'admission au collégial, épreuve uniforme de langue et de littérature, épreuve de synthèse de programme, nouveaux établissements dans le réseau public, etc.), autres que ceux qui ont été considérés, sont susceptibles d'interférer à cet égard ou de modifier le cours de l'évolution prévue.

Le réalisme d'une prévision en ce qui concerne l'effectif collégial s'estompe au fur et à mesure que l'on avance dans la période prévisionnelle retenue. À moyen et à long termes, la tendance à la hausse ou à la baisse est davantage le reflet de l'évolution démographique des groupes d'âges concernés par l'enseignement collégial.

Mars 2011

**Éducation,
Loisir et Sport**
Québec 

Cartes thématiques

